

Synthèse sur la génèse et le fonctionnement du PRES Université Lille Nord de France (Février 2011)

Réunion du 18 février 2011 du groupe inter-universités de réflexion sur l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le Nord Pas-de-Calais

Yann.Secq@univ-lille1.fr (élu au CA de l'Université Lille 1)

Préambule

Le groupe inter-universités de réflexion sur l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche a souhaité lors de sa deuxième réunion (le 21 janvier 2011 à Arras) avoir une synthèse portant sur l'avènement et le fonctionnement du PRES ULNF. Le but de ce document est de servir de synthèse exhaustive sur cette question. Il faut noter cependant que le délai d'un mois entre la deuxième réunion et la troisième a fortement contraint la réalisation de ce document. Merci de contacter le rédacteur principal si des erreurs ou omissions sont présentes dans le texte.

Organisation de la synthèse

Le document est constituée d'une partie de synthèse retraçant la création, les évolutions et le fonctionnement actuel du PRES et d'un ensemble d'annexes fournies par les différents établissements.

Organisation du corps de la synthèse

- Bref aperçu de l'ESR du Nord Pas-de-Calais,
- Genèse du PRES,
- Le plan Campus, l'Université de Lille et le PRES,
- Organisation du PRES,
- Fonctionnement du PRES,
- Remarques et critiques sur l'organisation et le fonctionnement du PRES,
- Proposition d'évolution du PRES.

Description des annexes de la synthèse

A. Documents propres au PRES

1. Décret n°2009-33 du 9 janvier 2009 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université Lille Nord de France »,
2. Règlement intérieur du PRES
3. Délibération du CA du PRES du 14 décembre 2009 modifiant les articles 2, 3, 5, 6, 7, 12-1 et 13 des statuts du PRES
4. Composition détaillée du Conseil d'Administration du PRES (Janvier 2011)
5. Organigramme du PRES
6. Budgets 2009, 2010 et 2011 du PRES
7. Extrait du rapport de l'IGAENR sur les PRES
8. Extrait du rapport de l'AERES sur le site Nord

B. Indicateurs spécifiques communs aux universités du Nord Pas-de-Calais

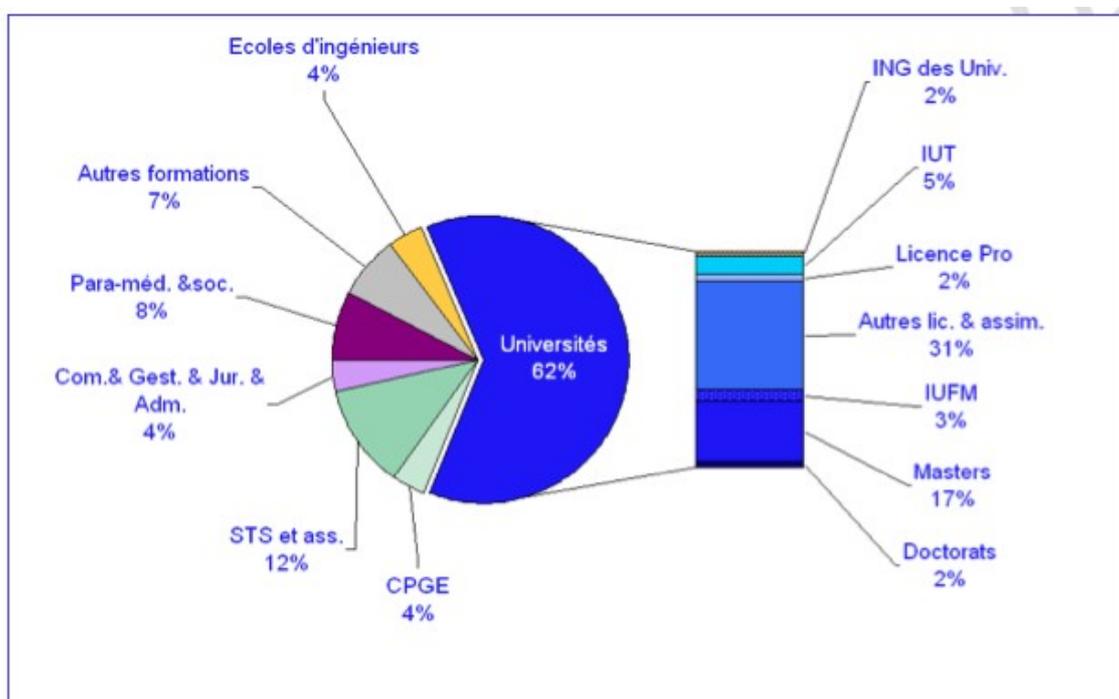
C. Délibérations relatives au PRES des CA des universités fondatrices

Bref aperçu de l'Enseignement Supérieur et la Recherche en Nord Pas-de-Calais

A ce jour, il existe 6 universités publiques (Lille 1/2/3, ULCO, UVHC et Artois) et une association confessionnelle (la Fédération Universitaire Polytechnique de Lille ou FUPL). En terme de volume d'étudiants en formation initiale, les ordres de grandeurs sont les suivants:

- Artois, 14 000 étudiants ([site officiel](#) et [fiche synthétique](#)), 1 IUFM, 2 IUT,
- Lille 1, 18 500 étudiants ([site officiel](#) et [fiche synthétique](#)), IAE, 1 IUT, Polytech'Lille
- Lille 2, 26 600 étudiants ([site officiel](#) et [fiche synthétique](#)), 1 IUT
- Lille 3, 18 500 étudiants ([site officiel](#) et [fiche synthétique](#)), 1 IUT
- ULCO, 10 500 étudiants ([site officiel](#) et [fiche synthétique](#)), 2 IUT
- UVHC, 10 500 étudiants ([site officiel](#) et [fiche synthétique](#)), IAE, 2 IUT, ENSIAME
- FUPL, 21 000 dont environ 6600 en dehors des écoles ([site officiel](#) et [fiche synthétique](#)), Institut catholique, HEI, ISA, ISEN, ICAM, EDHEC, IESEG

Soit globalement, 120 000 étudiants dont environ 99 000¹ dans les universités publiques sur un total de 153000 étudiants en formation initiale et 30000 en formation continu.



Graphique 1- Les effectifs de l'enseignement supérieur en 2008-2009 (Source : SIES)

(Source : Strater NPdC, page 17)

La région accueille de plus des organismes de recherche:

- BRGM (EPIC), CNRS, IFREMER (EPIC), INRA, INRETS, INRIA, INSERM, Institut Pasteur de Lille (fondation), ONERA (EPIC)
- le CHRU de Lille et le centre régional de lutte contre le cancer (Oscar Lambret),
- l'agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) avec le laboratoire de Boulogne-sur-Mer sur la qualité et la sécurité des produits de la pêche,

En terme de répartition des chercheurs et enseignants-chercheurs, il faut noter le rôle prépondérant des universités qui représentent 75% du potentiel scientifique de la région. Il faut aussi noter la

¹ Source: [Repères et références statistiques – édition 2010](#) (Ministère de l'Education) ou [PAPESR](#).

faiblesse de la recherche privée par rapport aux autres régions.

Principaux opérateurs de la recherche publique présents dans la région	CNRS	INSERM	Ecole des mines de Douai	INRIA	ONERA	MAEE	INRETS	Autres organismes	Établissements d'enseignement supérieur
Effectifs (ETP)	383	102	70	63	45	43	32	90	2 428
Part de l'effectif national dans la région	2,2%	2,9%	100%	4,4%	4,0%	3,6%	13,3%	0,4%	5,3%
Répartition régionale	11,8%	3,1%	2,1%	1,9%	1,4%	1,3%	1,0	2,5%	74,6%

Tableau 6 - Les principaux opérateurs de la recherche publique en 2007 (Source : SIES, traitement service de la coordination stratégique et des territoires)

(Source: Strater NPdC, page 24)

La région accueille aussi de très nombreuses écoles et instituts:

- dépendant du MESR: Centrale, l'ENSAIT, l'ENSAM, l'ENSCL, l'IEP,
- Mines de Douai (Industrie), Télécom Lille 1 (Economie), E.S. Métrologie (Agriculture), E.N.S Architecture (Culture), Institut régional d'administration de Lille
- Centre des études supérieures industrielles d'Arras, école d'ingénieurs du Pas-de-Calais de Saint-Omer, école supérieure de journalisme, SKEMA (ex-ESC) de Lille, école de gestion et commerce Flandres à Lille.

Pour des informations plus détaillées sur les différents établissements, vous pouvez vous reporter à deux documents de synthèse: le STRATER et le [rapport d'évaluation du site NPdC](#) de l'[AERES](#).

Genèse du PRES Université Lille Nord de France

En 2006, dans le cadre du [pacte pour la recherche \(loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006\)](#), le Ministère délégué à l'Enseignement Supérieur et la Recherche (MESR) incite à la mise en place de [Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur](#) (PRES). Le PRES est considéré par le Ministère comme « *un outil de mutualisation d'activités et de moyens d'établissements et organismes de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche, publics ou privés, relativement proches géographiquement, visant, dans une logique de site, à renforcer l'efficacité, la visibilité et l'attractivité du système d'enseignement supérieur et de recherche français* ».

Les discussions autour de l'idée d'un PRES au niveau de la région ont commencé en 2006 et se sont poursuivies pour aboutir à la création par le [décret ministériel 2009-33 en date du 9 janvier 2009](#) (cf. Annexe A.1) du [PRES Université Lille Nord de France](#). L'histoire ne retiendra sûrement pas que dans les débats au sein des Conseils d'Administration (CA) des universités publiques, il était clairement défendu l'idée d'un PRES de coopération et non pas de fusion (comme à Strasbourg par exemple). Ce point était d'ailleurs explicitement affiché dans les statuts qui était remontés au niveau du Ministère, que ce dernier nous a fait redescendre en rayant tout simplement le terme de coopération (cf. PV des débats du CA de Lille 1, Annexe) ...

Le plan campus, l'université de Lille et le PRES

En février 2008, Mme Pécresse lance officiellement [l'Opération Campus](#) qui vise à rénover le patrimoine immobilier de 10 campus par la revente de 3% du capital d'EDF ... Les universités lilloises se lancent avec le projet Campus Grand Lille mais échouent lors du premier tour. La crise aidant, les deux plus proches recalés (Lille et Nancy/Metz) sont repêchés, avec néanmoins des

financements nettement moins importants que ceux attribués aux 10 lauréats initiaux ([détails des fonds alloués](#)).

On ne peut non plus éluder la question des mécanismes de financement de ces projets qui repose sur la vente de 3% du capital d'EDF et qui nécessite le recours à des [Partenariats Public-Privé](#) (PPP²) pour l'investissement et la gestion immobilière.

Il est important de noter que la mise en place de ce projet s'est faite dans l'urgence et l'opacité la plus totale pour les élus des conseils d'administration des universités concernées. C'est d'autant plus gênant qu'en plus des aspects immobiliers, le plan lillois contient un volet politique ambitieux impliquant la création d'une université de Lille par la fusion/fédération/confédération à terme des trois universités publiques lilloises.

Lorsque le dossier envoyé au ministère a été présenté, de nombreuses questions ont porté sur le sens de ce projet alors que le PRES était en cours de constitution. On peut d'ailleurs légitimement se demander où nous en sommes de ce rapprochement, alors que les premiers bâtiments vont sortir de terre, et l'on peut pour cela se reporter au texte [Construire ensemble une université nouvelle](#) qui nous indique que nous devrions avoir une confédération Université de Lille en 2010 ... ce qui manifestement ne s'est pas réalisé.

Organisation du PRES

Depuis deux ans maintenant, le PRES existe et fonctionne à l'aide d'une direction, de trois commissions et d'un ensemble de services. Le site du PRES propose un [intéressant organigramme](#) (cf. Annexe A-4) illustrant l'organisation et les personnes en responsabilité.

Au niveau de la direction de l'établissement, il y a :

- un Président, désigné parmi les présidents des universités fondatrices,
- de Vice-Présidents,
- un Bureau,
- un Conseil d'Administration.

Au niveau du travail d'instruction et de préparation, il y a trois commissions :

- Recherche,
- Formation Tout au Long de la Vie,
- Développement économique et social régional,

ainsi qu'un ensemble de services spécifiques :

- Ingénierie de projets,
- Plateforme régionale,
- Plateforme d'accueil,
- Observatoire Régionale des Etudes Supérieures,
- Maison de l'Entrepreneuriat,
- Collège Doctoral,
- Relations internationales,
- Technologies de l'Information et de la Communication,
- Communication,
- Conseiller aux affaires financières et au patrimoine,
- Lille Nord de France Valo.

²Mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère. (source: [wikipedia](#)).

L'étude de la composition du CA est instructive. En effet, en se reportant à l'[article 7 des statuts](#) du PRES, on constate que le CA est constitué pour les universités, du président et de deux représentants nommés, et des directeurs de l'école des Mines et Centrale. Il est important de noter que contrairement aux conseils centraux d'universités, les représentants aux CA ne sont pas élus, mais nommés. Ce mode de désignation a conduit à une représentativité biaisée: toutes les universités publiques ont choisi des Vice-Présidents ou chargés de mission comme représentants, sauf Lille 1 dont le CA a élu deux représentants des personnels du CA.

En plus des $6 \times 3 + 2 = 20$ représentants des membres fondateurs, le CA a des représentants:

- deux personnalités qualifiées: Conseil Economique et Social Régional et Direction régionale de la Recherche et de la Technologie,
- sept représentants des membres associés: (dont un du Conseil Régional): Conseil Régional, FUPL, CHRU, INRIA, Institut Pasteur, ENSAIT, SKEMA,
- trois représentants des « usagers »: un représentant pour les étudiants en formation doctorale, pour les enseignants-chercheurs et pour les autres personnels,

Et finalement, les membres associés avec voix consultative (13!): Centre Oscar Lambret, CROUS de Lille, Ecole d'Architecture, ENS de Chimie, ENSAM, ESJ, IEP, IFREMER, INRETS, Telecom Lille 1, Communautés urbaines d'Arras, Lille et Valenciennes et SMCO (?).

On arrive donc à un CA ressemblant à ceux des universités avant la LRU avec pas moins de 45 membres ³ !

Fonctionnement du PRES

Après de nombreuses sollicitations des élus des CA des membres fondateurs, les personnels (et même les citoyens!) peuvent maintenant avoir accès aux [compte-rendus des CA](#) du PRES (ou plus précisément à des relevés de décisions). A ce jour (janvier 2011), les CR disponibles sur le site du PRES sont datés du:

- [16 février 2009](#): désignation des six membres associés siégeant avec voix délibérative au conseil d'administration, adoption du règlement intérieur provisoire, désignation des responsables des deux commissions Pédagogie et Recherche, accord sur la proposition de signature scientifique commune, e budget initial 2009 (tout cela entre 16h et 17h15!)
- [22 juin 2009](#): approbation PV du 16 février, demande d'adhésion en qualité de membre associé du CROUS de Lille, désignation des représentants des étudiants en formation doctorale, des enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs, des autres personnels; état d'avancement du programme d'actions du PRES, point sur [ateliers Recherche](#) « valorisation », « acquisition et maintenance des gros équipements », « ingénierie de projets nationaux ou européens », « ressources documentaires », « programmes transversaux CPER », « projets émergents », « formation/recherche et école doctorale », « indicateurs recherche », Formation « FTLV », « offre de formation », « insertion professionnelle », « ouverture internationale », « innovations pédagogiques », , ; budget et dépenses provisionnelles, transfert des activités au PRES (suite à la dissolution du GIP Pôle Universitaire Lille NPdC); réflexions sur les perspectives de financement du PRES, informations diverses (et tout cela entre 14h et 16h)
- [14 décembre 2009](#): la stratégie du PRES (point sur les différentes actions listées dans l'item précédent), quelles opportunités pour le PRES dans le cadre du Grand Emprunt, aspects structurels (modification statuts pour Plan Campus notamment) et financiers (budget 2010), fonctionnement (délégations au Président pour les DBM et les conventions) (pas de détails sur les horaires).
- [1er mars 2010](#): élection du Président du PRES, installation des représentants des personnels,

³L'annexe A-3 contient la liste complète des représentants au CA du PRES ainsi que leur fonction.

approbation compte financier 2009, DBM, attribution de subventions (mairie de Roubaix, Soc. Sc. Agriculture et Arts), frais de mission et d'hébergement d'invités, modification du règlement intérieur (ajout de la FULP dans le bureau du PRES!), conventions, nouveau membre associé (Oscar Lambret).

C'est instructif, mais pas autant cependant que si nous avions aussi accès aux comptes-rendus des multiples groupes de travail ou commissions, qui sont les lieux des véritables échanges et définition de projets communs. Ce qui reste le plus visible au niveau du PRES, c'est l'absorption du Collège Doctoral Européen⁴ ([site du CDE](#)), qui regroupe les écoles doctorales de la région1 et les travaux fait autour de la valorisation, thème récurrent du gouvernement actuel.

Remarques et critiques sur l'organisation et le fonctionnement du PRES

Cette section, ainsi que celle qui suit sur les propositions d'évolution, est une contribution partielle dans le but de susciter un débat et un travail collectif et constructif pour faire évoluer l'organisation et le fonctionnement du PRES. Merci à ceux souhaitant s'impliquer de transmettre des critiques, remarques et contributions permettant d'améliorer cet aspect d'analyse critique et de proposition.

Éléments positifs

- avoir un lieu d'échanges et de gestion de projets impliquant une très grande majorité des acteurs de l'ESR, du monde économique et politique,
- avoir un interlocuteur pouvant porter des messages forts à destination du Ministère, des collectivités territoriales et du monde économique,
- la gestion des écoles doctorales au niveau régional est plus rationnelle qu'au niveau de chaque établissement (même si la mise en œuvre peut-être discutée, cf. ci-dessous problèmes de coordination),
- possibilité de faire jouer des économies d'échelle dans des domaines où les établissements n'ont pas une assise suffisante, par exemple la gestion de la valorisation.

Éléments négatifs

Problèmes politiques généraux:

- pas de projet politique structurant pour l'ESR dans les 10 années à venir, d'où une gestion à vue (Plan Campus, PIA ...)
- hétérogénéité des membres du CA du PRES ne partageant pas nécessairement les mêmes objectifs,

Problèmes de fonctionnement:

- opacité des procédures de décision, absence d'information sur le choix faits par le PRES et leurs motivations.
- représentativité et rôle réel du CA du PRES, même question pour les commissions, même question pour le bureau du PRES,
- absence de liens et d'échanges entre CA du PRES et CA des membres fondateurs ainsi qu'entre les commissions et conseils concernés (CEVU et CS) des universités,
- hold-up des directions d'université, sous couvert du PRES, dans le contexte du PIA et des projet EX, particulièrement sur l'appel IDEX

Problèmes de coordination:

4 Pour les plus curieux, [un court bilan de l'activité sur les années 2006-2008](#) est disponible.

- complexité (et inefficacité ?) de l'empilement des structures: universités, PRES, Plan Campus, projet d'université de Lille, débat sur l'université régionale,
- flou dans la répartition effective des responsabilités, particulièrement visible dans le cas des écoles doctorales, dont on ne sait pas vraiment si leurs moyens sont gérés par le PRES ou par l'établissement qui les héberge.

Pour compléter ces quelques éléments, vous trouverez ci-dessous de courts extraits de la conclusion de la partie du rapport de l'IGAENR concernant le PRES Université Lille Nord de France et du rapport de l'AERES sur le site Nord.

[Rapport n°2010-014 \(mars 2010\)](#) de l'IGAENR sur les « Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et reconfiguration des sites universitaires » (p57-58):

« L'état d'avancement du projet ne permet pas encore de décrire avec précision comment la construction de type confédéral à trois s'articulera avec le PRES Lille Nord de France, ni comment la future université fédérale de Lille s'y intégrerait. Il faut toutefois noter que la démarche du « plan campus » a rapproché les trois établissements universitaires, avec un portage effectif par l'université de Lille 1.

Il convient simplement de s'interroger à ce stade sur l'articulation des structures ainsi créées, en quoi ces dernières améliorent la visibilité internationale du site et la construction d'une véritable politique de formation et de recherche commune. Sans nier les réalités géographiques, il est important que le MESR veille tout particulièrement à la pertinence de la construction de structures « gigognes » qui s'appuient sur des établissements qui demeurent autonomes. »

[Rapport d'évaluation de l'AERES du site Nord Pas-de-Calais](#) (p18):

« Ces différents éléments laissent à penser que le site fait aujourd'hui l'objet d'une gestion à plusieurs vitesses, en fonction des niveaux d'intérêt et de mutualisation de ses acteurs, sans véritable front commun. Les projets du site passent en premier lieu par le projet de regroupement des universités lilloises sous une forme qui va demander encore du temps pour être arrêtée, et par le souhait de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) d'être un acteur majeur du redéploiement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le Grand Lille. Il restera cependant à régler la question de la mise en synergie de cette "université unique" avec les trois autres universités publiques du site régional d'une part, ainsi qu'avec une FULP historiquement très implantée et liée à son réseau de partenaires du monde socio-économique d'autre part. Enfin son articulation avec le réseau des écoles devra aussi être définie.

Un tel projet doit être bâti sur une vision à trois ou quatre ans, qui ne doit pas se limiter à son aspect organisationnel (fusion, confédération, fédération des trois universités lilloises) mais qui doit être basée sur un projet d'envergure, porteur d'un message régional, national et international. Si le PRES et l'opération campus ont été construits dans l'urgence, grâce à l'apport et à la volonté de tous les réseaux et "acteurs d'influence" de qualité que la région Nord-Pas-de-Calais a la chance de posséder, ils ne doivent plus se cantonner à une évolution "interne" au jour le jour.

A cette condition seulement, le PRES pourra relever les défis qui s'offrent aux sites universitaires de demain. »

Propositions d'évolution du PRES

Question préalable: comment est-il possible que des motions, qui représentent des expressions formelles des conseils d'université ne soient pas transmises par les directions des différents établissements à leur élus ?

Proposition: envoi systématique des motions votées dans les CA des 6 universités publiques et le CA du PRES à tous les membres du PRES.

A compléter avec les contributions des élus du groupe inter-universités ...

Annexes

A. Documents propres au PRES

1. Décret n°2009-33 du 9 janvier 2009 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université Lille Nord de France »,
2. Règlement intérieur du PRES
3. Délibération du CA du PRES du 14 décembre 2009 modifiant les articles 2, 3, 5, 6, 7, 12-1 et 13 des statuts du PRES
4. Composition détaillée du Conseil d'Administration du PRES (Janvier 2011)
5. Organigramme du PRES
6. Budgets 2009, 2010 et 2011 du PRES
7. Extrait du rapport de l'IGAENR sur les PRES
8. Extrait du rapport de l'AERES sur le site Nord

B. Indicateurs spécifiques communs aux universités du Nord Pas-de-Calais

C. Délibérations relatives au PRES des CA des universités fondatrices

Université d'Artois (*malgré deux sollicitations formelles, le 26 janvier et 3 février, retour le 10 février pour m'informer que la direction était débordée. Merci aux élus de l'Artois*)

- CA du 1er juin 2007 – Point sur le PRES
- CA du 27 juin 2007 – Projet de texte constitutif du PRES
- CA du 1er février 2008 – Statuts du PRES
- CA du 26 septembre 2008 – Statuts définitifs du PRES « Université Lille Nord de France »
- CA du 22 janvier 2010 – Modification des statuts du PRES
- Assemblée des 3 conseils du 16 octobre 2010

Université Lille 1 (*accès direct via l'intranet*)

- CA du 10 octobre 2008 – Statuts du PRES
- CA du 11 décembre 2009 – Modification des statuts du PRES
- CA du 20 décembre 2009 – Cession des parts à Sup'Investissement
- CA du 10 décembre 2010 – Participation de Lille 1 au projet de SATT
- CA du 17 décembre 2010 – Discussion et motion sur l>IDEX

Université Lille 2 (*merci au VP CA de Lille 2 pour la rapidité de transmission*)

- CA du 2 octobre 2008 – Statuts du PRES "Université Lille Nord de France"
- CA du 18 juin 2009 – Questions diverses à propos du plan Campus et du PRES
- CA du 30 septembre 2010 – Modification des statuts du PRES

Université Lille 3 (*merci aux élus de Lille 3 et au VP CA, M. Hauer, pour la synthèse*)

- Synthèse des décisions du CA relatives au PRES entre 2007 et 2010
- CA du 3 octobre 2008 – Statuts du PRES
- CA du 23 janvier 2009 – Désignation des représentants au CA du PRES
- CA du 10 juillet 2009 – Point sur le dossier Campus Grand Lille
- CA du 12 mars 2010 – Hypothèses de structuration de l'ESR
- CA du 23 avril 2010 – Structuration régionale et Grand Emprunt
- CA du 7 mai 2010 – Motion commune des CA de Lille 3 et Lille 1
- CA du 4 juin 2010 – Informations: opération campus, structuration régional et Grand

Emprunt

- CA du 9 juillet 2010 – Modification des statuts du PRES
- CA du 8 octobre 2010 – Informations: initiative d'excellence, structuration régionale
- CA du 19 novembre 2010 – Motion des élus de Lille 3 et Lille 1 sur les groupes inter-universités
- CA du 28 janvier 2011 – Lettre du Président de Lille 3 au Président du PRES et motion du CA de Lille 3 par rapport à l>IDEX

Université de Littoral et de la Côte d'Opale (*aucun retour à ce jour malgré deux sollicitations formelles, le 26 janvier et 3 février – merci aux élus qui m'ont transmis les PV*)

- CA du 7 octobre 2008 – Approbation des statuts définitifs du PRES
- CA du 23 février 2010 – Grand emprunt: positionnement du PRES ULNF
- CA du 13 juillet 2010 – Modification des statuts du PRES
- Extrait du document présentant les modifications proposées de statuts du PRES
- Assemblée des 3 conseils du 30 novembre 2010 – Participation de l'ULCO à l>IDEX

Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis (*aucun retour à ce jour malgré deux sollicitations formelles, le 26 janvier et 3 février*)

- CA du 9 octobre 2009 – Approbation des statuts définitifs du PRES ULNF

A. Documents propres au PRES

Décret n°2009-33 du 9 janvier 2009 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université Lille Nord de France »

Le 1 février 2011

DECRET

Décret n° 2009-33 du 9 janvier 2009 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université Lille Nord de France »

NOR: ESRS0828157D

Version consolidée au 12 janvier 2009

Le Premier ministre,
Sur le rapport de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu le code civil, notamment son article 2045 ;
Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 344-1 et L. 344-4 à L. 344-10 ;
Vu les délibérations des conseils d'administration des établissements membres,
Décrète :

Article 1

« Université Lille Nord de France » est un pôle de recherche et d'enseignement supérieur constitué sous la forme d'un établissement public de coopération scientifique au sens de l'article L. 344-1 du code de la recherche, régi par les articles L. 344-4 à L. 344-10 du même code.

Article 2

Les statuts de « Université Lille Nord de France », annexés au présent décret, sont approuvés.

Article 3

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministre de l'agriculture et de la pêche, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

STATUTS DE UNIVERSITÉ LILLE NORD DE FRANCE

Chapitre Ier

Dispositions générales

Article 1er

Université Lille Nord de France est un établissement public de coopération scientifique régi notamment par les articles L. 344-1 et L. 344-4 à L. 344-10 du code de la recherche et par les présents statuts.

Cet établissement est chargé de mener les projets prévus dans le cadre du pôle de recherche et d'enseignement supérieur et de gérer la mise en commun des moyens que les établissements et organismes fondateurs et associés y consacrent.

Son siège est à Lille. Il pourra être transféré par décision du conseil d'administration.

Article 2

Au moment de sa création, l'établissement comprend les membres fondateurs et les membres associés suivants :

Membres fondateurs :

Université Lille-I ; Université Lille-II ; Université Lille-III ; Université d'Artois ;
Université du Littoral (littoral Côte d'Opale) ; Université de Valenciennes (Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis) ; Ecole centrale de Lille ; Ecole des mines de Douai.

Membres associés :

Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles ;
Ecole nationale supérieure de chimie de Lille ;
Institut d'études politiques de Lille ;
Fédération universitaire polytechnique de Lille ;
Centre hospitalier régional universitaire de Lille ;
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) ;
Institut national de recherche sur les transports et la sécurité (INRETS).

Article 3

L'établissement a pour missions :

- la conception et la mise en œuvre d'un plan d'action stratégique régional de la recherche ;
- le soutien et le suivi des projets de recherche communs et des équipes labellisées ;
- le développement de dispositifs de mutualisation dans le domaine de la recherche : ingénierie commune de projets, acquisition d'équipements lourds partagés ;
- la signature commune sous l'appellation Université Lille Nord de France de la production scientifique ;
- l'optimisation des dispositifs d'ingénierie et de valorisation de la recherche ;
- la structuration concertée de la carte régionale des formations et la composition d'une offre de masters cohabilités ;
- la mise en place de dispositifs et de démarches communes destinés à favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants à l'appui de la plate-forme d'insertion professionnelle ;
- la prise en charge et le fonctionnement des écoles doctorales et du collège doctoral européen ainsi que le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs ;
- la conduite de projets communs visant à renforcer le rayonnement et l'attractivité des établissements dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche en vue d'assurer leur promotion internationale.

Ces missions font l'objet d'une déclinaison en activités ou en projets qui figurent dans le programme d'orientation stratégique de l'établissement. Celui-ci est revu tous les deux ans.

Chapitre II

Organisation administrative

Article 4

Le président par ses décisions, le conseil d'administration par ses délibérations assurent l'administration de l'établissement. Le président est assisté d'un bureau et d'un directeur, placé sous son autorité. Le conseil d'administration est assisté d'une commission scientifique et pédagogique.

Article 5

Le président est élu en son sein par le conseil d'administration, pour une durée de deux ans, non renouvelable. Trois vice-présidents sont désignés dans des conditions fixées par le règlement intérieur de l'établissement.

L'élection du président est acquise à la majorité des deux tiers des membres du conseil d'administration présents ou représentés.

Le président dirige l'établissement dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration.

A ce titre :

- 1° Il prépare les délibérations du conseil d'administration qu'il préside et en assure l'exécution ;
- 2° Il représente l'établissement à l'égard des tiers ainsi qu'en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
- 3° Il prépare et exécute le budget ;
- 4° Il rend compte annuellement au conseil d'administration de l'exécution des décisions et de sa gestion ;
- 5° Il a autorité sur l'ensemble des personnels de l'établissement et nomme à toutes les fonctions de l'établissement pour lesquelles aucune autre autorité n'a reçu pouvoir de nomination ;

- 6° Il est ordonnateur des dépenses et des recettes ;
- 7° Il est responsable du bon fonctionnement de l'établissement, du respect de l'ordre et de la sécurité ;
- 8° Il signe les marchés, conventions et transactions autorisés par le conseil d'administration ;
- 9° Il soumet le règlement intérieur de l'établissement à l'approbation du conseil d'administration et veille à sa mise en œuvre.

Il peut déléguer sa signature aux membres du bureau ou au personnel de l'établissement, dans des limites et des conditions déterminées par le conseil d'administration. En cas de vacance du poste ou d'empêchement, ses fonctions sont assurées par un des vice-présidents dans des conditions déterminées par le conseil d'administration.

Article 6

Le directeur est nommé par le conseil d'administration sur proposition du président. Il assure la direction administrative et financière de l'établissement.

Article 7

Le conseil d'administration comprend :

- 1° Outre le président ou directeur de chaque membre fondateur, membre de droit :
 - deux représentants de chacune des universités fondatrices désignées par leur conseil d'administration sur proposition du président d'université ;
- 2° Deux personnalités qualifiées désignées d'un commun accord par les membres fondateurs ;
- 3° Sept représentants des membres associés au sens de l'article L. 344-7 du code de la recherche à raison de :
 - un représentant du conseil régional du Nord - Pas-de-Calais désigné conformément aux dispositions prévues par son règlement ;
 - six représentants des autres membres associés désignés d'un commun accord par les membres associés ;
- 4° Un représentant élu des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions au sein de l'établissement ;
- 5° Un représentant élu des autres personnels exerçant leurs fonctions au sein de l'établissement ;
- 6° Un représentant des étudiants qui suivent une formation doctorale au sein de l'établissement.

Le recteur d'académie, chancelier des universités, assiste ou se fait représenter au sein du conseil d'administration.

Article 8

Les représentants des membres fondateurs, autres que les chefs d'établissement, sont désignés par les conseils d'administration concernés.

Les membres mentionnés aux 4°, 5° et 6° de l'article 7 sont élus dans des conditions fixées par le règlement intérieur.

Le mandat des membres du conseil d'administration est fixé à deux ans, renouvelable.

Toute modification du nombre de membres fondateurs implique le renouvellement des membres du conseil d'administration.

Lorsqu'un membre du conseil d'administration perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou lorsque son siège devient vacant à la suite de démission ou décès, il est pourvu à son remplacement pour la durée de mandat restant à courir. Le règlement intérieur de l'établissement prévoit les conditions de ce remplacement.

Article 9

Le conseil d'administration détermine la politique de l'établissement. A ce titre, il délibère notamment sur :

- 1° Les orientations générales de l'établissement ;
- 2° Le budget de l'établissement et ses modifications, le compte financier et l'affectation des résultats ;
- 3° L'organisation générale et le fonctionnement de l'établissement, et notamment la création et la suppression des départements et des services ;
- 4° Le règlement intérieur de l'établissement ;
- 5° Les conditions générales d'emploi du personnel de l'établissement, et notamment des agents contractuels ;
- 6° Les actions en justice et les transactions, ainsi que le recours à l'arbitrage en cas de litiges nés de l'exécution de contrats passés avec des organismes étrangers ;
- 7° L'acceptation des dons et legs ;

- 8° Les acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles ;
- 9° L'aliénation des biens mobiliers ;
- 10° Les baux et location d'immeubles ;
- 11° Les emprunts ;
- 12° Les contrats et conventions ;
- 13° La participation à des organismes dotés de la personnalité morale ;
- 14° L'adhésion de nouveaux membres et la fixation des conditions de ces adhésions ;
- 15° L'exclusion d'un membre ;
- 16° La modification du siège de l'établissement.

Dans les limites qu'il définit, le conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions au président, à l'exception de celles mentionnées aux 1° à 9°, 11° et 15° ci-dessus.

Le président peut en outre recevoir délégation du conseil d'administration pour prendre les décisions modificatives des budgets :

- qui n'ont pas pour objet une augmentation des dépenses ou des virements de crédits entre les chapitres de fonctionnement, de personnel et d'investissement ;
- ou qui ont pour objet de permettre l'exécution de conventions, dans le respect de l'équilibre global.

Il rend compte, à la première séance du conseil, des décisions prises dans le cadre de ces différentes délégations.

Article 10

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son président, qui en fixe l'ordre du jour. Il est, en outre, convoqué sur un ordre du jour déterminé, à la demande du tiers au moins des membres du conseil d'administration.

Le conseil ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres en exercice est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de la séance, le conseil est à nouveau réuni avec le même ordre du jour dans un délai maximum de huit jours. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration sont exécutoires sans délai.

Les membres du conseil d'administration peuvent donner procuration à un autre membre du conseil. Chaque membre du conseil ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Toutefois, sont prises à l'unanimité des membres fondateurs les décisions concernant :

- a) L'évolution des missions et des compétences dévolues à Université Lille Nord de France ;
- b) L'adhésion de nouveaux membres et la fixation des conditions de ces adhésions ;
- c) L'exclusion d'un membre, ce membre ne participant pas au vote.

Le directeur, l'agent comptable ainsi que toute personne dont le président ou la majorité des membres souhaitent recueillir l'avis assistent au conseil d'administration avec voix consultative.

Article 11

Les membres fondateurs constituent le bureau de Université Lille Nord de France .

Ses attributions et ses modalités de fonctionnement sont définies par le règlement intérieur de l'établissement.

Article 12

La commission scientifique et pédagogique émet des avis et propositions sur les orientations de Université Lille Nord de France en matière de formation, de recherche, de valorisation et des études doctorales et sur leur mise en œuvre.

La composition et les modalités de fonctionnement de la commission scientifique et pédagogique sont

définies par le conseil d'administration.

Article 13

Les fonctions de membre des différents conseils sont exercées à titre gratuit. Toutefois les frais de déplacement et de séjour peuvent être remboursés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Chapitre III

Dispositions financières

Article 14

L'établissement est soumis au régime financier et comptable défini par le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux, les articles 151 à 189 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, ainsi qu'au contrôle financier a posteriori prévu par l'article L. 719-9 du code de l'éducation.

Article 15

L'agent comptable est nommé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et du budget.

Article 16

Les ressources de l'établissement comprennent notamment :

- 1° Les contributions de toute nature de ses membres fondateurs et associés ;
- 2° Les subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales ;
- 3° Les frais de scolarité et les droits d'inscription ;
- 4° Les produits de la taxe d'apprentissage ;
- 5° Le produit de la participation à la formation professionnelle continue ;
- 6° Les ressources obtenues au titre de la participation à des programmes nationaux ou internationaux de recherche ;
- 7° Le produit des contrats de recherche ou de valorisation de la recherche ;
- 8° Les produits de l'exploitation des brevets et licences ;
- 9° Les rémunérations pour services rendus ;
- 10° Les dons et legs ;
- 11° Le produit des aliénations ;
- 12° Le produit des participations.

Ces ressources ne sont pas limitatives et peuvent comprendre toute autre ressource autorisée par les lois et règlements en vigueur.

Article 17

Les dépenses de l'établissement comprennent les frais de personnel, les charges d'équipement et de fonctionnement et, de manière générale, toutes les dépenses nécessaires à l'activité de l'établissement.

Article 18

Des régies d'avances et de recettes peuvent être créées auprès de l'établissement dans les conditions prévues par le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et régies d'avances des organismes publics.

Chapitre IV

Modifications des statuts

Article 19

Le conseil d'administration peut proposer au ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche toute modification aux présents statuts à l'unanimité des membres fondateurs.

Chapitre V

Dispositions transitoires

Article 20

Par dérogation à l'article 5 ci-dessus, les représentants des membres fondateurs élisent un président qui

prendra toutes les mesures nécessaires au fonctionnement de l'établissement jusqu'à la constitution définitive du conseil d'administration prévu à l'article 7.

Article 21

Le premier budget primitif de l'établissement est arrêté par les membres fondateurs, sur proposition du président élu dans les conditions prévues à l'article 20.

Article 22

Jusqu'à la première élection des membres mentionnés aux 4°, 5°, 6° de l'article 7, le conseil d'administration siège valablement avec les seuls membres mentionnés aux 1° et 2° de cet article et adopte le règlement intérieur provisoire dans un délai de quatre mois.

En application de ce règlement intérieur, le président élu dans les conditions prévues à l'article 20 organise les élections des membres mentionnés aux 4°, 5° et 6° de l'article 7, dans un délai maximum de six mois à compter de l'adoption du règlement intérieur.

Les membres élus mentionnés aux 4°, 5° et 6° de l'article 7 siègent dès leur élection. Leur mandat prend fin à la même date que celui des membres mentionnés aux 2° et 3° de ce même article.

Fait à Paris, le 9 janvier 2009.

François Fillon Par le Premier ministre :

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Jean-Louis Borloo

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, Christine Lagarde

Le ministre de l'agriculture et de la pêche, Michel Barnier

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Roselyne Bachelot-Narquin

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, Eric Woerth

Le secrétaire d'Etat chargé des transports, Dominique Bussereau

Règlement intérieur du PRES (1er mars 2010)

ARTICLE 1er:

L'article 5 des statuts institue 3 vice-présidences. Le mandat des vice-Présidents d'une durée maximale de 2 ans prend fin automatiquement avec celui du Président.

Cette liste 3 vice-Présidents choisis parmi les représentants des membres fondateurs et proposée par le Président est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

La tête de liste a la qualité de premier vice-Président qui remplace le Président en cas de vacance ou d'empêchement, dans les conditions déterminées par le Conseil d'administration.

Une 4ème Présidence est attribuée à un représentant des membres associés désigné par eux d'un commun accord.

ARTICLE 2:

Le représentant au Conseil d'administration des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant au sein de l'Établissement prévu par l'article 8 précité des statuts, est élu au scrutin majoritaire à un tour par les membres de son collège.

ARTICLE 3:

Le représentant au Conseil d'administration des personnels autres que les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs siégeant au Conseil d'administration en application de l'article 8 des statuts, est élu à la même majorité que celle prévue à l'article 2 par les membres de son collège électoral.

Le personnel non titulaire a la qualité d'électeur s'il est présent le 1er janvier de l'année considérée.

ARTICLE 4:

Le représentant étudiant au Conseil d'Administration tel que visé à l'article 8 des statuts est élu au scrutin majoritaire à un tour parmi les membres du collège étudiant.

Sont électeurs tous les étudiants régulièrement inscrits dans l'une des formations doctorales des établissements du PRES.

ARTICLE 5:

La commission scientifique et pédagogique est organisée en 2 groupes de travail nommés commission recherche et commission « Formation Tout au Long de la Vie » (FTLV), rassemblant un représentant de chacun des membres du PRES. Peuvent y être invitées, toutes les personnes susceptibles de contribuer à leurs activités

ARTICLE 6:

Le bureau de l'ULNF, visé à l'article 11 des statuts, est constitué par les représentants des membres fondateurs et le représentant des établissements associés. Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable peuvent y être invités. Ce bureau interagit avec les groupes de travail que sont la commission recherche et la commission FTLV qui émettent avis et propositions à partir des orientations fixées par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 7:

Le Président assure l'ordre et la sécurité dans les locaux affectés à titre principal à l'Établissement. A cette fin, il exerce les prérogatives définies par le décret n° 85 827 du 31 juillet 1985 relatif à l'ordre

et à la sécurité dans les enceintes et les locaux universitaires.

Il est compétent pour prendre toute mesure de suspension d'activités ou de fermeture provisoire des locaux en cas de danger pour la sécurité des biens et des personnes ou de risque d'atteinte à l'ordre public.

ARTICLE 8:

Les règles d'utilisation des moyens informatiques du PRES seront définies dans une charte qui sera annexée au règlement définitif.

ARTICLE 9:

Les personnels et étudiants doivent respecter les règles légales édictées en matière de propriété industrielle et artistique et ne peuvent reproduire des oeuvres protégées que dans les conditions qui seront définies par un contrat signé entre le PRES et le Centre Français de Droit de la Copie.

ARTICLE 10:

Tout commerce et toute activité ou publicité commerciale sont interdits dans les locaux du PRES, sans préjudice des règles imposées par le statut des enseignants-chercheurs.

La distribution de tracts ou autres imprimés dans les locaux l'Établissement est soumise à autorisation préalable du Président conformément aux principes de la domanialité publique.

ARTICLE 11:

Toute infraction aux règles édictées aux articles 8 à 10 exposera le contrevenant, outre les sanctions civiles ou pénales éventuelles, à des sanctions disciplinaires qui seront définies dans le règlement intérieur définitif.

Les sanctions relèvent du Conseil de discipline propre à chaque Établissement membre.

ARTICLE 12:

Les règles d'hygiène et de sécurité applicables à l'Établissement seront définies par un règlement qui sera annexé au règlement intérieur définitif.

ARTICLE 13:

Les membres associés non membres du Conseil d'administration au titre de l'article 7 des statuts peuvent y siéger à titre consultatif. En fonction de l'ordre du jour, le Président peut inviter toute personne susceptible de contribuer aux travaux du Conseil.

Délibération du CA du PRES du 14 décembre 2009 modifiant les articles 2, 3, 5, 6, 7, 12-1 et 13 des statuts du PRES



Séance du Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2009

Délibération n°2009-16/12

Vu le Code de la Recherche, et notamment son article L344-1,

Vu le Décret n°2009-33 du 9 janvier 2009 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université Lille Nord de France »,

Considérant que 30 membres sur les 32 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article unique :

Le Conseil d'administration adopte la modification des statuts aux articles 2, 3, 5, 6, 7, 12-1 et 13.



Le Président

Pr. Christian SERGHERAERT

Nombre de votants : 30
Pour : 29
Contre : 1
Abstention : 0

Composition détaillée du Conseil d'Administration du PRES (Janvier 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PRES UNIVERSITE LILLE NORD DE France (32 membres)

JANVIER 2011

Membres fondateurs

Université Lille 1 Sciences et Technologies de Lille	Président	Rollet	Philippe	
	Directeur de l'IAE	Louart	Pierre	
	Ingénieur d'études	Noël	Yves	
Université Lille 2 Droit et Santé	Président	Sergheraert	Christian	Président du CA du PRES ULNF
	Vice-Président Conseil scientifique	Matran	Régis	
	Vice-Présidente du CEVU	Fosse-Gomez	Marie-Hélène	
Université Charles-de-Gaulle Lille 3	Président	Dupas	Jean-Claude	Vice-Président PRES ULNF
	Vice-Président CEVU	Benoît	Martine	
	Vice-président chargé de la Recherche	Caulier	Joëlle	
Université d'Artois	Président	Morzewski	Christian	Vice-Président PRES ULNF
	Vice-Président du Conseil scientifique	Cechelli	Roméo	
	Vice-président CEVU	Giry-Deloison	Charles	
Université du Littoral Côte d'Opale	Président	Durand	Roger	
	Chargé de mission LMD	Prévost	Marc	
	Vice Président Ressources Humaines	Vetters	Carl	
Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis	Président	Ourak	Mohamed	
	Vice-Président CEVU	Kabila	Abdelhak	
	Vice-Président Recherche et de la Valorisation	Artiba	Abdelhakim	
Ecole centrale de Lille	Directeur	Craye	Etienne	
Ecole des Mines de Douai	Directeur	Duriez	Jean-Claude	Vice-Président PRES ULNF

2 personnalités qualifiées

Conseil Economique et Social Régional	Président	Motte	Frédéric
Direction Régionale de la Recherche et de la Technologie	Déléguée régionale	Buquet	Cathy

7 représentants des membres associés

dont 1 représentant du Conseil régional NPDC

Président	Percheron	Daniel
-----------	-----------	--------

dont 6 représentants des autres membres associés

Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille	Présidente-Recteur	Lebrun	Thérèse
CHRU de Lille	Directeur général	Delmotte	Didier
INRIA-Lille	Directeur	Dauchet	Max
Institut Pasteur de Lille	Directeur Général	Amouyel	Philippe
ENSAIT	Directeur	Flambard	Xavier
SKEMA	Délégué général	Raman	Jean-Pierre

1 représentant élu des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions au sein de l'établissement

Decharne	Marie-Noëlle
----------	--------------

1 représentant élu des autres personnels exerçant leurs fonctions au sein de l'établissement

Fournier	Véronique
----------	-----------

1 représentant des étudiants qui suivent une formation doctorale au sein de l'établissement

PRES Université Lille Nord de France	représentant des étudiants en écoles doctorales	Janiot	Marion
--------------------------------------	---	--------	--------

Recteur d'académie, Chancelier des Universités

Recteur	Philippe	Marie-Jeanne
---------	----------	--------------

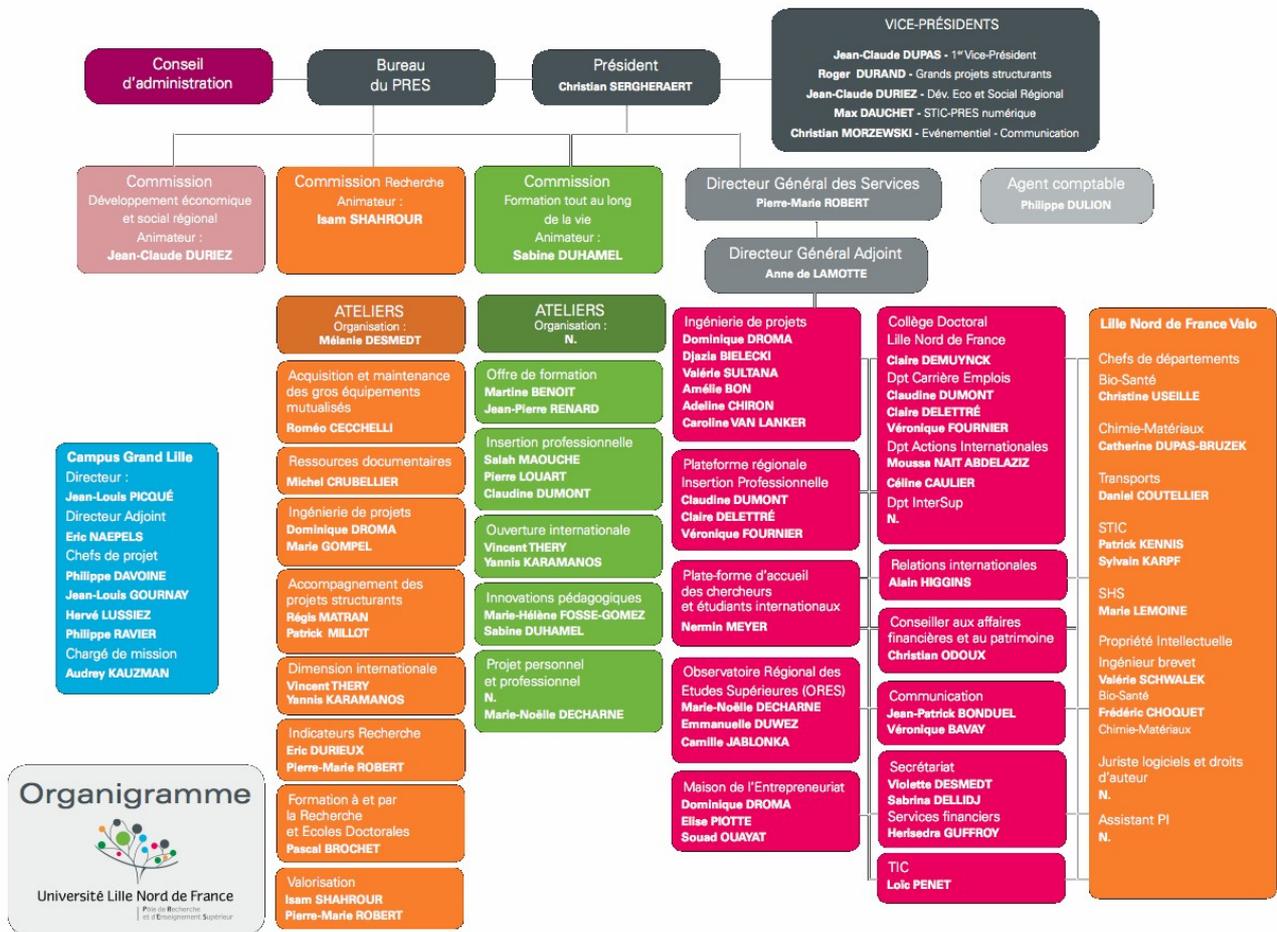
Membres associés avec voix consultative

Centre Oscar Lambret	Directeur Général	Leclercq	Bernard
CROUS de Lille	Directrice	Müller	Martine
Ecole d'Architecture et de Paysage de Lille	Directeur	Zuretti	Jean-Marc
Ecole Nationale Supérieure de Chimie	Directeur	Grimblot	Jean
ENSAM	Directeur	Dumetz	Eric
ESJ Lille	Directeur	Deloit	Daniel
IEP	Directeur	Mathiot	Pierre
IFREMER	Directeur	Godefroy	Dominique
INRETS	Directeur	Joignaux	Guy
Lille Métropole Communauté Urbaine	Présidente	Aubry	Martine
Telecom Lille1	Directeur	Bonte	Bertrand
Arras Communauté Urbaine	Président	Vanlerenberghe	Jean-Marie
Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole	Présidente	Létard	Valérie
SMCO	Président	Delebarre	Michel

Invités

PRES ULNF	Agent Comptable	Dulion	Philippe
	Directeur Général des Services	Robert	Pierre-Marie
	Directeur Général Adjoint	de Lamotte	Anne

Organigramme du PRES



Budgets 2009, 2010 et 2011 du PRES

BUDGET 2009

Dépenses	Person.	Fonct.	Invest.	Total	Recettes	Total
Recherche, Valorisation	1000	1116	600	2716	Membres EPCS	1445
Formation	800	697		1497	Autres ressources	831
A c t i o n s transversales	500	570		1070	Subvention Ministère	3007
Total	2300	2383	600	5283		5283
Mise à disposition de personnel				1276		1276
Budget consolidé				6559	Budget consolidé	6559

BIDGET 2010

	DEPENSES				RECETTES	
	Total	Fonctionnement	Personnel	Investissement		
1- Recherche	52,667	20,000	32,667	0	Cotisations des membres	380,000
1-1 Gros équipements	0				Prestations de service	37,700
1-2 Valorisation	52,667	20,000	32,667		Campus Grand Lille	3,000,000
1-3 Documentation	0					
1-4 Projets émergents	0					
1-5 Accompagnement C.P.E.R	0					
1-6 Formation doctorale	0					
1-7 Ingénierie de projets	0					
1-8 Fonctionnement commission	0					
2- Accueil chercheurs	47,867	15,000	32,867	0		
2-1 Maison MICHEL (Maison Internationale des Chercheurs de Lille)	0					
2-2 Centre de mobilité	26,434	10,000	16,434			
2-3 FLE	21,434	5,000	16,434			
3- Formation	28,000	28,000	0	0		
3-1 Offre de formation	0					
3-2 Insertion	0					
3-3 Ouverture internationale	10,000	10,000				
3-4 Innovation pédagogique	8,000	8,000				
3-5 Projet PEC	0					
3-6 Internationale Transfrontalière	5,000	5,000				
3-7 Fonctionnement commission	5,000	5,000				
4- Outils et plates formes transversales	87,567	38,500	49,067	0		
4-1 O.R.E.S	7,500	7,500				
4-2 Maison entrepreneuriat	33,400	10,000	23,400			
4-3 Plateforme régionale IP docteurs	8,000	8,000				
4-4 Affaires internationales docteurs	0					
4-5 Intersup	7,000	7,000				
4-6 Plateforme régionale IP LM	31,667	6,000	25,667			
5 - Administration générale	126,533	56,533	66,000	4,000		
5-1 Gouvernance	4,000	4,000				
5-2 Fonctionnement service	56,533	52,533		4,000		
5-3 Investissements	0					
5-4 Personnel	66,000		66,000			
6- Soutien au développement économique régional	0					
7- Autres opérations	75,066	10,000	65,066	0		
7-1 Culture et patrimoine scientifiques	0					
7-2 Communication	75,066	10,000	65,066			
8- Campus Grand Lille	3,000,000	2,000,000	800,000	200,000		
TOTAL	3,417,700	2,168,033	1,045,667	204,000	TOTAL	3,417,700
Emplois titulaires Etat	607,248		607,248		Etat	607,248
TOTAL DEPENSES CONSOLIDEES	4,024,948	2,168,033	1,652,915	204,000	TOTAL RECETTES CONSOLIDEES	4,024,948

* les coûts mentionnés pour le personnel contractuel ont été réduits à 8/12ème

BUDGET 2011

	DEPENSES				TOTAL	RECETTES	Montant
	fonctionnement	personnel	investissement	TOTAL			
1- Recherche	271 000	323 200	10 000	604 200			
1-1 Gros équipements				0			
1-2 Valorisation		32 200		32 200			
	81 000			81 000			
	130 000			130 000			
	12 000			12 000			
		50 100		50 100			
	5 000	60 900		65 900			
1-3 Documentation	5 000			5 000			
1-4 Projets structurants	0			0			
1-5 UDS	37 000	180 000	10 000	227 000			
1-6 RER	0			0			
1-7 Fonctionnement commission	1 000			1 000			
2- Accueil chercheurs	24 000	36 250	2 000	62 250			
2-1 Maison Internationale des Chercheurs de Lille				0			
2-2 Centre de mobilité	9 000	6 250		15 250			
2-3 FLE	15 000	30 000	2 000	47 000			
3- Formation	23 000	5 000	5 000	33 000			
3-1 Offre de formation	5 000			5 000			
3-2 Insertion	2 000			2 000			
3-3 Ouverture internationale	5 000			5 000			
3-4 Innovation pédagogique	5 000			5 000			
3-5 Projet PEC	0			0			
3-6 Summerschool	5 000	5 000	5 000	15 000			
3-7 Fonctionnement commission	1 000			1 000			
4- Outils et plates formes transversales	284 600	95 300	20 000	399 900			
4-1 O.R.E.S	6 000	7 800	5 000	18 800			
4-2 Maison entrepreneuriat	245 000	65 000	10 000	320 000			
4-3 Collège doctoral Département Carrière Emploi	23 000	15 000	5 000	43 000			
4-4 Collège doctoral-Département Actions Internat*	5 000			5 000			
4-5 Plateforme régionale IP LM	5 600	7 500		13 100			
5- Administration générale	60 144	25 000	10 000	95 144			
5-1 Gouvernance	20 000			20 000			
5-2 Fonctionnement service	40 144			40 144			
5-3 Investissements			10 000	10 000			
5-4 Personnel		25 000		25 000			
6- Commission développement économique et social	2 000	0	0	2 000			
7- Autres opérations	11 250	43 250	0	54 500			
7-1 Culture et patrimoine scientifiques	6 250	18 750		25 000			
7-2 Communication	5 000	24 500		29 500			
8- Campus Grand Lille	89 069	66 388	3 750	159 206			
TOTAL DEPENSES	765 063	594 388	50 750	1 410 200			
					TOTAL RECETTES	1 410 200	

BUDGET GLOBAL

	DEPENSES	RECETTES	
Charges de personnel (c/64 et 63)	594 388 €		vente de produits prestations de service
autres charges d'exploitation	765 062 €	982 200 €	74 subventions publiques
dont		428 000 €	autres produits de l'exploitation (hors opérations internes)
opérations internes			dont
dont 675 valeur comptable des éléments d'actifs cédés			opérations internes
dont 68 dotation aux amortissements et aux provisions			
total des charges	1 359 450 €	1 410 200 €	total des produits
résultat prévisionnel (bénéfice)	50 750 €		résultat prévisionnel (perte)
total équilibre	1 410 200 €	1 410 200 €	total équilibre

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE

résultat prévisionnel		50 750 €	résultat prévisionnel
(+) valeur comptable des éléments d'actifs cédés			
(+) dotation aux amortissements et aux provisions			
insuffisance d'autofinancement		50 750 €	capacité d'autofinancement

FINANCEMENT PREVISIONNEL ABREGE

Insuffisance d'autofinancement prévisionnelle		50 750 €	Capacité d'autofinancement prévisionnelle
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	50 750 €		subventions publiques
Personnel mis à disposition (pour information)	1 054 000 €	1 054 000 €	apport en personnel
Logiciels mis à disposition			
total 2ème section	50 750 €	50 750 €	
Apport prévisionnel au fonds de roulement			prélèvement prévisionnel sur le fonds de roulement
total équilibre du tableau de financement			total équilibre du tableau de financement
total équilibre de l'EPRD	1 460 950 €	1 460 950 €	

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE

DEPENSES	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BP (n)	RECETTES	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BP (n)
Personnel	120 068,00	1 045 667,00	594 388,00	Subventions de l'Etat	3 000 000,00	3 000 000,00	248 000,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	100 044,00	2 168 033,00	765 062,00	Ressources fiscales			
Intervention (le cas échéant)				Autres subventions	136 000,00		734 200,00
				Autres ressources	392 520,00	417 700,00	428 000,00
TOTAL DES DEPENSES (1)	220 112,00	3 213 700,00	1 359 450,00	TOTAL DES RECETTES (2)	3 528 520,00	3 417 700,00	1 410 200,00
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	3 308 408,00	204 000,00	50 750,00	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>			
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	3 528 520,00	3 417 700,00	1 410 200,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	3 528 520,00	3 417 700,00	1 410 200,00

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE

EMPLOIS	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BP (n)	RESSOURCES	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BP (n)
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement	3 308 408,00	204 000,00	50 750,00
Investissements		204 000,00	50 750,00	Subventions d'investissement de l'Etat			
				Autres subventions d'investissement et dotations			
				Autres ressources			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	0,00	204 000,00	50 750,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 308 408,00	204 000,00	50 750,00
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	3 308 408,00			PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)			

Extrait du rapport de l'IGAENR sur les PRES

2.2.2. Le PRES de Lille Nord de France et le périmètre d'un éventuel futur établissement résultant d'une fusion ne coïncident pas

Le PRES Université Lille Nord de France est un PRES régional. Il couvre le territoire de l'ensemble de la Région du Nord-Pas-de-Calais et associe six universités ainsi qu'un nombre significatif des écoles privées et publiques de l'enseignement supérieur de l'Académie de Lille. Sur 150 000 étudiants inscrits dans des parcours du supérieur, 130 000 le sont dans un établissement membre du PRES.

Le PRES est également une structure de projets, notamment dans les domaines de la recherche et de l'innovation, de la formation tout au long de la vie, des études doctorales et de la politique internationale.

Parallèlement les trois universités de Lille ont annoncé leur volonté de créer une université confédérale de Lille qui serait construite autour des trois universités existantes sur des objectifs communs et fondamentaux dans le cadre du PRES Lille Nord de France puis une université unique (modèle fédéral) d'ici la fin du contrat quadriennal 2010-2013, mais dont l'horizon, voire même le principe semblent s'éloigner.

L'état d'avancement du projet ne permet pas encore de décrire avec précision comment la construction de type confédéral à trois s'articulera avec le PRES Lille Nord de France, ni comment la future université fédérale de Lille s'y intégrerait. Il faut toutefois noter que la démarche du « plan campus » a rapproché les trois établissements universitaires, avec un portage effectif par l'université de Lille 1.

Il convient simplement de s'interroger à ce stade sur l'articulation des structures ainsi créées, en quoi ces dernières améliorent la visibilité internationale du site et la construction d'une véritable politique de formation et de recherche commune. Sans nier les réalités géographiques, il est important que le MESR veille tout particulièrement à la pertinence de la construction de structures « gigognes » qui s'appuient sur des établissements qui demeurent autonomes.

Extrait du rapport de l'AERES sur le site Nord

II – Le PRES dans son environnement régional : la nécessité de dépasser la recherche de consensus pour aller vers un projet à la hauteur du potentiel du site.

Les mutualisations et mises en réseau ont donné un certain nombre de résultats positifs (CDE, commissions recherche et FTLV, signature unique des publications, cartographie des formations, plateforme régionale d'insertion), mais des éléments plus inquiétants jettent un doute sur la réalité de la volonté d'ouverture et de la démarche stratégique : ainsi, la décision de création de la commission socio-économique du PRES, qui marquait la volonté de concrétiser des opérations avec ces milieux, n'a pas été immédiatement suivie par sa mise en place opérationnelle. On constate également que les pôles de compétitivité, les EPST comme le CNRS, travaillent plus facilement avec chaque université prise individuellement qu'avec le PRES. De même, les collectivités, regrettent de voir les universités les solliciter en ordre dispersé plutôt que de présenter des projets communs en grand nombre via le PRES. Il en est ainsi de LMCU, qui a prévu de financer l'enseignement supérieur et la recherche à hauteur de 5 millions d'euros en 2010. Des mutualisations ont d'ores et déjà été concrétisées dans le domaine des Sciences humaines et sociales et de la Biologie-santé entre les universités lilloises.

Ces différents éléments laissent à penser que le site fait aujourd'hui l'objet d'une gestion à plusieurs vitesses, en fonction des niveaux d'intérêt et de mutualisation de ses acteurs, sans véritable front commun. Les projets du site passent en premier lieu par le projet de regroupement des universités lilloises sous une forme qui va demander encore du temps pour être arrêtée, et par le souhait de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) d'être un acteur majeur du redéploiement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le Grand Lille. Il restera cependant à régler la question de la mise en synergie de cette "université unique" avec les trois autres universités publiques du site régional d'une part, ainsi qu'avec une FULP historiquement très implantée et liée à son réseau de partenaires du monde socio-économique d'autre part. Enfin son articulation avec le réseau des écoles devra aussi être définie.

Un tel projet doit être bâti sur une vision à trois ou quatre ans, qui ne doit pas se limiter à son aspect organisationnel (fusion, confédération, fédération des trois universités lilloises) mais qui doit être basée sur un projet d'envergure, porteur d'un message régional, national et international. Si le PRES et l'opération campus ont été construits dans l'urgence, grâce à l'apport et à la volonté de tous les réseaux et "acteurs d'influence" de qualité que la région Nord-Pas-de-Calais a la chance de posséder, ils ne doivent plus se cantonner à une évolution "interne" au jour le jour.

A cette condition seulement, le PRES pourra relever les défis qui s'offrent aux sites universitaires de demain.

C. Indicateurs spécifiques communs aux universités du Nord Pas-de-Calais (version du 3 mai 2010)

PARAGRAPHE COMMUN AUX 6 UNIVERSITÉS RÉGIONALES

Les projets de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région Nord Pas de Calais s'inscrivent aujourd'hui délibérément dans la volonté de construire l'Université régionale, **Lille Nord de France**, avec un double objectif d'exigence scientifique et d'engagement économique et social assurant l'équité et la cohésion territoriale.

Cette ambition conduit les 6 universités publiques à revoir fortement à la hausse leurs objectifs de mutualisation pour la période quadriennale.

Elle se traduira naturellement par la mise en place d'un pilotage intégré assurant la cohérence des dispositifs pour les missions cardinales de l'enseignement supérieur et donc par des cibles au niveau le plus élevé dans les indicateurs spécifiques communs. Il en est ainsi pour la cohérence de l'offre de formation niveau Licence et Master, de la promotion et du renforcement des écoles doctorales, du pilotage et de la structuration de la recherche et de sa valorisation au niveau régional ou encore pour la construction d'un espace régional de la vie étudiante.

La même volonté commune permet de considérer de façon optimale, la démarche en matière de relations internationales et de partenariat avec le monde socio-économique. Les actions concernant les politiques documentaire et d'assurance qualité, la convergence des systèmes d'information doivent être considérées avec une ambition légèrement inférieure alors que la gestion des ressources humaines et a fortiori la politique patrimoniale doivent être programmées en tenant compte des calendriers différents pour l'acquisition des responsabilités et compétences élargies.

Indicateurs spécifiques communs aux six universités du Nord Pas-de Calais relatifs à la démarche de construction d'un pôle universitaire visible au niveau international

Notice explicative

Le document relève les différents domaines d'activité dans lesquels les six universités du NPDC s'engagent dans une démarche de construction d'un pôle universitaire visible au niveau international.

Pour chacun d'entre eux, ils définissent les niveaux d'intégration ciblés pour 2013.

Présentation de l'échelle de mesure de l'intégration

Niveau 0 : Aucune activité commune : il n'y a pas d'action ou de projet significatif attestant d'une activité commune.

Niveau 1 : Quelques actions ponctuelles menées en commun mais pas d'actions significatives témoignant d'une activité commune régulière.

Niveau 2 : Plusieurs actions font l'objet de démarches communes régulières (répétition).

Niveau 3 : Les activités sont le résultat d'une concertation permanente.

Les processus sont menés en commun. On observe un pilotage commun et des procédures sont définies.

La définition d'un plan d'actions, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent.

Niveau 4 : Les activités sont pilotées en commun de manière intégrée.

Une instance de pilotage assure la cohérence du dispositif. Des outils de suivi des activités (tableaux de bord) permettent un pilotage intégré.

Indicateurs spécifiques communs aux six universités du Nord Pas-de Calais relatifs à la démarche de construction d'un pôle universitaire visible au niveau international

Notice explicative

Le document relève les différents domaines d'activité dans lesquels les six universités du NPDC s'engagent dans une démarche de construction d'un pôle universitaire visible au niveau international.

Pour chacun d'entre eux, ils définissent les niveaux d'intégration ciblés pour 2013.

Présentation de l'échelle de mesure de l'intégration

Niveau 0 : Aucune activité commune : il n'y a pas d'action ou de projet significatif attestant d'une activité commune.

Niveau 1 : Quelques actions ponctuelles menées en commun mais pas d'actions significatives témoignant d'une activité commune régulière.

Niveau 2 : Plusieurs actions font l'objet de démarches communes régulières (répétition).

Niveau 3 : Les activités sont le résultat d'une concertation permanente.

Les processus sont menés en commun. On observe un pilotage commun et des procédures sont définies.

La définition d'un plan d'actions, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent.

Niveau 4 : Les activités sont pilotées en commun de manière intégrée.

Une instance de pilotage assure la cohérence du dispositif. Des outils de suivi des activités (tableaux de bord) permettent un pilotage intégré.

Indicateurs spécifiques communs aux six universités du NPDC

Secteurs recherche et formation

Promotion et renforcement du doctorat

Critères et niveaux d'intégration pour 2013	2010					Cible 2013				
	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Fonctionnement des écoles doctorales				X						X
Pilotage intégré des écoles doctorales				X						X
Organisation des doctorats		X								X
Délivrance doctorat «Lille Nord de France»	X									X
Charte commune des thèses				X						X
Dispositif commun de professionnalisation et d'insertion des docteurs (dont doctorales) – existence de plateforme commune					X					X

Transversalité, innovation et pilotage de la recherche

Critères et niveaux d'intégration pour 2013	2010					Cible 2013				
	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Chaque laboratoire dispose de la délégation de signature					X					X
Chaque laboratoire est géré en tant qu'unité de gestion					X					X
Une gestion intégrée des moyens de la recherche :										X
• Fédérations			X							X
• Soutien aux plates-formes intégrées		X								X
• Soutien au projet	X									X
• Instituts promouvant la pluridisciplinarité			X							X
Structuration commune des services de valorisation/innovation				X						X

Commentaire :

La gestion unitaire de chaque laboratoire et la délégation de signature seront reconduites dans le nouvel établissement. La délégation globale de gestion des UMR par les universités (gestion par l'hébergeur) qui est le choix actuel opéré, sera également retenue. Dans un système de collèges dans lesquels des instituts thématiques de recherche seront bien identifiés, la gestion intégrée des moyens de recherche relève de la pure logique. En ce qui concerne la valorisation, la démarche actuelle basée sur le modèle Biovalo reprise dans d'autres départements thématiques (STIC, Chimie, transports, SHS...) sera complètement aboutie dans le cadre de la SATT en préparation.

Harmonisation régionale, cohérence et innovation en matière de formation

Critères et niveaux d'intégration pour 2013	2010					Cible 2013				
	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Offre de formation commune, pas de redondance de mentions			X							X
Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle NPDC		X								X
Innovations Pédagogiques mutualisées			X							X
Organisation des TICE du NPDC				X						X
Organisation concertée de parcours spécifiques (classes prépa...)			X							X
Passerelles et accompagnement des étudiants en situation d'échec			X							X
Pilotage de la formation continue et formation par apprentissage			X							X

Construction d'un espace régional de la vie étudiante

Critères et niveaux d'intégration pour 2013	2010					Cible 2013				
	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Politique régionale d'accueil des étudiants étrangers		X							X	
Coordination régionale de la médecine universitaire		X							X	
Coordination régionale du sport universitaire (SUAPS, FNSU...)		X							X	
Politique régionale de prise en charge des étudiants en situation de handicap		X							X	
Structuration régionale de la vie culturelle			X						X	
Politique régionale de formation des élus étudiants et responsables d'associations étudiantes		X							X	

Commentaire : si l'action en faveur de la vie étudiante et les services y attachés ne peuvent être mis en œuvre et opérationnalisés qu'en proximité maximale et au « contact rapproché » des étudiants des différents sites de formation, la définition et l'harmonisation d'une politique de vie étudiante (la mutualisation des moyens tout aussi bien) doivent être pensées dans le cadre d'un espace inter-universitaire complet pour assurer la même qualité de traitement de tous les étudiants en région Nord – Pas de Calais.

Certains dispositifs font déjà l'objet d'une concertation entre universités, en particulier entre celles de la métropole lilloise. Les directeurs des services (SUAPS, SUMPS, handicap, vie culturelle) se réunissent en coordination régionale pour échanger les meilleures pratiques, mutualiser les ressources (Institut Pasteur et Lille 2 pour la médecine préventive), développer des projets et programmes communs (création d'une web-TV régionale en partenariat intégral entre les six universités dans le cadre du programme inter-U « Culture » coordonné par l'Artois).

C'est l'extension à tous les secteurs de la vie étudiante de cette coordination que le contrat quadriennal 2010-2013 se donne pour cible de parachever dans le cadre d'un véritable espace régional de la vie étudiante.

Indicateurs spécifiques communs aux six universités du NPDC

Fonctions supports

Politique documentaire

Critères et niveaux d'intégration pour 2013	2010					Cible 2013				
	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Acquisition de ressources électroniques			X						X	
Conservation partagée des périodiques imprimés				X						X
Elaboration d'un référentiel commun pour la formation des usagers	X								X	
Indexation des ressources pédagogiques numériques			X						X	
Interconnexion des catalogues		X								X
Mise en place d'un observatoire des usages du numérique	X								X	
Valorisation de la production documentaire scientifique		X							X	
Organisation concertée des formations à la méthodologie documentaire	X								X	
Bibliothèque numérique régionale		X							X	

Relations internationales

Critères et niveaux d'intégration pour 2013	2010					Cible 2013				
	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Organisation concertée et création d'un service NPDC des relations internationales		X								X
Harmonisation de l'accueil des étudiants étrangers			X							X
Activité concertée pour la création de réseaux internationaux			X							X
Coordination des services de Français Langue Etrangère				X						X
Coordination des réponses aux programmes internationaux (ingénierie européenne)			X							X

C. Délibérations relatives au PRES des CA des universités fondatrices

Artois: CA du 1er juin 2007 – Point sur le PRES

II) Point sur le PRES

Monsieur le Président informe le conseil de l'avancement du projet du PRES « Nord de France ». Il indique que le texte finalisé d'orientation politique sera transmis mi-juin aux membres du conseil afin d'être discuté lors du prochain conseil d'Administration.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, l'orientation n'est pas celle d'une fusion institutionnelle des universités, mais celle d'un PRES de projet et de coopération, sachant que cette orientation sera peut-être contradictoire avec l'autonomie accrue des universités. Le texte proposé relève plus d'une déclaration d'intention fédérant les efforts des membres, en liaison avec les priorités recherche du CPER.

Monsieur le Président ajoute qu'en matière de recherche, de formation et de relations internationales, la mise en place du PRES « Université Nord de France » devrait rendre plus visible le potentiel universitaire de la région, mais souligne qu'une certaine crispation existe sur la question des écoles doctorales.

Se pose également le problème de l'unicité de la signature « Université Nord de France » alors que certains organismes (CNRS, INRETS) revendiquent un accolement sinon une préséance de leur label.

Il indique ensuite à l'assemblée la composition vraisemblable de la gouvernance du PRES. Le conseil d'Administration comprendrait 32 membres, répartis en 6 catégories :

1/ les établissements fondateurs et les partenaires qui comprennent :

pour les établissements fondateurs :

- les 6 universités publiques avec voix prépondérante, à savoir 3 voix par université ;
- 2 écoles : Ecole Centrale de Lille et Ecole des Mines de Douai (1 voix chacune) ;

pour les établissements partenaires : la FULM, l'ENSAM, l'ENSAIT, le CHU et l'Institut Pasteur de Lille (1 voix chacun).

2/ des personnalités qualifiées :

- un représentant du conseil régional (1 voix) ;
- le directeur régional de la recherche et de la technologie (1 voix).

3/ le CNRS, l'INSERM, l'INRA, l'INRIA, l'INRETS, l'ONERA, l'IFREMER et un représentant de chacun des six pôles de compétitivité régionaux à savoir le président ou son représentant issu du monde de l'entreprise ;

4/ un représentant des enseignants-chercheurs, chercheurs et autres enseignants ;

5/ un représentant des autres personnels ;

6/ un représentant des étudiants.

La faible représentation des trois dernières catégories s'explique par le fait que ces catégories restent affectées dans leurs établissements et non au PRES, qui n'a pas vocation à disposer de personnels.

Monsieur Denneulin estime que le PRES concerne aussi les étudiants, et qu'il est donc scandaleux qu'un seul étudiant soit membre du conseil. Il considère que la place importante faite au sein de ce conseil aux personnalités extérieures est synonyme de mépris pour le service public. Il souhaite que les étudiants soient plus associés.

Monsieur le Président explique que les élus étudiants ou des personnels conserveront leur rôle dans les conseils de l'université, et que le PRES jouera quant à lui un rôle de coopération, sans fusion. Le PRES ne se substitue donc pas aux instances universitaires.

Pour Monsieur Deregnaucourt, les personnalités extérieures ne doivent pas être perçues comme étant «par nature» hostiles aux intérêts des étudiants. La plupart y sera même particulièrement attentive.

Monsieur Denneulin reprend la remarque de Monsieur le Président sur l'absence de fusion des universités dans le PRES, en estimant que c'est contradictoire avec l'idée de bannière unique « Université Nord de France ». Il ajoute que les conseils ne sont pas toujours favorables aux intérêts des étudiants et prend l'exemple de la compensation qui leur est refusée à l'Université d'Artois.

Monsieur Duthoit, Vice-Président du conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, précise que la composition donnée concerne le conseil d'Administration du PRES et que ce dernier s'appuiera sur deux commissions recherche et formation dont la composition est plus large.

Monsieur Karamanos fait part de son opposition à la compensation, trop souvent signe de médiocrité.

Monsieur le Président explique que les conseils de l'Université d'Artois conserveront leurs compétences, notamment en matière de modalités de contrôle des connaissances, et pour toutes les questions quotidiennes.

Monsieur Denneulin signale que les universités lilloises, au contraire de l'Université d'Artois, pratiquent la compensation annuelle, plus favorable à l'étudiant. Il précise que cette possibilité sera déterminante dans le choix d'inscription des étudiants. Il demande la communication des chiffres de rattrapage des étudiants par les jurys de grade.

Madame Cabiran répond que les résultats d'examens sont affichés au sein des UFR.

Monsieur Denneulin précise qu'il souhaite connaître les chiffres de rattrapage par le jury par rapport aux chiffres qui seraient ceux de la compensation annuelle. Il demande que cette question soit inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

Monsieur Vercruysse, Directeur de l'UFR de Lettres, répond que l'affichage des résultats est obligatoire et que les procès-verbaux comportent les pourcentages de réussite. Il souligne que la question de la compensation ne peut être débattue sans discuter du taux d'absentéisme au rattrapage. Il précise aussi que lors de la dernière réunion préparatoire au conseil d'UFR, aucun élu étudiant n'était présent.

Monsieur le Président rappelle que le système de jury de grade permet la compensation intégrale sur plusieurs semestres, ce qui en fait un système plus avantageux que la compensation annuelle. Il demande aux UFR de procéder à l'affichage du taux de rattrapage.

Monsieur Cousin demande, au sujet du PRES, qu'une plus grande place soit faite aux étudiants, pour éviter l'opacité de la structure.

Monsieur Duthoit signale que la question de la compensation devra faire l'objet d'un débat au conseil des Etudes et de la Vie Universitaire. Il souligne que légalement, la compensation ne peut avoir lieu qu'au niveau du semestre ; mais que le jury a la possibilité, dans le grade Licence, de rattraper l'étudiant. Au contraire, au niveau du grade Master, aucune règle n'est fixée. Il précise qu'avec la mise en place des Masters régionaux, on s'oriente vers une non-compensation afin de maintenir de bons résultats en termes d'image et d'insertion professionnelle.

Monsieur Coutel ajoute que la compensation a des impacts sur la crédibilité du diplôme auprès des employeurs.

Monsieur Denneulin souhaite que lui soient transmis les chiffres de jury de grade avec la proportion de rattrapage avant le prochain conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, et rappelle les pétitions qui ont circulé en début d'année.

Artois: CA du 29 juin 2007 – Projet de texte constitutif du PRES

IV) Projet de texte constitutif du PRES

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'un PRES de coopération et de projet dont le nom reste à déterminer. Il indique que la CRPU s'oriente vers un titre contribuant à la visibilité internationale du regroupement qui serait soit « Université Nord de France », soit « Université Lille-Nord de France ». Il souligne que deux questions devront être résolues par la CRPU concernant, d'une part, la présence de l'Ecole Supérieure de Commerce au sein du PRES alors que cette dernière n'a pas de volet recherche, d'autre part, la volonté de certains organismes de recherche de s'affranchir de la signature unique.

Il informe l'assemblée que le texte est présenté dans sa version stabilisée, qui sera discutée en CRPU, le 4 juillet. Il précise que le texte comporte une proposition pour la composition du conseil d'Administration du PRES, qui se décompose en six catégories avec des poids différents.

« S'agissant du conseil d'Administration du PRES en région Nord Pas de Calais, la proposition est de +/- 32 membres correspondant à +/- 42 voix et répartis en ces 6 catégories.

Catégorie 1, Organismes et Etablissements fondateurs – 25 voix

Etablissements fondateurs (20 voix)

Université des Sciences et Techniques de Lille (Lille 1) – 3 voix
Université Droit et Santé (Lille 2) – 3 voix
Université Charles de Gaulle (Lille 3) – 3 voix
Université d'Artois – 3 voix
Université du Littoral-Côte d'Opale – 3 voix
Université de Valenciennes – Hainaut-Cambrésis – 3 voix
Ecole Centrale de Lille – 1 voix
Ecole des Mines de Douai – 1 voix

Organismes et Etablissements fondateurs partenaires (5 voix)

Fédération Universitaire Polytechnique de Lille – 1 voix
Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers – 1 voix
Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries du Textile – 1 voix
Centre Hospitalier Universitaire – 1 voix
Institut Pasteur de Lille – 1 voix

Catégorie 2, Personnalités qualifiées – 2 voix

Représentant Recherche et Enseignement Supérieur du Conseil Régional – 1 voix
Directeur Régional de la Recherche et de la Technologie – 1 voix

Catégorie 3, Entreprises, associations et autres membres associés - +/- 12 voix

NB Sont nommés ici des organismes dont la présence est souhaitée par les membres fondateurs, néanmoins la liste définitive ne pourra en être établie qu'une fois que leurs organes de décision se seront prononcés.

CNRS – 1 voix
INSERM – 1 voix
INRA – 1 voix
INRIA – 1 voix
INRETS – 1 voix
ONERA – 1 voix

IFREMER – 1 voix

Un représentant de chacun des pôles de compétitivité, issu du monde de l'entreprise, soit 6 voix.

**Catégorie 4, Enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs au sein du PRES
- 1 voix**

Siègera à ce titre le/la responsable du collège doctoral européen

Catégorie 5, Autres personnels au sein du PRES – 1 voix

Catégorie 6, représentant des étudiants en formation doctorale au sein du PRES – 1 voix »

Monsieur le Président précise qu'il a été souhaité voir attribuer au représentant de la région une voix délibérative et représenter chacun des pôles de compétitivité. Il signale que les trois dernières catégories sont faiblement représentées car le PRES n'a pas vocation à accueillir d'emplois.

Il ajoute que le texte a déjà été adopté par les universités de Lille 2, Lille 3 et l'Université du Littoral - Côte d'Opale.

Monsieur Giry-Deloison attire l'attention sur les risques de confusion des compétences entre les écoles doctorales et le collège doctoral européen. Il appelle à la vigilance, afin que les directions des six écoles doctorales et du collège doctoral soient réparties équitablement entre les établissements. Il lui semble important que l'Université d'Artois assure la direction d'au moins une école doctorale. Il apparaît fondamental que les présidents des universités répartissent entre les universités régionales les directions d'écoles doctorales, et qu'ensuite la nomination des directeurs dépende du chef d'établissement. Il attire l'attention de l'assemblée sur le fait que la répartition est prévue entre le 15 juillet et le 15 septembre soit en période de vacances, ce qui n'est pas admissible.

Suite à une question concernant le développement de Masters cohabilités et leur localisation, Monsieur Duthoit répond qu'il faut concentrer nos efforts sur les domaines Master dans lesquels l'université dispose d'une véritable force de recherche.

Madame Fauth indique que l'apposition du nom de Lille dans le titre du PRES ne lui semble pas indispensable s'il apporte peu. En revanche, il lui semble que la constitution du PRES est une chance pour l'Université d'Artois, dont la recherche pourrait gagner en lisibilité.

Monsieur le Président fait part de l'avis partagé existant au sein de la CRPU de faire figurer le nom de Lille dans le titre du PRES.

Madame Fauth explique, qu'à l'échelle régionale, le PRES apporte une lisibilité au niveau des universités, et notamment au niveau de leurs compétences. Elle ajoute que le Conseil Régional est favorable au PRES qui représente une opportunité, pour l'Université d'Artois, d'être identifiée dans des domaines spécifiques.

Monsieur Morvan se déclare inquiet quant au mode de désignation des membres du conseil d'Administration, qui lui paraît peu démocratique en raison de l'absence de consultation des membres de l'université. Il lui semble que le PRES entraînera une perte de diversité disciplinaire.

Monsieur le Président lui répond que la perte de diversité est un risque à affronter. Il insiste sur la nécessité de prioriser et de concentrer les moyens sur des laboratoires pouvant bénéficier d'une reconnaissance régionale, nationale voire internationale.

Monsieur Bassette demande un vote séparé sur chacun des deux aspects du texte que sont la définition du PRES et la proposition de composition du conseil d'Administration. En ce qui concerne la définition du PRES, il lui semble important de mettre l'accent sur le transfert de technologie et la vocation des formations à répondre aux besoins d'employabilité non seulement régionale mais aussi nationale et européenne. En ce qui concerne la composition du Conseil d'administration, il estime que le nombre de membres est trop élevé, et souligne la faiblesse de la représentation du monde économique.

En l'absence d'autres observations, **le texte de cadrage du PRES est adopté à l'unanimité moins une abstention.**

La proposition de composition du conseil d'Administration est adoptée à l'unanimité moins un contre et six abstentions.

Artois: CA du 1er février 2008 – Statuts du PRES

V) Statuts du PRES « Université Lille Nord de France »

Monsieur le Président présente les statuts définitifs du PRES intitulé « Université Lille Nord de France ». Il indique qu'une dizaine de PRES devrait émerger d'ici 2010.

Il rappelle qu'il s'agit d'un projet de PRES de coopération et de projet, et non d'un PRES de fusion comme c'est le cas pour les universités de Strasbourg et d'Aix-Marseille.

Il précise qu'il s'agit de mettre en commun des projets, mais les établissements gardent leur souveraineté, leurs exécutifs et leurs budgets.

Monsieur le Président indique que le PRES va rassembler d'une part, des membres fondateurs, comprenant les six universités régionales, l'Ecole Centrale de Lille et l'Ecole des Mines de Douai, d'autre part, des membres associés qui n'auront pas tous voix délibérative.

Il ajoute que les membres du PRES devront utiliser une signature unique, afin d'assurer la visibilité du PRES et qui est la suivante :

« Nom de l'auteur / des auteurs » « PRES Université Lille Nord de France » « Code postal de l'Université de production Nom de l'Université ou de l'école : « Artois » Numéro de l'EA Rattachement au CNRS, INSERM, ... »

Monsieur le Président signale que la version transmise a été stabilisée au 23 octobre 2007, mais que la liste des membres associés n'est pas définitive.

Il indique que la cohérence des écoles doctorales et la mise en place du collège doctoral européen ont eu lieu. Il indique que la recombinaison régionale de certains laboratoires est en cours.

Monsieur le Président informe que, dans le domaine des formations, une cartographie des licences et des licences professionnelles est en cours, et permettra une meilleure répartition régionale des licences professionnelles. Il ajoute qu'il faudra veiller à cette bonne répartition. Il précise qu'en matière de formation continue, la coordination régionale existe déjà.

Monsieur le Président attire l'attention de l'assemblée sur le fait que s'agissant d'un PRES de projet et de coopération, aucun contrat quadriennal ne sera établi pour le PRES. Il reviendra aux partenaires d'intégrer au sein de leur contrat quadriennal un volet concernant les objectifs et moyens attribués au PRES.

Suite à une question de Monsieur Petit sur le fait que l'intitulé « Université Lille Nord de France » soit au singulier, Monsieur le Président lui répond qu'il ne s'agit pas du sens juridique mais d'une simple appellation.

Monsieur Coutel remarque qu'il y aura une objection des partenaires, car Lille intervient à un degré supérieur. L'intitulé lui paraît ambigu.

Monsieur Giry-Deloison signale qu'au regard des universités extérieures, l'entité qu'est le PRES ne signifie rien. Il ajoute qu'à long terme, seul subsistera dans la signature l'intitulé « Université Lille Nord-Pas-de-Calais ».

Monsieur le Président lui répond que les chercheurs maintiendront le nom de leur établissement de rattachement.

Il rappelle également qu'initialement avait été évoqué le titre « Université Nord de France », mais que Lille étant un élément puissant, son évocation est significative pour les extérieurs. Il ajoute que le risque de ne voir rester que l'intitulé du PRES dans la signature existe et qu'il faudra rester vigilant. Il indique qu'il reste possible de quitter le PRES à l'avenir.

En l'absence d'autres observations, **les statuts du PRES « Université Lille Nord de France » sont adoptés à l'unanimité moins deux voix contre.**

Artois: CA du 26 septembre 2008 – Statuts définitifs du PRES « Université Lille Nord de France »

XI) – Statuts définitifs du PRES « Université Lille Nord de France »

Monsieur le Président explique que les statuts du PRES présentés correspondent désormais à la version définitive du projet et doivent, avant publication du décret créant le PRES, être votés par l'ensemble des membres fondateurs et associés. Le projet de décret donne au PRES la nature d'un établissement public de coopération scientifique.

Il précise qu'un précédent projet de statuts a déjà été voté précédemment. Ce nouveau projet ne diffère de celui précédemment adopté que dans son article 7.

Monsieur le Président indique que l'article 7-1° prévoit que font partie du Conseil d'Administration « outre le président ou directeur de chaque membre fondateur, membre de droit, deux représentants de chacune des universités fondatrices désignées par leur Conseil d'Administration sur proposition du Président d'université ». Ces deux représentants seront désignés lors d'un prochain Conseil d'Administration.

Monsieur le Président signale que les dispositions modifiées sont mentionnées à l'article 7-3° dernier alinéa « six représentants des autres membres associés désignés d'un commun accord par les membres associés ».

Monsieur le Président ajoute que la nature du PRES n'a pas changé. Il s'agit d'un PRES de projet et de coopération qui n'aliène en rien la souveraineté de chacun des établissements adhérents. Il vise principalement à mettre en commun les moyens des universités sur des grands projets dans les domaines scientifique et pédagogique.

A ce titre, dans le domaine scientifique ont été créées les Écoles Doctorales Régionales (six écoles doctorales thématiques régionales) et dans le domaine pédagogique, l'établissement d'une ébauche de carte régionale des formations.

Monsieur Dutoit précise que cette carte régionale comprend la définition de pôles régionaux thématiques. Un travail sur la cohabilitation régionale est en cours. Dans le cadre d'un projet à plus long terme, la commission FTLV du PRES travaille à l'aboutissement d'un calendrier compatible au niveau régional ainsi que sur les modalités de contrôle des connaissances dans la ligne des recommandations nationales.

Monsieur le Président espère à ce titre que la mastérisation de la formation des maîtres de l'IUFM pourra s'intégrer dans les projets du PRES.

En l'absence d'autres observations, **le projet de statuts du PRES est approuvé à l'unanimité, moins cinq abstentions.**

Artois: CA du 22 janvier 2010 – Modification des statuts du PRES

VII/ Statuts de l'établissement public « Université Lille Nord de France »

Monsieur le Président rappelle que le conseil d'administration a déjà eu à se prononcer sur les statuts du PRES. Il s'agit ici d'examiner une nouvelle version, qui inclut principalement les modifications suivantes :

- il s'agit d'une part d'intégrer en tant que « membres associés », plusieurs établissements nouveaux ;
- il s'agit d'autre part et à la demande du ministère d'élargir les missions confiées au PRES, en le chargeant de la mise en œuvre, entre les universités de Lille 1, 2, 3 de l'accompagnement de leur rapprochement en vue de la création de l'université de Lille, et en lui confiant la coordination régionale des projets réalisés dans le cadre de l'opération « Campus » et des projets structurants pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Monsieur le Président informe le conseil que cette version des statuts du PRES risque encore d'être modifiée, au regard d'un nouveau projet qui serait celui d'un regroupement, non pas des seules universités lilloises, mais des six universités régionales publiques, voire de 7 universités régionales, publiques et privée.

Monsieur Coutel rejoint par Monsieur Mammone, estime qu'il est incohérent de confier au PRES la mission d'œuvrer au rapprochement des trois universités lilloises. Il estime que ce n'est pas notre intérêt et que ce n'est pas non plus celui des trois lilloises.

Monsieur le Président répond qu'il faut tenir compte du contexte. L'opération « Campus » et l'opération « grand emprunt » sont des opérations qui nécessitent un regroupement des établissements. Pour obtenir les labels « campus d'excellence », il faut rassembler nos forces et faire front. On peut imaginer différentes formes juridiques pour ce regroupement, comme par exemple une confédération d'universités. Mais en attendant, le seul opérateur possible est le PRES. Le regroupement est une condition préalable à l'obtention du soutien financier régional. Le ministère a besoin du concours du PRES pour réaliser ces opérations.

Monsieur Da Costa déclare que la problématique des fusions est nationale. Strasbourg, par exemple, a créé une grosse université, avec des moyens importants, même s'il est difficile à gouverner. Il pense cependant que la fusion des universités de Lille1, Lille2 et Lille3 se fera car c'est leur intérêt. Il est donc favorable à un rapprochement des six universités dans un PRES plus fort, il ne faut pas que l'Université d'Artois reste isolée.

Monsieur Mammone estime que l'accompagnement du rapprochement par le PRES doit concerner les six universités et pas seulement trois.

Monsieur Nagel pense que la gouvernance du PRES manque de transparence et que les syndicats sont mal représentés au PRES. Il existe un risque de dérive et Monsieur Nagel souhaite une modification des statuts du PRES pour qu'une représentation syndicale y soit assurée.

Monsieur Kabanoff estime que si le PRES a toute légitimité pour assurer la gestion du plan campus, il semble en revanche plus délicat de lui confier la gestion du rapprochement des trois lilloises. Il n'appartient pas au PRES de s'occuper d'une question purement lilloise, non structurante pour la région. Il estime enfin que cela poserait problème au regard des futures évolutions possibles des missions du PRES.

Monsieur le Président reconnaît qu'il n'est pas facile de comprendre ces structures, constituées de

cercles concentriques. Cependant il rappelle que le projet « grand emprunt » est un enjeu important pour la région et représente une manne financière (un milliard d'euros).

Monsieur Duez déclare qu'il s'agit d'un problème de gouvernance et d'une question de régionalisation. Le vrai problème est l'aménagement du territoire, les étudiants et les emplois en constituent l'enjeu. Il estime que pour l'instant, on ne dispose pas d'une vision claire des objectifs.

Monsieur Duez ajoute qu'il faut conserver une proximité des services et que le vrai débat est économique. Il évoque les articles récents du journal « La Voix du Nord », positifs envers l'Université d'Artois, même si certains en regrettent aujourd'hui la création, de même que celle de l'ULCO. Monsieur Duez pense qu'il existe une confusion entre régionalisation et métropolisation.

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité de mandater Monsieur le Président pour qu'il présente au PRES la demande de modification suivante : remplacer l'avant dernier alinéa de l'article 3 des statuts rédigé comme suit : « l'établissement a pour missions : ...la mise en œuvre, entre les universités Lille I, Lille II et Lille III, de l'accompagnement de leur rapprochement en vue de la création de l'Université de Lille » par : « l'établissement a pour missions: ... la mise en œuvre entre toutes les université de l'académie de Lille de l'accompagnement de leur rapprochement».

La proposition est approuvée à l'unanimité par le CA.

Artois: Assemblée des 3 Conseils de l'Université d'Artois du 16 octobre 2010 (CA, CÉVU, CS)

Défis, projets et enjeux pour l'Université d'Artois

Depuis 2006, de profondes réformes bouleversent l'enseignement supérieur et la recherche en France :

- loi « Liberté et Responsabilités des Universités » (LRU) ;
- accès des établissements aux responsabilités et compétences élargies (RCE) ;
- création d'une Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) ;
- opérations « Campus » ;
- constitution de Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) ;
- appels à grands projets dans le cadre du « Programme d'Investissement d'Avenir » (PIA), alias « Grand emprunt ».

En réponse à ces contraintes et défis, qui s'inscrivent de surcroît dans le contexte d'une concurrence internationale, certaines universités ont entrepris de se réorganiser en regroupant leurs forces au sein de PRES à périmètre le plus souvent régional. D'autres se sont engagées dans la voie de la fusion de leurs établissements en une université unique.

I - Le contexte régional Nord – Pas-de-Calais

En Région Nord – Pas-de-Calais, le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche se caractérise par quelques atouts et de nombreux handicaps [cf. le diagnostic porté dans le document « STRATER »], mais surtout par une complexité inédite en France :

- six universités publiques : Artois, Lille 1, Lille 2, Lille 3, ULCO (Littoral) et UVHC (Valenciennes) ;
- un puissant ensemble privé de statut association loi 1901 : la Fédération Universitaire Polytechnique de Lille (la FULPL, alias « La Catho ») ;
- plusieurs « grandes écoles », publiques ou privées, d'importance inégale, en particulier en matière de recherche.

Ces dernières années, la prise de conscience de la nécessité d'une coopération à l'échelle régionale avait suscité l'émergence de deux structures qui regroupaient les six universités publiques : le Pôle Universitaire Européen de Lille (PUEL), aujourd'hui disparu, et la Conférence Régionale des Présidents d'Université (CRPU) lieu de dialogue informel et d'échange de bonnes pratiques.

En 2009 le PRES baptisé « Université Lille Nord de France » a repris ces missions et a souhaité les amplifier en y associant tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en NPDC. Établissement Public de Coopération Scientifique (EPCS) avec vocation exclusive de coopération et de projet, ses objectifs sont limités aux actions de mutualisation (écoles doctorales, valorisation...), sans transfert de moyens ni de compétences de la part des établissements adhérents. Deux cercles administrent le PRES : l'un, dénommé bureau, constitué des huit membres fondateurs (6 universités publiques, Centrale Lille 1 et Mines Douai) et l'autre, dit élargi, qui englobe une trentaine de membres (La Catho, des écoles, des organismes de recherche et les collectivités territoriales siégeant au CA du PRES). Chacun des établissements adhérents conserve sa pleine souveraineté et reste libre d'autres coopérations ponctuelles ou structurelles. Ainsi indépendamment du PRES, des projets ont pu être conduits (« Campus Grand Lille ») ou annoncés (fusion des universités lilloises entre elles, fusion des universités régionales). Rappelons toutefois que le Ministère et le Rectorat se sont exprimés tout récemment encore à ce sujet, en disant clairement que ces fusions n'étaient pas à l'ordre du jour.

Les réponses aux appels à projets du PIA (portées par le PRES) imposent pourtant des coopérations renforcées (y compris en matière de gouvernance) dans les domaines de la recherche et des

formations supérieures où les universités souhaitent faire reconnaître et valoriser leur potentiel d'excellence et d'avenir. Mais le périmètre actuel du PRES et la représentation statutaire des universités en son sein ne permettant pas suffisamment l'expression de leurs personnels et usagers, les six présidents des universités publiques ont donc suggéré la mise en place de groupes de travail inter-universitaires constitués à partir des représentants des conseils des différents établissements (CA, CS, CÉVU). Le groupe de travail issu des CS aura à se pencher sur les projets de coopération scientifique, celui issu des CÉVU sur l'offre régionale de formation, et le groupe de travail issu des CA sur les questions de gouvernance de la future structure de coopération universitaire régionale.

II - Une politique d'avenir pour l'Université d'Artois

Créée en 1992, caractérisée par sa vocation pluridisciplinaire et sa structuration territoriale multipolaire (renforcée en 2008 par l'intégration de l'IUFM), l'Université d'Artois est un acteur à part entière de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Elle a su rester fidèle à sa mission de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur à travers des formations d'excellence en DUT, Licences, Masters et Doctorats. Elle a également su acquérir une pleine légitimité en matière de recherche scientifique. En témoignent ses 17 laboratoires habilités par le Ministère, dont plusieurs évalués au meilleur niveau possible par l'AERES.

C'est forte de ses atouts que l'Université d'Artois entend participer pleinement à la nécessaire restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche en Région.

a) Une démarche volontariste de coopération régionale sur un mode confédéral

Consciente des deux écueils fatidiques pour l'établissement que seraient l'isolationnisme d'une part et la fusion d'autre part (y compris celle des universités métropolitaines entre elles, qui constituerait un point de blocage pour la coopération régionale), l'équipe de direction de l'Université d'Artois entend proposer à l'assemblée de ses trois conseils d'engager une démarche volontariste de coopération régionale sur un mode confédéral. Celui-ci permet de respecter l'autonomie et la souveraineté de chacun des établissements tout en mutualisant plus fortement certains domaines et moyens afin de répondre aux enjeux d'avenir de l'université française. La démarche engagée depuis quelques années par certains laboratoires régionaux offre un exemple réussi de ce type de coopération fructueuse et loyale.

L'Université d'Artois entend que cette coopération régionale renforcée soit subordonnée à trois conditions sine qua non :

- qu'il n'est pas question d'aliéner le capital de l'Université d'Artois, fruit des efforts de toute une communauté universitaire depuis près de vingt ans, ni d'accepter la moindre atteinte à ses prérogatives, compétences et attributions d'université de plein exercice.
- que la preuve d'une plus-value doit être apportée, à la fois pour la collectivité des établissements partenaires, et pour chacun d'entre eux individuellement ;
- que cette coopération s'opère dans le cadre nécessaire du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

b) Une forte implication dans le Programme d'Investissement d'Avenir

Porteur exclusif des projets universitaires dans le cadre du PIA, le PRES a mobilisé depuis juillet 2010 les équipes des établissements pour rédiger les premières réponses aux « appels à manifestation d'intérêt », lesquelles déboucheront sur les dossiers de candidature aux différents dispositifs : laboratoires d'excellence (LABEX), grands équipements (EQUIPEX), institut hospitalo-universitaire (IHU) ou de recherche et de technologie (IRT), société d'accélération de transfert de technologie (SATT) et bien sûr initiatives d'excellence (IDEX), dispositif-phare du PIA

et qui devrait distinguer 5 à 8 projets en France, avec une dotation d'1 milliard d'euros pour chacun des lauréats.

L'Université d'Artois est à ce jour impliquée dans les projets listés ci-dessous et qui correspondent à ses principaux domaines d'excellence reconnus en matière de recherche, de formation, d'innovation, de valorisation et d'internationalisation, critères-clés de l'éligibilité des projets PIA :

- LABEX : o Le CRIL (Informatique Lens) co-pilote, avec l'iNRiA et l'iEMN, le projet de LABEX «STiC» intitulé «ICON» (Information Communication Nano-technologies) et en particulier l'axe « Intelligence artificielle » ;
- Le LBHE (Biologie moléculaire Lens) participe à plusieurs projets « Neurosciences » (iHU et LABEX) ;
- L'équipe Artois Lens de l'UCCS (chimie) est activement impliquée dans le projet de LABEX « Molécules & matériaux de l'extrême » et en particulier dans l'axe « Matière finement divisée ».
- EQUIPEX : Les équipes UCCS Artois (chimie Lens et Béthune) participent aux projets «iEED/ iFMAS» (Institut d'Excellence en Energies Décarbonnées/ Institut Français des Matériaux Agro-Sourcés) et « REALCAT » (REactions Avancées pour le cribLage en CATalyse appliquée à la valorisation de la biomasse).
- SATT: Engagement paritaire de toutes les universités régionales NPDC + UPJV (Picardie Jules Verne) et Université de Reims-Champagne (agro-ressources).

c) Des projets novateurs fédérateurs d'initiative d'excellence - Au titre de l'initiative d'excellence et au sein du PRES ULNF, l'Université d'Artois entend porter et faire reconnaître les cinq projets suivants :

- Campus des métiers de la formation. Regroupement en réseau, autour du pôle d'Arras, des structures de formation initiale et continue dédiées aux métiers de la formation, de l'éducation et de l'enseignement, ainsi que des structures de recherche et de documentation associées: IUFM, centres de ressources documentaires spécialisées, centres de recherche, centre de création de ressources pédagogiques numériques et innovantes en e-learning et e-teaching, centres de certification de compétences, centres de ressources en langues, Institut Confucius et centre européen de formation pédagogique des enseignants de chinois.
- Génie civil & Habitat. Identifiée comme projet prioritaire émergent par le PRES ULNF en juin 2010, l'ingénierie urbaine s'est structurée régionalement en réseau autour du pôle universitaire technologique de Béthune. Sur le plan de la recherche, le Laboratoire de Génie Civil et Géo-Environnement (LGCGE, issu de la fusion des anciens laboratoires LAMTI [UA] et d'une équipe du LML [Lille 1]) y a été installé au printemps 2010. Il bénéficie du soutien actif de deux structures d'appui implantées à Béthune : le PRVIUH [Pôle de Recherche et de Valorisation Habitat] et le pôle d'excellence BTP [porté par la communauté d'agglomération ArtoisComm. Béthune - Bruay] qui mettent l'activité de recherche et d'innovation du LGCGE au service du développement économique régional.
- Campus Logistique. Autour de la structure Euralogistics implantée sur la plate-forme multimodale «Delta 3» à Dourges, et du laboratoire LGi2A. Les composantes associées pour l'UA sont la FSA de Béthune et IUT de Lens.
- Institut de Valorisation des Patrimoines, des Arts et des Cultures. Structurer, autour de deux sites de l'université d'Artois, l'un de SHS (Arras) et l'autre de Sciences (Lens), une offre universitaire complète en termes de formation, de recherche et d'ingénierie de valorisation dans trois champs connexes qui intéressent au premier chef nos sociétés contemporaines, en particulier en terme de développement économique. En partenariat notamment avec le «Louvre Lens », « Euralens » et « BMU » (Bassin Minier Unesco).
- Institut d'Etude des Faits Religieux. En partenariat notamment avec la FUPL, Lille 1, Lille 3, ULCO, et en relation avec le « learning center » de l'Abbaye de Vaucelles (Conseil Régional Nord – Pas de Calais), l'IEFR met en place une approche pluridisciplinaire et non-

confessionnelle des faits religieux et, dans la perspective conjointe d'un enseignement de haut niveau (Master Sciences des religions) et d'une recherche en réseau (avec l'IESR, Institut Européen en Sciences des Religions, EPHE), entend contribuer au développement d'un vivier de jeunes chercheurs dans ce domaine.

III - Mode de désignation des représentants de l'Université d'Artois dans les groupes de travail inter-universitaires

La représentation de chacune des universités sera assurée au sein de chacun des trois groupes de travail par 9 délégués : le vice-président du conseil (CA, CS ou CÉVU), 2 représentants des PR, 2 représentants des MCF, 2 représentants des personnels BIATOSS et 2 représentants des étudiants. Chaque groupe de travail sera ainsi composé de 54 membres.

Les modalités de désignation des représentants ayant été laissées à la discrétion de chacune des universités, l'équipe de direction propose qu'à l'Université d'Artois ils soient élus, dans chaque conseil, au sein de chacun des collèges par leurs membres respectifs.

Scrutin majoritaire à deux tours, majorité absolue requise au 1er tour, majorité relative au 2ème tour.

Ces représentants, qui auront mandat et engagement pour porter, soutenir et défendre le mode de coopération validé par l'équipe de direction et les conseils de leur université, ainsi que les projets de celle-ci au titre du PIA, ne pourront toutefois en aucun cas engager la décision des instances de leur université. Celles-ci conservent, au sein de chaque établissement et en fonction des attributions qui leur sont conférées par la loi, tout pouvoir décisionnel.

Lille 1: CA du 10 octobre 2008 – Statuts du PRES

1) Statuts du PRES Lille – Nord de France

Un projet de statuts du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Université Lille – Nord de France » a été approuvé une première fois en décembre 2007 par le conseil d'administration de l'Université de Lille 1. Ayant été également approuvé par l'ensemble des conseils d'administration des établissements fondateurs et partenaires, le projet a été envoyé au Ministère, en décembre 2007. Ce dernier a renvoyé, par courrier du 19 septembre, la version désormais stabilisée, ayant fait l'objet d'un certain nombre de modifications. Le Président commente ces modifications en faisant trois remarques :

- Le texte correspond à des statuts plus « standard » d'établissement public et a été « juridicisé » dans sa rédaction
- Certains éléments auxquels nous étions attachés et qui correspondent à un mode de fonctionnement spécifique ont disparu (exemple : la référence formelle au projet de PRES de coopération et de projets)
- le contrôle par les membres fondateurs a été renforcé : poids accru dans le CA et droit de veto sur les décisions importantes (adhésion, exclusion, évolution des missions et des compétences, changement de statuts). Ces dernières modifications sont perçues par les autres membres comme étant trop contraignantes.

Le Président rappelle que nous avons deux exigences :

- le PRES de coopération et de projets (et non un PRES de fusion)
- le contrôle par les universités régionales.

Le Président regrette que le ministère n'ait pas simplement validé le projet voté par l'ensemble des conseils d'administration en fin d'année 2007. Il souligne la nécessité, prévue lors du vote de décembre 2007, que le règlement intérieur de l'université prévoit le contrôle des activités menées au sein du PRES, en particulier les modes d'intervention de ses conseils (par exemple, approbation du programme d'orientation stratégique par le CA de Lille 1, désignation des représentants nommés de Lille 1 au CA du PRES, avis des CS et CEVU sur les projets).

Le Président indique que les conseils d'administration des autres membres fondateurs ont déjà approuvé ces statuts. Les instances délibérantes des membres associés sont en train de les examiner. Aucune publication du PRES ne peut intervenir sans communication préalable au Ministère des procès-verbaux des délibérations approuvant les statuts dans leur version définitive.

Le Président commente ensuite les diverses modifications effectuées par le ministère. Puis il ouvre le débat.

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité et Engagement) demande pourquoi le CNRS n'est pas représenté et quel est l'impact de la future Université de Lille sur le PRES.

Le Président répond que le CNRS, en raison de son implantation nationale, n'a pas souhaité figurer parmi les membres du PRES. Concernant le positionnement de la future Université de Lille par rapport au PRES, le Président précise qu'il s'agit de deux stratégies différentes qui ne s'excluent absolument pas. Prenant l'exemple des Ecoles Doctorales, il souligne les collaborations engagées avec l'ensemble des universités régionales. L'Université de Lille sera présente dans le PRES ce qui nécessitera une révision des statuts, notamment en ce qui concerne les équilibres entre les différents partenaires. Les deux stratégies sont en synergie ; nous avons intérêt à développer ces synergies.

Yves NOEL (A & I - SNTPE UNSA) demande quelle est la place des personnels BIATOSS dans ce dispositif.

Le Président répond que le PRES disposera de ses propres personnels. Cependant les personnels BIATOSS des établissements membres du PRES seront également concernés dans la mesure où se mettront en place des actions mutualisées sur des projets communs, par exemple en matière de formation continue des personnels. Par ailleurs, nous aurons à discuter des deux membres du CA qui représenteront l'université de Lille 1, avec le Président, au CA du PRES.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP/CGT-SUP) rappelle que, l'année dernière, le SNESUP a voté contre les statuts du PRES fondant notamment ses critiques sur le mode de gouvernance et sur un CA, à son sens, peu démocratique. Dans la perspective de la fusion des trois universités lilloises, il se demande quel sens aura cette superstructure. Selon lui, elle risque de freiner un certain nombre de projets. Il note que les compétences des présidents et chefs d'établissements ont été rajoutées sur le modèle de ce que contient la loi LRU ; il en est de même pour les aspects financiers. Il considère par conséquent que ces statuts peuvent opérer un transfert de pouvoirs. Il craint que le PRES soit une entité de directions et de « têtes pensantes » éloignée des personnels et une structure où l'on reconduise les compétitions et concurrences des membres sans qu'elle soit un véritable « moteur » pour les établissements.

A propos du mode de gouvernance, le Président répond qu'il est bien plus clair que celui du Pôle Européen ; ces statuts permettent un mode de gouvernance bien identifié dans lequel nous aurons du poids, ce qui est un changement considérable. Il observe que les décisions qui devront être prises à l'unanimité des membres fondateurs ont trait à des points fondamentaux : il s'agit par exemple des modifications de statuts. Puis, prenant l'exemple du travail actuel sur les conventions IUFM, il rappelle que les instances de gouvernance de chaque établissement sont associées et jouent leur rôle. Pour le Président, si le CA ne se prononçait pas pour ces statuts, Lille 1 ferait passer un message de non-coopération au niveau régional. Les deux instruments, PRES et université de Lille sont utiles et complémentaires. Le Président rappelle notamment la lettre de soutien de l'ensemble des membres fondateurs du PRES sur le dossier Campus Grand Lille.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité et Engagement) demande ce que devient l'article 2 dans le cas d'une fusion des trois universités lilloises. Par ailleurs il s'interroge sur la question des décisions prises à l'unanimité des membres fondateurs (article 10) : s'agit-il des membres présents ou représentés ?

Xavier FURON précise qu'il s'agit de l'ensemble des membres fondateurs.

Le Président répond sur l'article 2 : quand la fusion des trois universités aura eu lieu, il y aura deux membres fondateurs en moins ; il faudra alors se poser la question du poids de l'université de Lille par rapport à l'ensemble. Nous ne pouvons, toutefois, complètement anticiper l'avenir.

Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) estime qu'il n'y a pas pour l'instant d'arguments qui permettent de dire que les deux projets, université de Lille et PRES, ne sont pas concurrents. Pour lui, les statuts que le Ministère nous impose sont des statuts de PRES d'intégration et non pas de PRES de coopération selon notre souhait. De plus, il s'inquiète de la nomination d'un agent comptable et d'une autonomie de gestion en matière financière et en matière de personnels équivalente à celle des universités. Or, dans notre projet, nous avons exclu le fait que des personnels spécifiquement PRES soient créés.

Le Président n'est pas d'accord avec cette interprétation : le PRES est bien un PRES de coopération. Il rappelle à cet effet l'existence du programme d'orientation défini tous les deux ans.

Il précise par ailleurs que les missions indiquées dans l'article 3 sont les mêmes missions que dans la version précédente.

Pour Yann SECQ (Ouverture et Indépendance), cette nouvelle version des statuts a profondément modifié dans son esprit le projet que nous avons élaboré. Il aurait aimé connaître les résultats précis des votes des CA des autres établissements membres fondateurs. Il persiste à remettre en cause les notions d'autonomie financière et en matière de personnels qui transparaissent dans ces statuts.

Le Président indique que notre tutelle est à la fois attachée au projet d'université de Lille et au projet du PRES. Il ajoute qu'il n'y aura pas de remontée de dossier du PRES au titre du contrat quadriennal, mais chaque université indiquera dans son dossier les actions qui vont être menées au titre du PRES. Nous ne sommes plus dans le modèle du Pôle Européen qui avait des ressources d'Etat récurrentes ; ce sont désormais les universités qui mettront des moyens sur des actions communes.

Salah MAOUCHE donne quelques exemples des bénéfices déjà tirés de l'existence du PRES en matière de concertation sur les enseignements.

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité et Engagement) exprime son intention de voter pour ces statuts eu égard à la situation d'attente dans laquelle nous sommes. Pour lui, rien ne semble déterminant dans les modifications des statuts pour changer le sens de son vote.

Pour Yann SECQ (Ouverture et Indépendance), l'article 16, qui n'existait pas tel quel dans les précédents statuts, est quand même très explicite.

Nicolas POSTEL (SNESUP/CGT-SUP) s'étonne que la question de savoir si le conseil d'administration de Lille 1 souhaite aller vers la fusion des universités ou non n'ait pas encore été sérieusement abordée.

Le Président rappelle que le dossier du projet d'établissement contient très clairement la volonté d'aller vers l'université de Lille. La stratégie de l'équipe de direction de Lille 1 a toujours été transparente : avancer à la fois vers la coopération régionale élargie dans le cadre du PRES et vers la mise en place d'une université de Lille. Le Président pense que ce serait une erreur de développer une université de Lille sans le PRES car les coopérations élargies aux autres partenaires sont indispensables. Si nous devons négocier en position de faiblesse avec la Région, la Communauté Urbaine, etc., toute la stratégie développée depuis quelques mois serait mise à mal.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP/CGT-SUP) souhaite que le PRES ne soit pas un frein pour l'université de Lille 1 : si des projets sont bloqués par le PRES, quelle autonomie aura alors une université membre pour éviter les blocages ?

Le Président ne voit pas de signes que des projets portés à la fois par Lille 1, Lille 2, Lille 3 aient été bloqués par les autres membres.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP/CGT-SUP) estime que le projet de fusion des trois universités ne peut être débattu en quelques minutes. Il rappelle que le dossier du Plan Campus n'a pas été soumis au vote du conseil d'administration. Selon lui, si nous voulons que les personnels adhèrent au projet de fusion, il est temps de les consulter. Il précise son intention de voter contre les nouveaux statuts du PRES notamment en raison de son mode de gouvernance.

Le Président considère que de nombreuses informations ont été données, en particulier à l'assemblée des trois conseils. Certains conseillers ont réagi, mais il n'y a pas eu de signal négatif

sur le projet d'université de Lille. Un Président se doit de porter une ambition pour son université ; il rappelle au CA que beaucoup d'occasions lui ont été données d'exprimer d'éventuelles réticences.

Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) exprime son inquiétude par rapport aux collaborations douteuses de partenaires qui joueraient la compétition. Il n'apprécie pas les modifications portées par le ministère sur les statuts du PRES mais comprend néanmoins le danger pour notre université d'être très mal perçue en cas de vote négatif du CA. Il déclare ne pas vouloir s'opposer à l'adoption de ces statuts, tout en ayant l'impression « d'avaler des couleuvres ».

Pour Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité et Engagement), le PRES sera ce que l'on en fera. Le PRES est au cœur du Contrat de Plan Etat-Région : nous nous sommes engagés collectivement vis-à-vis de la Région, de l'Etat et de l'Europe à créer un PRES. Nous devons tenir compte de nos engagements au moment du vote.

Le Président rappelle que le développement du PRES était bloqué en mars 2007, lorsqu'il a pris ses fonctions. Un travail a été fait pour que le PRES devienne un véritable instrument de coopération et cette coopération fonctionne dès à présent. Nous avons besoin d'un lieu pour résoudre les conflits et coordonner nos actions.

Le Président soumet les statuts du PRES Lille Nord de France révisés par le ministère au vote du conseil :

Approuvés par 15 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions (délibération n° 2008-64)

**2) Délibération sur la modification des statuts du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)
« Université Lille Nord de France »**

Le Président procède à la présentation des propositions de modification des articles 2, 3, 4 et 12.1 des statuts du PRES Université Lille Nord de France.

Il a entendu les critiques concernant le manque d'informations émanant du PRES. Il rappelle cependant l'existence des commissions qui font un travail important pour la coordination régionale des établissements. Il estime que, si la structure de coopération que constitue le PRES n'existait pas, il y aurait des problèmes et il cite particulièrement le cas des masters enseignement entre les six universités publiques régionales. Sans nier les imperfections, il affirme que le PRES représente l'opportunité d'avoir un cadre institutionnel de coopération.

Le Président ouvre le débat.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) considère que se priver de la voie démocratique est un problème. Pour lui, les grands axes politiques faisant l'objet de décisions au niveau du PRES, les universités n'auront plus qu'un rôle de mise en œuvre de décisions prises par le PRES. De plus, il ne voit pas comment le PRES pourrait coordonner « la fusion » des trois universités lilloises. Il constate l'existence de financements directement attribués au PRES, contrairement à ce qui avait été prévu. Il suggère de modifier l'appellation du PRES qui, selon lui, porte à confusion, en le nommant « PRES Nord Pas de Calais » au lieu de « PRES Université Lille Nord de France ».

Marie-José AYME apprécie la mise en place de la commission des grands projets. Elle suggère d'être plus précis dans l'expression « création de comités techniques » afin que le nombre de comités ne soit pas extensible.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) pense qu'il n'y a plus lieu de refaire le débat sur le PRES, les listes s'étant déjà positionnées lors du vote des statuts du PRES. S'agissant de l'introduction de l'opération Campus dans les statuts du PRES, cela lui semble envisageable mais il estime dommage que les collectivités locales ne se soient pas positionnées plus tôt. Par contre, il se dit contre l'introduction dans les statuts du PRES du point b) de l'article 3, soit « mise en œuvre du rapprochement des universités lilloises pour la création de l'université de Lille ». Il pense que la mise en œuvre ne peut se faire qu'au sein des trois universités. Or il souligne que pour l'instant aucun « débat très net » sur ce sujet n'a encore été organisé. Enfin, il précise que les statuts n'ont pas vocation à être un outil de communication que l'on serait amené à remanier « tous les trois mois ». Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) ajoute que sa liste votera contre, si cette modification est maintenue.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) tient à remercier Isam SHAHROUR pour les documents sur la journée Valorisation. Il formule une demande récurrente, à savoir que les ordres du jour et les documents préparatoires du conseil du PRES soient diffusés aux élus des conseils des membres fondateurs ainsi que les comptes-rendus non validés pour connaître les décisions prises avant la réunion suivante. Pour lui, le fond du problème est qu'aucune discussion n'a été organisée entre les instances et les personnels des trois universités ; dans ces conditions, il estime « anormal » de confier au PRES la mission de « mettre en œuvre le rapprochement des universités lilloises pour la création de l'université de Lille ».

Yves NOEL (A & I - SNTPEs UNSA EDUCATION) fait part de son accord avec Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) et Yann SECQ (Ouverture & Indépendance). Il souligne cependant que, depuis la mise en place de ces nouvelles entités, il n'est fait mention des personnels « à aucun moment ». Il est primordial, pour lui, que les personnels soient impliqués et adhèrent au projet.

Hélène DUCOURANT (UNEF & associations étudiantes) demande d'où vient l'idée de ce « schéma directeur de la vie étudiante ».

Le Président répond que pour les questions de vie étudiante, comme par exemple, les rénovations ou créations de résidences universitaires, il faut être en capacité de faire des propositions cohérentes au niveau régional après une large concertation. Il lui paraît important d'élargir le champs des coopérations aux domaines qui nous paraissent essentiels.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement) exprime son accord sur les restrictions ou les oppositions émises précédemment.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) considère qu'admettre que le PRES traite des problèmes d'hébergement et de restauration, c'est « confisquer la démocratie » et confier ces questions à une « structure qui n'aura aucun compte à rendre à personne ».

Pierre LOUART (Ouverture & Indépendance) affirme que tous les établissements devront désormais s'inscrire dans des dispositifs de regroupement comme le PRES. L'existence de ce PRES de coopération oblige à des concertations et des échanges et nous conduit à abandonner le jeu des concurrences violentes que nous avons pu connaître entre les établissements. Il se dit très favorable à toutes les logiques de grands projets. Mais que le PRES ait comme mission de mettre en œuvre le rapprochement des universités lilloises lui semble inacceptable.

Le Président rappelle que le projet campus Grand Lille a émergé grâce à un fort investissement de la présidence de l'université Lille 1. Il ressent néanmoins l'inquiétude d'un certain nombre de partenaires. Quant à la phrase ajoutée à l'article 3-b) qui semble poser problème, le Président précise que rien ne pourra imposer aux trois universités lilloises de faire ce qu'elles ne souhaiteraient pas faire. Il n'y a pas de transfert de compétences à une autre institution ; les universités sont totalement maîtres du jeu dans le cadre de la loi actuelle. Le Président ajoute que les autres partenaires du PRES ont voté pour ces modifications. Le paradoxe serait que ces modifications soient votées par les instances de tous les partenaires sauf le CA de l'université Lille 1.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) demande plus de précisions sur les votes des conseils d'administration des universités de Lille 2 et Lille 3.

Le Président précise que, si le CA de l'université Lille 1 ne vote pas les modifications des statuts du PRES, la conclusion sera qu'un membre fondateur n'aura pas approuvé les modifications des statuts du PRES. Par conséquent, les nouveaux statuts modifiés ne pourront être soumis au conseil du PRES, comme le précise l'article 19. Le Président souhaiterait qu'une formulation alternative permette d'avancer sur ce sujet. Pour le Président, il est important de faire apparaître dans les statuts que le rapprochement des trois universités est un problème d'intérêt commun pour l'ensemble des établissements du PRES.

Catherine SION (SGEN-CFDT) rappelle ce qu'elle a déjà dit en commission des statuts. Elle estime qu'il faudrait atténuer le terme « mise en œuvre » à l'article 3-b).

Le Président propose le terme « appui » à la place de « mise en œuvre ». Il rappelle qu'il ne souhaite pas que l'établissement soit dépossédé de ses prérogatives.

Marie-José AYME ne comprend pas les « querelles de clochers » qu'elle observe. L'objectif doit être que les trois universités lilloises se réunissent pour que l'ensemble soit plus fort et présente une certaine cohésion.

Pierre LOUART (Ouverture & Indépendance) souhaite distinguer le résultat à obtenir du processus pour y arriver. Il rejoint le Président dans l'idée que le PRES doit souligner l'intérêt qu'il voit au rapprochement des trois universités lilloises. Il propose de remplacer « mise en œuvre » par « soutien apporté ».

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) rappelle qu'il n'y a pas eu d'implication des élus dans le travail préparatoire pour l'élaboration du texte. Il dit ne pas comprendre que les commissions de statuts des six universités régionales n'aient pas été réunies pour ce travail.

Le Président répond que chaque université choisit d'agir selon la démarche qui lui convient. Ce qui importe

est le vote des CA de l'ensemble des membres fondateurs.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP-FSU/CGT-SUP) s'interroge sur les enjeux qui expliquent la nécessité de ces modifications des statuts. Il préfère une modification de l'article proposé plutôt qu'une suppression et approuve la proposition de Pierre LOUART (Ouverture & Indépendance) .

Le Président estime nécessaire de faire apparaître dans les statuts que le rapprochement des trois universités lilloises ne doit pas se faire contre les autres établissements mais avec eux. Cette question doit être traitée par l'ensemble des établissements partenaires.

Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) propose la formulation suivante : « l'accompagnement du rapprochement ».

Le Président soumet au vote du conseil la version proposée, sous réserve du remplacement de l'expression « la mise en œuvre du rapprochement des universités Lille 1, Lille 2, Lille 3 », à l'article 3-b), par l'expression suivante « l'accompagnement du rapprochement des universités Lille 1, Lille 2, Lille 3 en vue de la création de l'université de Lille ».

Approuvée par 21 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention (délibération n° 2009-86).

3) Délibération relative à la cession des parts de Sup'Investissement

Le vice-président chargé de la recherche, Isam SHAHROUR, est invité à présenter ce point de l'ordre du jour. Il rappelle que Sup'Investissement a été créé en 2001 suite à un appel à projet du ministère. Il s'agit d'une Société par Actions Simplifiées (SAS) dans laquelle l'université Lille 1 a une participation d'une valeur de 15 000 €. Son objectif est essentiellement le financement du fond d'amorçage pour la création d'entreprises technologiques qui émanent des universités de la région. Il semble logique désormais que le lieu adéquat pour la gestion de cette société soit le PRES Université Lille Nord de France. Il s'agit, par conséquent, d'effectuer un transfert de parts des anciens propriétaires vers le PRES.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) considère que les informations délivrées aux conseillers pour cette prise de décision sont insuffisantes. Il renouvelle la demande faite précédemment de disposer des ordres du jour des conseils d'administration du PRES ainsi que des comptes-rendus des réunions correspondantes.

Le Président répond que les ordres du jour sont diffusés aux membres du CA et que les comptes-rendus doivent être en ligne sur le site du PRES. Il remarque que notre université n'est pas performante en matière de valorisation que ce soit au niveau local ou au niveau national. Des dispositifs se mettent en place pour accompagner les démarches de valorisation des universités au niveau français. L'université n'aura jamais les moyens d'action corrects en matière de valorisation si elle reste isolée ; il est donc proposé de se donner des moyens d'agir sur une base collective, c'est-à-dire au niveau du PRES.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) tient à souligner que sa liste votera contre, car le choix politique est fait au niveau du CA du PRES, le conseil d'administration de l'université n'étant consulté ensuite que pour « l'acte final ». Il pense que ce point mérite une réflexion plus approfondie.

Le Président relève l'inexactitude de cette affirmation. C'est le 14 décembre 2009 que cette question sera traitée par le PRES ; c'est la raison pour laquelle elle est d'abord soumise aux conseils d'administration des universités partenaires. Il estime que la société Sup'Investissement se justifierait dans le cadre d'une mutualisation entre les établissements d'enseignement supérieur.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) demande pourquoi ne pas ouvrir à la recapitalisation plutôt que de transférer nos parts au PRES.

Le Président répond que le nombre d'actions est limité ; le nombre de parts des universités reste fixe, il ne peut être augmenté. Il ajoute que, pour lui, cette société prendrait du sens si elle devenait un moyen d'action collectif.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) souhaiterait disposer d'un bilan des contributeurs de Sup'Investissement avec le montant des actions détenues.

Catherine SION (SGEN-CFDT) signale que, grâce au PRES, les universités qui ne possèdent pas de parts pourront bénéficier de l'apport des établissements qui auront apportés leurs parts.

Le Président rappelle que la solution proposée par l'équipe de direction paraît la solution la plus simple pour que cette société puisse être un support de mutualisation utilisé pour aider au développement des entreprises de haute technologie issues des universités et des grandes écoles. Une réaction rapide est nécessaire, car nous allons prochainement devoir répondre au ministère sur la création de structures de valorisation mutualisées.

Isam SHAHROUR ajoute que le problème majeur auquel nous nous heurtons, pour que les actions de valorisation aboutissent, est l'éparpillement des structures ; nous avons un besoin urgent de coordination, de coopération et de mutualisation.

Bruno DESPREZ estime très intéressant de « booster » la valorisation par une coopération affirmée entre les établissements. Pour lui, le PRES semble la structure adaptée pour le rattachement de cette société.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) qualifie le PRES d'organisme travaillant dans « l'opacité ». Pour lui, la SAS Sup'Investissement devrait toucher des revenus qui reviendrait alors au PRES. Or il n'y est pas autorisé.

Le Président rappelle que le dispositif de valorisation est en cours de construction. SUP'INVESTISSEMENT en est un élément de fondation ; c'est une pièce du dispositif.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) considère qu'un débat doit s'ouvrir sur le dispositif de valorisation au sein du conseil scientifique puis du CA.

Le Président soumet au vote du conseil la cession des 15 250 parts détenues par l'université Lille 1 pour reprise par le « Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Université Lille Nord de France », afin de faire de la société Sup'Investissement 59-62 la société de valorisation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche rassemblés au sein du PRES :

Approuvée par 15 voix pour et 5 voix contre (délibération n° 2009-78).

4) Présentation de la SATT – Délibération sur la participation de Lille 1

Isam SHAHROUR présente au conseil le projet de création d'une société d'accélération du transfert de technologies (SATT), dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

Il dresse le constat suivant : La valorisation de la recherche publique fait l'objet d'un morcellement au niveau régional ; son coût est élevé ; il y a un faible soutien à la maturation des projets et le potentiel de recherche est insuffisamment valorisé (en termes de propriété intellectuelle, de transfert...). Au niveau de Lille 1 : la valorisation repose sur 1 ETP et un appui juridique et administratif ; il y a une faible valorisation de la propriété intellectuelle, une absence de crédits de maturation de projets, un coût élevé et cette activité spécifique connaît un déficit financier (bilan SAIC).

Une dizaine de SATT seront créées au niveau national, dans le cadre du Plan d'Investissement d'Avenir (PIA). Elles sont détenues par des établissements et des organismes publics et leur but est de mutualiser et stimuler la valorisation de la recherche publique en termes de propriété intellectuelle, de transfert et d'incubation. Les activités principales d'une SATT sont :

- Le financement et l'accompagnement de la maturation (informer les chercheurs sur les débouchés potentiels de leurs travaux ; identifier les projets innovants ; financer la maturation des projets ; financer le dépôt, l'entretien et la défense des droits de propriété intellectuelle ; assurer le transfert)
- Des prestations de services aux actionnaires et à d'autres établissements (détecter les innovations ayant un potentiel de valorisation ; appui à la négociation de contrats avec des entreprises ; actions de veille et détection de partenaires ; gérer la propriété intellectuelle).

Des activités optionnelles peuvent consister en la gestion de contrats de recherche, la gestion contractuelle de plateaux techniques et l'accompagnement de l'incubation.

La SATT est juridiquement constituée en SAS (société par actions simplifiée). Elle a pour actionnaire la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) pour le compte de l'Etat (33%), des PRES, et des établissements ou organismes publics actionnaires directs.

La SATT est administrée par un conseil d'administration regroupant 12 membres actionnaires, dont 4 désignés par la CDC.

La SATT dispose d'un capital social qui devra être constitué par ses actionnaires, à hauteur de 33% pour l'Etat, porté par la CDC, et 67% pour les autres actionnaires (établissements et organismes de recherche). À cette fin, l'ANR dotera les actionnaires locaux des fonds nécessaires à la capitalisation de la société. Il est noté que le montant du capital social initial de la SATT sera limité à la couverture des frais de constitution et de démarrage de la SATT. À titre indicatif, il pourra être d'environ 1 M€.

La SATT disposera de quasi-fonds propres et de subventions (90% du financement). Le financement des projets de maturation et de gestion de droits de propriété intellectuelle s'effectue sous forme d'une avance sur compte courant d'associé bloqué non rémunéré. Ces apports en quasi-fonds propres sont effectués par tranches, tous les trois ans, selon les modalités fixées par les conventions passées entre l'ANR et les bénéficiaires et en fonction d'une évaluation de la performance réalisée.

D'autres financements sont prévus : L'action du Fonds national de valorisation s'inscrit dans un continuum destiné à favoriser le transfert de technologie, la création d'entreprises et d'emplois. La SATT trouvera des relais aux projets qu'elles aura porté à maturation dans des dispositifs complémentaires destinés à soutenir l'amorçage : Ainsi, dans le cadre des investissements d'avenir, le fonds national d'amorçage, doté de 400 M€ ; les réseaux régionaux de l'innovation. Par ailleurs, le fonds européen d'investissement via le

programme cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) intervient dans le capital-risque et la garantie de prêts.

Le projet de création de SATT soumis au conseil regrouperait le PRES Université Lille Nord de France, l'Université de Picardie Jules Verne et l'Université Reims Champagne Ardennes.

Dans le cadre de ce projet, les engagements de Lille 1 sont de transférer la gestion de la propriété intellectuelle (licences...) et de laisser aux laboratoires la possibilité de gérer les contrats impliquant plusieurs partenaires (après accord de Lille 1 et des partenaires).

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) prend note du constat présenté (coûts élevés, difficulté de gestion...), mais regrette qu'aucun chiffre ne soit communiqué à l'appui d'un tel constat. S'agissant du déficit du SAIC, il avait été dit en conseil que le tri des brevets devait être fait, certains nous coûtant au final plus cher que ce qu'ils nous rapportent. N'y avait-il pas moyen d'améliorer le fonctionnement du SAIC, plutôt que de le remplacer par autre chose ? S'interroge-t-il.

Virginie DEGARDIN (DPE) demande comment sont désignés les deux tiers des membres du CA de la SATT et quelle est la localisation de cette SATT.

Dominique DEROZIER (DPE), prenant acte du constat fait par Isam SHAHROUR du morcellement de la valorisation de la recherche, demande ce qu'il va advenir des « morceaux ». Il s'interroge, par ailleurs, sur ce que l'on va faire de ce que la SATT ne prendra pas. Quel est l'intérêt pour nous de cette opération ? Poursuit-il. Le projet est peut-être intéressant, mais vu le périmètre envisagé de cette société (Lille, Amiens et Reims), il n'est pas sûr que nous y gagnons.

S'agissant du constat chiffré des difficultés de la valorisation, Isam SHAHROUR affirme que des chiffres peuvent être fournis. Concernant le morcellement, il précise que, si chaque établissement a un service de valorisation, seuls Lille 1 et Lille 2 disposent de services importants. Il rappelle que le SAIC a deux missions : La gestion des contrats, pour laquelle il est très performant et la gestion des brevets, laquelle demande des compétences très pointues et qui n'est pas notre point fort. Un des problèmes de Lille 1 en matière de brevets est que notre domaine d'activité est très large (contrairement à Lille 2 axé sur le médical), et que leur gestion nécessiterait beaucoup de spécialistes. De fait, nous avons recours à un cabinet spécialisé, ce qui nous coûte cher. En conclusion, en matière de brevets, Lille 1 n'a ni une taille critique, ni un potentiel suffisant.

En réponse à Virginie DEGARDIN, sur la gouvernance de la SATT, Isam SHAHROUR explique que chaque actionnaire (PRES, université de Picardie, université de Reims) dispose de représentants au sein du CA de la société. En termes de localisation de la SATT, sa proximité sera garantie par la création de délégations autour de chaque grand centre. Il précise encore que l'ensemble des domaines scientifiques de Lille 1 sera dans le champ de compétence de la SATT.

Jean-François PAUWELS (DPE) demande si le secteur de l'environnement, lequel n'apparaît pas en tant que tel, est pris en compte.

Isam SHAHROUR répond par l'affirmative ; c'est un secteur transversal, précise-t-il.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) constate que, dans le projet, Lille 1 n'est pas, contrairement au PRES, actionnaire. Dès lors, ajoute-t-il, Lille 1 n'est absolument pas obligée de transférer sa propriété intellectuelle. Il ne comprend pas en quoi le montage présenté améliorerait la situation.

Jean D'ALMEIDA (DPE) demande si on a un brevet qui nous rapporte de l'argent.

Isam SHAHROUR répond que seuls 3 ou 4 brevets nous rapportent quelque chose (ex : le développement de médicaments liés au paludisme).

Le Président précise qu'il y a des choses qu'on sait faire : la gestion des contrats et d'autres pour lesquelles le savoir-faire est hors de portée : les brevets. Pour ces derniers une démarche mutualisée s'impose. Une

opportunité se présente aujourd'hui. La SATT permet en effet de générer des ressources venant notamment de l'Etat et des collectivités territoriales. La question qui se pose est de savoir si nous souhaitons compléter notre système de valorisation en plus de ce qui se fait dans le cadre du SAIC. Il est en tout cas clair que nous n'avons pas la possibilité de financer seuls ce genre d'opération.

Pour Jean D'ALMEIDA, sans doute faut-il tenter cette opération, mais il se demande si c'est réellement avec de grosses structures que l'on va régler les problèmes. « *La Silicon Valley n'a pas de SATT* », remarque-t-il ironiquement.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) revient sur l'idée selon laquelle, dès lors que Lille 1 n'est pas actionnaire de la SATT, rien ne l'oblige à passer par elle.

Le Président répond que la question fondamentale est de savoir si la SATT apporte ou non quelque chose aux laboratoires : on est dans la SATT via le PRES ; si on est en dehors du dispositif, on ne pourra que le regretter pour l'accompagnement de nos laboratoires.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) explique que sa question est plutôt d'ordre juridique et statutaire. Il ajoute que si c'est le PRES qui est actionnaire, il lui appartient d'apporter les moyens afférents.

Isam SHAHROUR précise que c'est avant tout l'Etat qui apporte le capital de la société.

Francis GUILBERT (DPE) demande si une « *marche arrière* » est possible si on n'est pas satisfait de la façon dont les choses se passent.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) souhaite revenir sur la question juridique que soulève l'opération : Il s'agit d'une SAS dont le PRES est actionnaire et pas Lille 1. On ne peut, dès lors, ni entrer dans la société, ni en sortir.

Le Président tient à préciser que rien de ce qui concerne le PRES n'échappe à la décision du CA de Lille 1.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) remarque que dans une société de ce type, ce sont les actionnaires qui décident. C'est donc au niveau du PRES que les décisions seront prises, or Lille 1 n'est que minoritaire au sein du PRES. Cela pose un sérieux problème, conclut-il.

Le Président rappelle que la question n'est pas uniquement juridique ; la question de fond est : est-il de l'intérêt pour Lille 1 que la SATT soit mise en place et qu'en conséquence, la structure juridique soit portée au niveau du PRES ? Il n'y a pas actuellement de dispositif alternatif à cette SATT, ajoute-t-il.

Jean-François PAUWELS (DPE) remarque que ce ne sera sans doute pas pire que la situation actuelle.

Le Président relève que le bilan du SAIC montre que, compte tenu de notre potentiel, nous sommes très mauvais dans le domaine des brevets.

Marie-José AYMÉ (MEDEF) souligne que les décisions prises par les actionnaires dans les conseils d'administration sont toujours motivées par le souci de l'efficacité et de la réussite. Les décisions du CA de la SATT seront ainsi prises au profit des universités.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) rappelle qu'il a réclamé des documents complémentaires concernant cette SATT et qu'il lui a été répondu que ces documents n'étaient pas disponibles. Il fait état d'une lettre du président du PRES en date du 15 septembre adressée aux responsables des établissements membres du PRES précisant « *qu'un engagement plus ferme des conseils d'administration des membres du PRES sera requis, une fois les impacts financiers et organisationnels cernés et appréhendés de manière détaillée* ». Un groupe projet et un comité de pilotage stratégique se sont ensuite constitués. Si ceux-ci ont fonctionné, Christophe VUYLSTEKER ne comprend pas pourquoi on ne peut avoir accès aux documents et travaux concernant la SATT, sans lesquels le CA ne peut se prononcer en toute lucidité sur la question. Voter un chèque en blanc au PRES ne lui semble pas très raisonnable.

Le Président réaffirme, au nom de la direction de l'université, qu'on a besoin de ce genre de structure. Il précise qu'il y a un projet qui a été étudié. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'intégrer le SAIC à cette nouvelle structure. Il entend que la FSU-CGT est contre le projet, mais qu'elle ne propose pas de solution alternative. Il rappelle qu'on a déjà eu des présentations de la politique de valorisation ; initialement le dispositif se construisait autour de PRES VALO, cette structure étant remplacée par la SATT.

Pour Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) il y a un vote sur cette opération, il est normal de savoir sur quoi on vote. Il ajoute qu'au vu des statuts, le CA ne comprend que des personnes désignées, ce qui ne garantit en rien contre d'éventuelles dérives.

Le Président relève que la formule de la SATT a été créée dans le cadre du Grand emprunt et qu'il est demandé si Lille 1 s'engage dans cette opération. Si on ne s'y engage pas, quelle autre solution les conseillers proposent-ils ?

Isam SHAHROUR ajoute que les décisions seront prises par la SATT mais à proximité des laboratoires.

Pierre LOUART (O&I) remarque qu'au sein du CA du PRES de vrais débats commencent à s'engager ; qu'il y a désormais de vraies possibilités d'accords et d'échanges et qu'un travail y est engagé sur la question de la réorganisation des universités. Il y a ainsi moyen de faire valoir des positions plus démocratiques.

Le Président soumet le projet de création de la SATT au vote du conseil.

Adopté par 15 voix pour 7 voix contre et 2 abstentions (délibération n° 2010-72).

5) Présentation de la réponse à l'appel à propositions IDEX

Le Président rappelle les différentes étapes de ce qu'on a appelé le Grand emprunt, puis le Programme d'investissement d'avenir (PIA). De nombreux éléments ont déjà été présentés au conseil : équipements d'excellence portés par des laboratoires, opérations autour d'un certain nombre de LABEX dans les domaines des sciences et technologie de l'information et de la communication, de l'environnement (physico chimie de l'atmosphère), de la physico chimie des matériaux (Institut Chevreul), de la biologie santé. Des opérations partenariales sont également développées (institut des énergies décarbonées avec Roquette), SATT...

Toutes ces opérations sont qualifiées de « briques élémentaires ». Une opération supplémentaire (initiatives d'excellence - IDEX) s'appuie sur ces briques élémentaires, auxquelles s'ajoutent deux domaines : Sciences économiques, sociales, de management et d'aménagement (programme de recherche autour des stratégies privées et des interventions publiques) et Urbanisme. Lille 1, sans être seule, est très présente dans ces opérations, les laboratoires concernés relevant de plusieurs tutelles. L'IDEX sera complété par un volet formation tout au long de la vie.

Il aurait été souhaitable que ce dossier puisse être présenté dans les conseils. Ce dossier, selon le Président, n'est cependant pas suffisamment abouti pour être présenté aujourd'hui. Il n'est pas facile de monter, avec de très nombreux partenaires, dans des délais très rapprochés, des dossiers qui restent cohérents. Le Président précise qu'il ne s'agit, dans un premier temps, que de présenter un dossier de pré candidature évalué par un jury international. À l'issue de cette évaluation, une décision, qui devrait être éminemment politique, même si l'aspect scientifique sera prédominant, sera prise. Si nous sommes pré sélectionnés, nous aurons à construire les dossiers de façon à ce qu'ils tiennent la route.

Aujourd'hui, l'idée est que ce dossier de pré candidature doit être achevé d'ici le 7 janvier, sous la responsabilité du PRES. Il est clair que ce dossier sera présenté dans les détails et discuté dans les conseils. Le Président répète néanmoins qu'il aurait été préférable de présenter ce projet en temps et en heure devant ces derniers. Il ajoute aussi que le travail en amont des laboratoires n'était pas si évident à réaliser.

Isam SHAHROUR précise que l'exercice consiste avant tout à définir un périmètre de l'IDEX. Ce périmètre est plus large que celui qu'on pouvait avoir dans les LABEX et concerne à la fois la recherche, la formation et la valorisation. Tous les domaines développés à Lille 1 se trouveront dans le projet d'IDEX.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) souligne la difficulté à travailler dans les conditions que nous impose le Ministère et notamment dans les délais qu'il nous impartit. Ceci relève, selon lui, d'une stratégie voulue par le Ministère, lequel nous impose une avalanche de réformes qui n'ont que peu de cohérences entre elles, si ce n'est de détruire et de mettre à bas le système d'éducation et de recherche. Le système des LABEX et autres structures « d'excellence » mises en place par le Ministère dénote une absence de cohérence et de vision de la recherche. La recherche doit être le fruit d'un bouillonnement, or le Ministère est en train de « couper le feu sous le bouillon, de tout refroidir et de ne prendre que l'écume ». En d'autres termes, la logique est de mettre fin au financement de la recherche, d'arrêter de supporter une recherche diversifiée au profit d'« une extraction de ce qui surnage à un moment donné, sans aucune logique, si ce n'est d'accorder des médailles (LABEX, IDEX...) à ceux qui surnagent ». Il cite l'exemple du laboratoire de physico atmosphérique, associé au projet environnement, dont le LABEX risque de détruire quelque chose

qui fonctionnait très bien. L'approche diversifiée qu'il connaissait jusqu'alors est battue en brèche par une logique d'appel d'offres sur un projet ciblé et à la mode. Certes les projets montés par l'université dans le cadre qui lui est imposé le seront le mieux possible et « il faut saluer le mérite des collègues qui ne cessent d'avaler des couleuvres ». L'excellence ne se décrète pas ajoute-t-il. On passe beaucoup plus de temps à définir des périmètres, à y placer des pions, plutôt qu'à faire de la recherche. On ne saurait, en aucun cas, soutenir ce genre d'initiative qui n'a rien de scientifique.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT), constatant l'intégration de « formations d'excellence » dans les IDEX s'interroge sur le devenir même de la notion d'université. On crée, en effet, de nouveaux périmètres transcendant la notion d'établissement, avec des laboratoires d'excellence et des formations d'excellence, le tout porté par le PRES. Ne restera-t-il dans les établissements que les formations et les laboratoires « non excellents » ? s'interroge-t-il.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) se demande toujours comment IDEX et LABEX se coordonnent. Personne, pas même la Ministre, ne semble pouvoir répondre à cette question. Par ailleurs, les logiques qu'on nous impose sont, selon lui, absurdes. On crée soudainement ces IDEX qui rebattent l'ensemble des cartes (mélange privé/public, établissements religieux et laïques...), plus encore que pour l'opération Campus, et on nous demande de monter, dans ce cadre, des stratégies en quelques semaines. Ceci est proprement inacceptable. En outre, le système écrase toute velléité de participation démocratique et ne s'inscrit dans aucune prospective. Ce n'est plus de l'excellence, mais de la simple précipitation. Ce qui se prépare en matière de formation est peut-être encore plus grave que ce qui se passe pour la recherche. En ce domaine, les questions de prospective sont particulièrement importantes : De quoi aura besoin le tissu économique et social ? Or, il n'y a sur ces points aucune réflexion. On ne retient que ce qui est à la mode. Si les IDEX avaient été créés en 2008, on nous aurait incité à monter des formations sur les marchés financiers à destination des futurs traders, ironise Nicolas POSTEL.

Yann SECQ (O&I) pose les questions suivantes : Cette discussion sera-t-elle suivie d'un vote ? La réponse est négative. Le CA du PRES qui suit le dossier sera-t-il saisi ? La réponse, pour ce qui concerne le dépôt du dossier, est encore négative.

Jean D'ALMEIDA (DPE) considère que tout cela est grotesque. Depuis quelques années on nous impose, dans la précipitation, des regroupements contre un peu d'argent, tout cela étant justifié au nom de l'excellence (AERES, ANR, Plan Campus, Grand emprunt...). Or, l'enseignement supérieur et la recherche ont besoin de stabilité afin qu'on puisse s'organiser de manière intelligente. La Communauté universitaire doit réagir et dire que ce n'est pas de cette façon que les choses doivent se passer. La Conférence des présidents d'université devrait prendre ses responsabilités et dire Non. Au lieu de cela, chacun se précipite et monte son petit dossier dans le cadre fixé par le Ministère. C'est ridicule, martèle-t-il. La recherche ne peut fonctionner dans cette agitation et ce mouvement perpétuel.

Pour le Président, il est clair que faire tout ceci dans des délais extrêmement courts n'est vraiment pas une bonne chose. C'est de plus déstructurant pour l'université. Ce discours est partagé par d'autres présidents d'université, y compris par ceux qui seraient plutôt favorables à ce type de démarche. Il faut, dès lors que l'on s'occupe des orientations fondamentales de l'université, éviter deux écueils : remettre toujours au lendemain (sur ce point, les universités, notamment Lille 1, ont démontré leur capacité d'innovation) et agir dans la précipitation. On a besoin de temps alors qu'on se retrouve dans une accélération croissante. On demande aux collègues des choses très compliquées : d'abord travailler sur LABEX, puis sur IDEX... Par ailleurs, la rapidité des calendriers, indépendamment du fond, est éminemment contestable. Dans un tel environnement, le Président veut veiller au respect de principes d'équilibre et de structuration. L'IDEX ne doit pas être l'occasion de rebattre totalement les cartes de l'enseignement supérieur et de la recherche en région.

Il y a deux projets sur lesquels on doit travailler : le PRES (que doit-il être ? comment doit-il fonctionner ? quelles sont ses missions ? quelle est sa gouvernance ?) et le projet d'université publique régionale. Ces deux projets sont, eux, de nature à rebattre fondamentalement l'ensemble des cartes. Il ne faut pas que l'IDEX soit un substitut de ces deux projets. C'est une position très clairement défendue par Lille 1 dans le cadre de sa politique d'établissement, laquelle a été validée. Tous les projets contenus dans l'IDEX ne sont pas nécessairement destructurants (opération ADA dans le domaine des sciences humaines et sociales par exemple). S'agissant du montage des projets, il y a de la part des responsables de laboratoires une volonté de ne pas déstructurer. Le Président précise cependant comprendre les inquiétudes exprimées, inquiétudes qu'il partage. C'est la raison pour laquelle l'équipe de direction souhaite défendre le projet d'établissement de Lille 1. IDEX doit être un projet très localisé qui doit accompagner les établissements. Sur le contenu de l'appel d'offres à projets, le Président estime qu'on aurait dû prendre, face à l'importance des enjeux, plus de recul et plus de temps. « Ceci étant, on se trouve placés dans une forme de course où celui qui ne court pas prend une responsabilité aux conséquences plus dommageables pour son université que celui qui essaye de courir en essayant de respecter un certain nombre de règles du jeu », ajoute-t-il. Le Président relève que les moyens des universités sont nettement insuffisants et qu'il faut concilier logique de projets et financement récurrents, car la logique des seuls financements récurrents est insuffisante. L'avantage d'IDEX est de nous conduire à réfléchir dans un contexte dont on a souligné toutes les difficultés.

Moussa NAÏT-ABDELAZIZ (SNESUP-CGT) relève que les décisions concernant tous ces dispositifs « à terminaison en EX » échappent aux élus du CA de l'université, ce qui est inacceptable. Pour lui, ceux-ci sont « excellents » parce qu'ils disposent d'une main d'œuvre universitaire corvéable. Quand le président dit qu'il vaut mieux courir avec les autres, « il faut réaliser que l'on court tous pour aller dans la même barque qui s'appête à couler ». La question essentielle qu'il faut se poser est celle de la prise de décision. Moussa NAÏT-ABDELAZIZ estime que le PRES est sorti de ses prérogatives dans cette affaire. Il fallait conditionner les remontées de projets à la décision des conseils d'administration.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) entend bien la position du président selon laquelle l'IDEX ne doit pas totalement rebattre les cartes, mais il estime quant à lui que le Ministère veut mettre en place avec l'IDEX un système de « fusion-acquisition » : on nous dit dans un premier temps « rassemblez-vous » et ensuite on ne retient que celui qui pourra faire remonter des projets le plus vite possible. S'agissant du périmètre de l'IDEX, Nicolas POSTEL comprend que la politique voulue par l'équipe de direction est que l'on prend IDEX en essayant de ne pas dénaturer la politique de l'établissement ; toutefois, les périmètres concernés sont plus larges que Lille 1 (ex : les sciences sociales). Comment donc articuler la politique de Lille 1 avec ce qui se passe ailleurs ?

Pour Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT), le problème n'est pas le fond du dossier scientifique qu'on va déposer et que personne au sein du CA ne serait en mesure d'évaluer, mais celui de la logique même de l'appel à projets, de la réforme actuelle et de l'ensemble de ce qu'on subit depuis trois ans.

Selon Yann SECQ (O&I), le point le plus critique de l'IDEX est qu'il n'est rien dit de la gouvernance. Il demande ensuite ce qu'il en est des groupes interuniversitaires sur l'université régionale et des comptes-rendus des premières réunions.

Le Président relève qu'il a répondu à cette question lors du dernier CA. Il remarque que si les universités peuvent avoir des approches différentes des deux grands chantiers structurants, il est d'autant plus important d'engager des discussions interuniversitaires. La première réunion a ainsi permis de mettre en exergue ces différences d'approche. Ce qui est acquis, c'est qu'au-delà de l'IDEX, il y a ces deux chantiers à mener.

Le Président se déclare tout à fait d'accord pour entendre les remarques relatives au manque de démocratie du dispositif. Il relève toutefois, 1°) qu'on est dans le cadre d'un pré dossier ; 2°) qu'il faudra, à un moment donné, discuter de l'ensemble et que si ça nous paraît absurde ou déstructurant, il faudra décider de partir. Il rappelle qu'il regrette qu'il n'y ait pas eu discussion avant.

Le Président précise que le CA de Lille 1 aura à se prononcer, mais sur la base de l'évaluation du dossier.

Yann SECQ (O&I) relève que ce n'est pas Lille 1, mais le PRES qui a la main.

Le Président répond qu'il n'est pas question, ni possible, que des dossiers qui touchent fondamentalement les universités fassent l'objet d'une décision en dehors de celles-ci. L'IDEX ne doit être déstructurant, ni pour les équipes, ni pour l'université. S'agissant des formations autour des LABEX, il est clair que des masters dits « d'excellence » pourront y être rattachés, mais qu'il ne peut être question que les LABEX structurent toute l'offre de formation. En revanche, il peut y avoir un sens à créer des instituts de recherche sous plusieurs tutelles universitaires régionales autour des STIC ou des sciences de l'environnement par exemple, ce qui serait d'ailleurs en phase avec la politique de l'établissement. S'il est important de s'inscrire dans des politiques coopératives, vouloir faire de l'IDEX un substitut de l'université régionale serait une erreur et non-sens.

Yann SECQ (O&I) déclare entendre ce que vient de dire le président et se réjouit de la position que la direction va défendre ; il souhaiterait toutefois savoir si l'envoi final du dossier de l'IDEX sera conditionné par un vote du seul CA du PRES.

Le Président répond que la décision n'aurait aucune signification sans l'aval des CA des établissements. Il ne pourrait, selon le Président, en être autrement.

Moussa NAÏT-ABDELAZIZ (SNESUP-CGT) déclare, à la suite de ces propos, qu'il a été répondu à ses interrogations sur la question de la démocratie.

Le Président tient à ajouter qu'un tel dossier, sans Lille 1, ne serait pas grand-chose.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) relève l'incohérence d'un calendrier qui verra un pré dossier évalué avant qu'on se prononce, favorablement ou non, sur son principe.

Le Président demande si, après ce qui vient d'être dit, les porteurs de la motion déposée (élus FSU-CGT) maintiennent celle-ci.

Nicolas POSTEL (SNESUP-CGT) répond que le débat, qui n'a porté que sur la façon dont nous voyons les choses à Lille 1, n'invalide pas la motion qui exprime une indignation face à un calendrier que nous impose le Ministère.

Le Président pense qu'il faut modifier la fin du texte et exprimer une inquiétude face aux risques de déstructuration universitaire.

Jean D'ALMEIDA (DPE) demande ce que l'on va faire d'une telle motion. Sera-t-elle adressée au bon endroit ? s'interroge-t-il.

Moussa NAÏT-ABDELAZIZ (SNESUP-CGT) relève la présence du représentant du recteur et demande que cette motion soit transmise aux présidents des autres universités.

Le Président soumet la motion suivante au vote du conseil :

« Le CA de l'Université Lille 1 réuni le vendredi 17 décembre 2010 au sujet du projet Initiative d'Excellence Université de Lille dénonce les dérives liées à la mise en œuvre dans l'urgence de la course au financement, sous prétexte de l'excellence, impulsée par les appels à projets du Grand emprunt, en particulier l'action "Initiatives d'excellence".

Le monde universitaire soutient depuis toujours les initiatives d'excellence dès lors qu'elles visent à l'amélioration de ses missions principales que sont la formation et la recherche.

Malheureusement, l'initiative en cours ne va pas dans ce sens.

Elle engage "à la hussarde", et sans qu'il soit matériellement possible d'initier une réelle concertation avec l'ensemble de la communauté universitaire, une restructuration importante du paysage universitaire sans aucun objectif précis. La logique qui sous-tend le financement des universités sur la base de projets d'excellence préfigure un système universitaire à deux vitesses, fondé sur des critères opaques qui sont tout sauf excellents, qui ne portent aucune distinction pertinente en matière de mode d'accès aux études (privé/public, confessionnel/laïque, tarif public subventionné/frais réels). Le temps d'élaboration de ces projets dits "d'excellence" amène en réalité à des projets de "précipitation" qui ne permettent pas de défendre un projet pédagogique clair, qui en matière de recherche prennent le risque de fossiliser pour plusieurs années l'évaluation AERES récente (qui ne fait pas l'unanimité, loin de là), et qui entraînent sans plus de réflexion notre communauté sur le chemin des modes actuelles sans aucun travail collectif de prospective raisonnable.

La recherche de l'excellence est depuis toujours notre métier. Nous le menons avec le goût de l'émulation intellectuelle, scientifique, pédagogique, mais aussi avec celui de la cohésion, de la cohérence et du long terme.

Trois valeurs essentielles qui sont plus que minorées dans le processus même de mise en œuvre des IDEX.

Cette "politique" de mise en tension au nom d'une urgence supposée et artificiellement créée, basée sur la seule logique de la mise en concurrence des pôles universitaires, des établissements, des laboratoires, des équipes et des personnels sans aucune recherche de synergies nationales, ne va pas dans le sens de l'amélioration des missions du monde universitaire.

Le CA s'inquiète du risque de déstructuration des universités que contient ce processus ».

Adopté par 20 voix pour et 1 voix contre (délibération n° 2010-83).

Lille 2: CA du 2 octobre 2008: Examen et approbation des statuts du PRES "Université Lille Nord de France"

2. Examen des statuts du PRES

Le Président Sergheraert indique au Conseil que le Ministère a adressé une nouvelle version du projet de statuts du PRES calqués sur d'autres existants et qu'il convient au Conseil de se prononcer sur ce nouveau texte. Il précise que la modification majeure concerne l'article 12 qui crée « une commission scientifique et pédagogique » alors que la proposition Lille 2 prévoyait une commission pédagogique et une commission recherche fonctionnant distinctement.

M. Enclos fait valoir la position du SNESUP qui émet des réserves sur le choix du statut juridique du PRES. Il estime en effet que l'ériger en Etablissement public de coopération scientifique enlève à ce groupement l'idée de mutualisation de projets ou missions.

Par ailleurs il rappelle, comme il le fera chaque fois que nécessaire, que le terme « Université » est strictement réservé aux Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur et que cette appropriation par l'Institut Catholique (membre associé du PRES) est passible d'amende.

En réponse, le Président Sergheraert s'avoue démuni face à cette usurpation dans la mesure où le Ministère lui-même emploie ce terme dans ses courriers. Il souhaite qu'abstraction soit faite de cette dénomination et que le PRES fonctionne pour le bien de l'ensemble des étudiants de la région y compris ceux de l'Institut Catholique.

Sur une question de M. Boutillon, le Président précise que toute modification des statuts conformément à l'article 19 devra être soumise à l'approbation du Ministère. Il ajoute que si le statut d'EPCS suppose un transfert important de compétences, il n'est pas dans l'esprit des membres fondateurs et associés du PRES « Lille Nord de France » de s'engager de façon irréversible.

Invités à se prononcer, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité moins une abstention les statuts du PRES « Université Lille Nord de France ».

Lille 2: CA du 18 juin 2009: La question du PRES a été abordée dans les "questions diverses à propos du plan Campus"

(question du PRES vaguement évoquée, sans vote sur ce point)

Lille 2: CA du 4 février 2010 : Examen et approbation des modifications des statuts du PRES

1. QUESTIONS STATUTAIRES

2.1 Examen des modifications apportées aux Statuts du PRES

Après avoir rappelé que le Conseil d'Administration a approuvé les statuts du PRES en séance du 2 octobre 2008, le Président Sergheraert indique aux membres du Conseil les propositions de modifications :

- article 3 : dans les missions du PRES, il est ajouté « la mise en place du schéma directeur régional : hébergement, restauration, vie sociale » et le 12ème item est modifié comme suit : « accompagnement du rapprochement des universités Lille 1, Lille 2, Lille 3 en vue de la création de l'université de Lille »
- article 4 : le dernier membre de phrase « Le conseil d'administration est assisté d'une commission scientifique et pédagogique » est complété par « et d'une commission des grands projets »
- article 5 : Dans la seconde phrase, « Un certain nombre de Vice-Présidents » est remplacé par « des vice-présidents ».
- article 12-1 : nouvel article stipulant : « La commission grands projets propose au bureau d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'administration de l'Université Lille Nord de France la création de comités techniques dotés de budgets annexes au budget de l'établissement ».

Le Président Sergheraert ajoute que le PRES vient d'être évalué par l'IGAENR et que les conclusions du rapport devraient être positives.

S'agissant du grand emprunt, il indique que les membres du PRES, conscients qu'un renforcement de leur structure ne suffirait pas à rendre fructueuse leur candidature, se sont accordés pour s'orienter vers la construction d'une Université régionale unique dénommée « Université Lille Nord de France ».

Il précise que l'ensemble des communautés universitaires sera tenu informé de l'avancement du dossier.

A la question de M. Nieddu sur le statut que pourrait prendre cette ULNF, le Président Sergheraert indique qu'il s'agira d'une fusion ou d'une fédération des établissements.

Vote sur les modifications des statuts du PRES :

Nombre de votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Ne prend pas part au vote : 0

Avis favorable

Lille 2: CA du 30 septembre 2010 : Examen et approbation des modifications des statuts du PRES

6. PRES

6.1 Examen des modifications de statuts du PRES

Le Président Sergheraert signale que le Ministère a souhaité, pour éviter tout problème juridique, que l'opération Campus Grand Lille, dont le PRES a la charge, figure dans les statuts de celui-ci.

Il propose en conséquence la modification d'un certain nombre d'articles visant à introduire le plan campus ainsi :

- Article 3 : ajout des deux derniers items et dernier alinéa
- Article 4 : ajout du dernier membre de phrase
- Article 9 : insertion au point 2
- Article 12-1 : ajout du dernier alinéa
- Article 12-2 : nouvel article.

Il précise que la convention partenariale de site liant les collectivités territoriales (LMCU, Conseil Général et Conseil Régional) a été signée en juillet dernier ; plus de 30 opérations sont désormais identifiées et les marchés concernant les études pour les chantiers Lille 2 ont été passés ce qui permet d'espérer une fin d'exécution des travaux dans deux ou trois ans.

M. Enclos reprend l'article 3 en attirant l'attention sur les termes « projets structurants » qu'il estime trop vagues et craint qu'une telle imprécision soit l'occasion pour le PRES d'intervenir dans n'importe quel domaine à la place des établissements fondateurs.

Alors que le Président Sergheraert lui fait remarquer que ces établissements fondateurs font partie des membres votant les décisions, M. Enclos réplique que les conseils d'administration des universités n'ont jamais été destinataires de comptes rendus des activités du PRES. Pour cette raison et parce qu'il a toujours marqué son hostilité au choix du support EPCS de cette opération, il s'opposera à la proposition.

Il évoque ensuite les articles 12-1 et 12-2, qui renvoient la composition, l'organisation et le fonctionnement des commissions au règlement intérieur lequel échappe une fois encore aux conseils d'administration des membres fondateurs et met en évidence la non représentation, au sein du CA du PRES, des différentes catégories de personnels.

Le Président Sergheraert rappelle que ces statuts ont été imposés par le ministère et, conscient de leur imperfection, il annonce que dans le cadre du Plan d'Investissement d'Avenir, il milite pour la suppression de ces statuts pour les remplacer par d'autres où ces différentes catégories des personnels trouveront leur place.

M. Enclos informe les membres du conseil du refus par le CA de l'Université du Littoral de voter ces modifications, ce qui pourrait poser problème puisqu'en l'espèce l'unanimité est requise pour l'adoption.

A propos de modifications des statuts du PRES, M. Aissi intervient pour annoncer qu'il propose, au nom des collectivités territoriales, que chaque établissement d'enseignement supérieur soit accompagné par un représentant de son pool de communautés d'agglomérations.

M. Vervaecke réagit en affirmant que la vraie question est de savoir si l'intercommunalité a pris une délibération pour prendre les compétences en soutenant la recherche, l'innovation et la formation supérieure ; il estime en effet que seule cette démarche justifiera sa représentation dans les organes de gouvernance du PRES puisqu'elle marquera ainsi sa volonté de s'insérer dans une dynamique collective de construction de la recherche et la formation à l'échelle régionale et au sein de son territoire de communauté

M. Aissi indique que, l'Artois mis à part, ces décisions sont prises.

<i>Sur les modifications des statuts du PRES</i>		Avis favorable
Nombre de votants	26	
Pour	24	
Contre	2	
Abstention	0	

6.2 Désignation, sur proposition des 3 conseils, de délégués aux groupes de travail du PRES

Le Président Sergheraert informe tout d'abord les membres du conseil sur les diverses remontées aux appels à projets des briques du Plan d'Investissement d'Avenir : 20 dossiers Equipex (équipements d'excellence), une réponse Labo d'excellence, SATT et IHU, deux réponses IRT et deux réponses au suivi de cohortes (Alzheimer jeunes et AV).

Pour le dossier Initiative d'Excellence où le candidat, pour être lauréat, doit faire preuve d'un projet global d'excellence et d'une gouvernance originale assurant la pérennisation du périmètre d'excellence, le PRES a souhaité créer 3 groupes de travail réunissant respectivement pour les 6 universités publiques 8 membres du conseil scientifique, 8

Résultats des votes :

M. Aït Hennani :	9 voix	
M. Boutillon :	14 voix	ELU
Mme Damarey :	20 voix	ELUE
M. Enclos :	7 voix	
M. Voisin :	4 voix	
M. De Mooij :	19 voix	ELU
M. Normand :	22 voix	ELU
Blancs :	2	

Sont désignés par le Conseil d'Administration :
Professeurs : M. Desmulliers, M. Durocher
MCF : M. Boutillon, Mme Damarey
BIATOSS : M. Nieddu, M. Robert
Etudiants : M. de Mooij, M. Normand

Lille 3: Synthèse des décisions du CA relatives au PRES entre 2007 et 2010

CA 08 octobre 2010

Convention d'ingénierie de projet « Campus Grand Lille »

MESR – PRES Université Lille Nord de France – Universités Lille 1 et 2, CROUS Lille

Vote sur la convention n°16, Convention d'ingénierie de projet « Campus Grand Lille ».

Résultat du vote : 16 POUR / 5 contre / 1 abstention.

CA du 9 juillet 2010

Opération campus et statuts du PRES Université Lille Nord de France

Modification des statuts du PRES Université Lille Nord de France.

Résultat du vote : (23 votants). 13 POUR / 8 contre / 2 abstentions.

CA du 04 juin 2010

Information

1.1 Structuration régionale.

Le document du PRES Université Lille Nord de France « *Premières réflexions contributives au projet de création d'une université régionale* » peut être consulté sur l'intranet.

CA du 23 avril 2010

Convention relative à l'enquête sur le devenir des diplômés 2007 de Licence Professionnelle et de Master (PRES ULNF)

Résultat du vote : **24 POUR / 1 abstention.**

CA 27 novembre 2009

Statuts du PRES « Université Lille Nord de France » : modification de l'annexe

Résultat du vote « conventions » : ratification à l'unanimité.

CA du 10 juillet 2009

Point sur le dossier Campus Grand Lille.

Le portage du dossier.

Concernant le portage du dossier, le Président explique que plusieurs hypothèses ont été examinées. Les partenaires ont retenu le PRES comme instance de portage et de régulation.

En conséquence, deux structures vont être installées dans le PRES :

- une structure de régulation et de suivi du dossier financier à laquelle participeront les universités, les collectivités territoriales, les représentants de l'État ;
 - un groupe-projet « rapprochement des universités », instance universitaire qui réfléchira à la manière de mettre en place le rapprochement des établissements et proposera un calendrier de mise en œuvre.
-

CA 26 juin 2009

Informations

Le Président informe le conseil du déroulement du premier conseil d'administration du PRES qui s'est tenu lundi 22 juin 2009. Un diaporama présentant l'organisation structurelle et l'organigramme du PRES sera disponible sur l'intranet de l'université.

CA 23 janvier 2009

Désignation des représentants de l'université au conseil d'administration du PRES « Université de Lille Nord de France ».

Les statuts du PRES « Université de Lille Nord de France » stipulent que son conseil d'administration comprend « *outre le président ou le directeur de chaque membre fondateur, membre de droit, deux représentants de chacune des universités fondatrices désignés par leur conseil d'administration sur proposition du président d'université* » (cf. article 7 alinéa 1). En conséquence, le président de l'université, membre de droit du conseil d'administration du PRES « Université de Lille Nord de France », propose au conseil d'administration de l'université Lille 3 de désigner comme représentants :

- le vice-président du conseil scientifique, Monsieur Crubellier ;
- le vice-président chargé du CEVU, Monsieur Bach.

Résultat du vote : **21 POUR** / 1 abstention.

CA 3 octobre 2008

Statuts du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Université Lille Nord de France ».

Résultat du vote : 18 POUR / 3 contre / 4 abstentions.

Le conseil d'administration donne son approbation

CA 12 décembre 2008

Le Président explique qu'en 2009 le financement du PRES est assuré par le Pôle Universitaire Lille – Nord Pas-de-Calais dans le cadre de la dernière année de son contrat quadriennal. Le PRES « Université de Lille Nord de France » bénéficiera d'un fonds d'amorçage attribué par le ministère et de financements des partenaires en fonction des projets auxquels il participe. C'est pourquoi le budget 2009 de l'université ne fait pas apparaître de dotation au titre du PRES. Le Président ajoute que le décret portant création du PRES Université de Lille Nord de France devrait être publié début janvier 2009.

CA du 7 mars 2008

Construction du PRES « Université Lille Nord de France », examen et vote du projet de statuts.

Vote à bulletin secret (41 bulletins). 27 OUI / 6 non / 5 blancs / 3 abstentions.

Le conseil d'administration donne mandat au Président de l'université pour poursuivre la démarche de négociation sur le PRES dans l'esprit du texte «Projet de statut du PRES Université Lille Nord de France ».

CA 19 octobre 2007

Le Président fait part des différentes réunions auxquelles il a participé. Les Présidents des six universités et les directeurs des deux écoles d'ingénieur (Mines de Douai, Centrale Lille), c'est à dire les huit membres fondateurs rédacteurs du projet du PRES ont été reçus par le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur. Le DGES a indiqué que tous les éléments sont réunis pour que le PRES existe dans l'académie de Lille. Il a également rappelé les principes du PRES : pas de délégation, ni de transfert de compétences vers le PRES, chaque établissement demeure l'interlocuteur principal du ministère, le PRES est un outil de mutualisation.

Le Président remarque que la mutualisation existe déjà par la constitution d'une école doctorale régionale, par la mise en œuvre de l'orientation active et la mutualisation de l'ORES et des observatoires universitaires. Il souligne que le PRES ne sera pas une superstructure mais une mise en commun liée à des projets régionaux. Il rappelle qu'une signature commune et identique des publications des enseignants chercheurs sera utilisée.

La Région du Nord – Pas de Calais est également fort intéressée par la mise en œuvre du PRES qu'elle compte soutenir financièrement et accompagner politiquement. Le Président conclut ce point par un commentaire personnel : il estime que la mutualisation est un moyen d'empêcher l'autonomie sauvage des universités.

CA 08 juin 2007

Rapport d'étape sur la mise en place d'un PRES dans le Nord-Pas de Calais.

Résultat du vote : 32 POUR / 7 contre / 3 abstentions.

Le conseil d'administration ratifie le texte d'orientation pour un pôle de recherche et d'enseignement supérieur en Région Nord- Pas de Calais.

Lille 3: CA du 3 octobre 2008 – Statuts du PRES

5. Statuts du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Université Lille Nord de France ».

Le Président rappelle tout d'abord l'historique de la création des PRES au niveau national et souligne les particularités de la situation de l'académie de Lille, dotée de six universités et d'un institut catholique. Le Président souligne que la vocation du PRES - dont le « R » signifie « recherche » et non « régional » - est la collaboration entre les universités et les écoles autour de projets mutuels. Le Président insiste sur le fait que le PRES n'est pas une instance décisionnelle, ni une couche structurelle supplémentaire.

Après avoir rappelé que le conseil d'administration avait examiné un premier document de travail et lui avait donné mandat pour poursuivre la négociation (cf. CA du 07 mars 2008), le Président indique que le texte proposé au vote est le résultat d'une navette avec la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur qui a apporté des corrections non modifiables. Le Président indique que ce document cadre ne peut donc être amendé et que le conseil d'administration doit se prononcer sur l'adhésion de l'université Lille 3 au PRES avec les présents statuts. Les conseils d'administration des autres membres fondateurs du PRES doivent se prononcer dans les mêmes conditions. Le Président ajoute que le règlement intérieur du PRES, qui sera élaboré par la suite, permettra de prendre en compte les éléments particuliers du PRES « Université Lille Nord de France ».

Le Président attire l'attention du conseil d'administration sur le fait que les conseils de chacun des fondateurs restent maîtres de leurs décisions. Le PRES est chargé de gérer des crédits mais n'a pas à décider à la place des établissements. Le Président souligne que le PRES est une structure qui a pour vocation de dynamiser la recherche et l'enseignement supérieur en partenariat avec les collectivités territoriales. Le Président ajoute que les collectivités territoriales ont fait connaître qu'elles portent un intérêt fort à une autre structuration : celle de l'université de Lille. Il informe le conseil qu'une réunion du comité stratégique sur le rapprochement des universités de la zone métropolitaine se tiendra prochainement et souligne que la Région, le Département, la Préfecture et le Rectorat en sont membres.

Le Président passe la parole aux administrateurs qui souhaitent intervenir.

Monsieur Galvez-Behar constate que la tutelle a une conception particulière de l'autonomie des universités, puisqu'elle impose son texte au conseil d'administration. Il poursuit son intervention en rappelant ce qu'il a dit lors de la réunion de la commission permanente du 30 septembre 2008 : à savoir qu'il émet une réserve sur l'article 10 à propos du vote à l'unanimité. Il explique que la rédaction «...sont prises à l'unanimité des membres fondateurs » ne précise pas s'il s'agit de l'unanimité des présidents des universités et des directeurs d'école, membres de droit, ou s'il s'agit de l'unanimité de l'ensemble des membres de droit et des représentants de chacune des universités fondatrices siégeant au conseil d'administration du PRES. Monsieur Galvez-Behar voudrait donc savoir si l'unanimité est acquise avec le vote des seuls présidents d'université.

Le Président explique que les décisions courantes sont prises à la majorité des membres présents ou représentés (article 10 §3) et que les décisions structurantes listées à l'article 10§6 doivent être prises à l'unanimité. Monsieur Galvez-Behar indique que ce n'est pas la disposition de vote à l'unanimité pour certaines décisions qui lui pose problème mais le nombre de personnes qui doivent se prononcer lorsque le vote à l'unanimité est requis. Pour sa part, il estime que les décisions structurantes devraient être prise à l'unanimité des présidents.

Le Président considère que les représentants de l'université, ayant reçu le mandat impératif du

conseil d'administration de l'université, doivent parler d'une même voix.

Monsieur Galvez-Behar s'étonne que pour l'adoption du règlement intérieur il n'a pas été indiqué de majorité qualifiée. Le Président reconnaît que la rédaction de certains points mériterait sans doute d'être améliorée mais il rappelle au conseil que le point important de la délibération est de savoir si l'université Lille 3 adhère ou non au PRES.

A propos de la dénomination du PRES, Monsieur Hugot demande comment dans l'avenir on pourra distinguer le PRES « Université Lille Nord de France » de « l'Université de Lille ». Il constate aussi que sous l'appellation « université » figurent des établissements qui n'en sont pas. Concernant l'article 1 §3, « *Son siège est à Lille* », Monsieur Hugot souhaite savoir où se situera exactement le siège du PRES.

Monsieur Hugot demande des précisions sur l'article 7 §5 «.. *un représentant élu des autres personnels exerçant leurs fonctions au sein de l'établissement* ». Concernant l'article 10 §4 « *Les décisions du conseil d'administration sont exécutoires sans délai* », Monsieur Hugot s'assure que cela s'adresse au conseil d'administration du PRES et non à celui des établissements.

Le Président souligne que le PRES est un établissement public de coopération scientifique (EPCS), auquel l'université décide ou non d'adhérer.

- Concernant l'intitulé du PRES, le Président estime que la confusion possible entre « Université Lille Nord de France » et « Université de Lille » se résoudra avec le temps et précise que la dénomination choisie pour le PRES n'a pas soulevé d'observations de la part des collectivités locales. De son côté, le comité stratégique sur le rapprochement des universités de la zone métropolitaine a accepté d'emblée l'intitulé « Université de Lille ». Le Président ajoute que l'appellation anglaise de « Nord – Pas de Calais » est « Lille Region ». Le Président considère que l'identité de l'établissement doit comporter une identification territoriale lisible.
- Concernant l'observation sur le terme d'« université », le Président rappelle les propos de Monsieur le Président de la République souhaitant que la qualification d'université ne soit pas réservée aux seules universités publiques. En outre, le président de l'université constate que l'usage du mot « université » s'applique dans d'autres domaines que celui de l'enseignement supérieur et de la recherche (cf. université d'été des partis politiques, etc.).
- Concernant la localisation du PRES, le Président indique que le siège du PRES sera installé rue Jean-Bart à Lille dans les anciens locaux du CRDP qui seront rénovés à cet effet.
- Concernant la question des personnels, Madame la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a confirmé que trois emplois BIATOSS et des crédits de fonctionnement se montant à trois millions d'euros seront attribués au PRES « Université Lille Nord de France ». Le Président précise que certains emplois de fonctionnaires du PUEL seront « reversés » au PRES.

Monsieur Aissi indique qu'en tant que représentant de collectivités territoriales et comme universitaire, il a suivi la démarche de constitution du PRES. Il rappelle que le débat sur le PRES est bien antérieur à celui de l'opération campus et souligne qu'il est important de développer une politique universitaire régionale.

Monsieur Aissi fait part au conseil de ses observations sur les statuts. Il constate que la nature juridique du PRES est celle d'un EPCS, il relève que le président du PRES est élu pour deux ans non renouvelable et que le PRES n'a pas de budget affecté mais un fonds d'amorçage de trois millions d'euros et de trois emplois administratifs. Ces observations l'amènent à se poser des questions sur l'avenir des moyens du PRES, remarquant que l'État se décharge sur les collectivités territoriales sans donner de contrepartie. A propos des ressources du PRES qui comprennent notamment les frais de scolarité et les droits d'inscription (article 16 3°), Monsieur Aissi pense qu'il pourrait s'agir des droits d'inscription des doctorants.

Monsieur Aissi souligne l'implication des collectivités territoriales dans la recherche et dans l'enseignement supérieur :

- la ville de Villeneuve d'Ascq, qu'il représente au sein de ce conseil d'administration, a des relations fortes et anciennes avec les universités comme le montrent les projets développés en concertation ;
- un premier vice-président de la communauté urbaine de Lille a une charge de mission sur les universités et la recherche ;
- la Région est présente au conseil d'administration du PRES en tant que représentant des membres associés (article 7, 3°).

Cependant, Monsieur Aissi demande qu'au titre de l'article 7, 2° indiquant que le conseil d'administration comprend « *deux personnalités qualifiées désignées d'un commun accord par les membres fondateurs* », Madame Martine Aubry, maire de Lille et présidente de la communauté urbaine de Lille, puisse être désignée afin d'affirmer le lien entre les universités et les collectivités territoriales.

Monsieur Aissi fait savoir qu'il n'apprécie pas le comportement de la tutelle qui empêche de pouvoir amender le texte des statuts soumis au vote des conseils d'administration des membres fondateurs. Il conclut son intervention en affirmant qu'il est pour un PRES disposant des meilleures possibilités de fonctionnement et annonce ses intentions de vote. Porteur d'une procuration de la représentante de la Région, il votera « pour » l'adhésion de l'université Lille 3 au PRES et donc « pour » le texte des statuts, dans lequel il est indiqué qu'un représentant du conseil régional du Nord - Pas de Calais siège au conseil d'administration, mais en ce qui concerne son mandat, il s'abstiendra parce que la collectivité territoriale qu'il représente ne figure pas dans les statuts du PRES.

Le Président affirme l'intérêt fort du partenariat entre le PRES et la communauté urbaine de Lille, mais il estime qu'indiquer dans les statuts du PRES, qui a une dimension régionale, une communauté de communes plutôt qu'une autre soulèverait de facto d'autres problèmes. Monsieur Aissi signale que les autres communautés urbaines n'appartenaient pas au PUEL.

Le Président explique que le PRES n'est pas une version « relookée » du PUEL mais bien une nouvelle structuration territoriale au niveau de la région. Le Président souligne aussi que le texte des statuts proposé est un document cadre adopté par la DGES pour l'ensemble des PRES. La DGES a fait le choix d'un statut juridique national identique pour les douze PRES actuellement constitués.

Monsieur Bernalicis fait part de ses remarques sur les statuts présentés:

- il constate que l'appellation a privilégié « Lille » alors que le PRES est présenté comme une structure régionale et souligne qu'il existe des universités qui ne sont pas lilloises.
- il demande des précisions sur la désignation des deux personnalités qualifiées au conseil d'administration du PRES.
- concernant les frais d'inscription, il souhaite connaître la nature de ces frais et s'il s'agit de frais supplémentaires.
- Il estime qu'il n'existe pas de loi générale sur les statuts et que ce n'est pas parce que les autres ont choisi ces statuts qu'il faut faire de même.

Le Président indique que le PRES est une structuration régionale comprenant les six universités de la région et non le regroupement des trois universités métropolitaines. Concernant l'article 16 « *les ressources de l'établissement comprennent notamment :* », le Président souligne l'importance de l'adverbe «notamment» qui permet que telle ou telle disposition ne soit pas exclue sans pour autant être appliquée. Cela permet d'envisager des cas de figure comme les dons et legs ou les droits d'inscription.

Monsieur Guignet s'interroge sur la marge de manœuvre du conseil d'administration puisque les six universités et les deux écoles doivent voter le même texte statutaire. Cependant, Monsieur Guignet souhaite faire trois remarques :

- tout en ayant bien compris que l'intitulé du PRES « Université Lille Nord de France » répond à une présentation de marketing, il demande si la rédaction de l'intitulé du PRES ne pourrait pas être « Université Lille - Nord de la France »
- il a appris que lors de la réunion de la commission permanente, l'agent comptable de l'université avait émis des objections comptables et souhaite avoir des éclaircissements sur les dispositions financières et notamment sur la nomination de l'agent comptable du PRES.
- il souhaite savoir si la présidence du PRES se fait à tour de rôle des présidents d'université en exercice.

Monsieur Guignet conclut son intervention en disant qu'il n'est pas choqué de l'attitude de la tutelle qui interdit de modifier le texte des statuts parce qu'il ne faut pas confondre l'autonomie avec l'indépendance. Il considère que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche doit faire prévaloir un minimum de loi commune.

Le Président souligne que le PRES recevra des moyens en fonction des projets auxquels les établissements collaboreront et que les contrats quadriennaux des établissements feront état du besoin financier d'accompagnement du PRES. Concernant l'agent comptable du PRES, le Président indique que vraisemblablement l'agent comptable du PRES pourrait être l'agent comptable de l'université dont le président assumerait la présidence du PRES. Le Président rappelle que la présidence du PRES sera assurée par l'un des présidents d'université en cours de mandat.

Monsieur Hilmoine indique qu'il n'est pas choqué de l'existence d'un document unique pour les statuts du PRES mais il réagit au contenu de l'article 19 « *le conseil d'administration peut proposer au ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche toute modification aux présents statuts à l'unanimité des membres fondateurs* » qui lui paraît en contradiction avec l'impossibilité de l'amender ce jour. Il annonce que la liste SNESup votera « pour » le texte des statuts.

Monsieur de la Broise estime qu'en cette période de préparation du contrat quadriennal il serait préjudiciable à Lille 3 de ne pas participer au PRES. Il appelle cependant à une certaine vigilance parce qu'il ne faudrait pas que le PRES devienne un élément discriminant vis à vis des projets de formation portés par l'université. Il souhaite la même vigilance à propos des statuts du PRES.

Le Président explique que le PRES n'a pas compétence ni pour expertiser, ni pour labelliser des formations et souligne que le PRES est un lieu de travail pour construire des projets mutualisés. Concernant les remarques sur la typographie de l'intitulé du PRES, Monsieur Crubellier explique que la présence d'un trait d'union entraîne des inconvénients techniques dans le traitement des requêtes de recherche sur internet.

Monsieur Bernalicis demande pour quelles raisons l'intitulé du PRES régional n'est pas « Université Nord de France » puisque trois universités existent dans d'autres villes que celle de Lille. Il estime qu'on se polarise trop sur la métropole lilloise.

Le Président explique que la référence à Lille est le meilleur terme de communication sur la région Nord-Pas de Calais.

Monsieur Aissi ajoute que cette terminologie a été discutée par les six présidents d'université de la région et qu'ils ont donné leur accord sur l'intitulé du PRES « Université Lille Nord de France ». Il souligne l'importance d'une identification géographique lisible. Il estime cette condition remplie par l'utilisation du nom d'une ville.

Monsieur Galvez-Behar demande si la question de l'adhésion au PRES est liée au vote des statuts. Le Président confirme que si le conseil d'administration n'adopte pas les statuts, cela signifie que l'université Lille 3 ne participera pas au PRES. Monsieur Galvez-Behar considère que le conseil d'administration est placé face à un ultimatum puisqu'il est mis dans l'impossibilité de dire non.

Monsieur Deremetz observe que le paysage de l'enseignement supérieur est de plus en plus brouillé. Il estime qu'on ne s'y retrouve plus face à cette constellation d'institutions (université, MESHS, PRES, etc.) qui s'imbriquent entre elles et dont les logiques s'entrechoquent. A titre d'exemple, il explique qu'un enseignant-chercheur rattaché à une UMR ne comprend plus le paysage complexe dans lequel il évolue pour pouvoir développer sa recherche : MESHS, PRES, ANR, conseils scientifiques, conseils de laboratoires, etc. Selon lui, cette situation entraîne une perte de lisibilité et une dilution des prises de responsabilité.

Monsieur Deremetz estime que si les administrateurs ne votent pas les statuts du PRES aujourd'hui, ils devront de toute manière les voter ultérieurement. Il s'interroge aussi sur le devenir du projet d'une université Nord de France et sur celui de l'université métropolitaine.

Le Président indique que les six universités ont une réelle volonté de travailler ensemble comme le prouve déjà la composition des laboratoires de recherche qui sont pour la plupart «multi universitaires ».

Le Président ajoute qu'il partage le point de vue de Monsieur Deremetz sur la complexité des structurations mais estime que le paysage va évoluer notamment avec la création du PRES, dont le premier impact est la mise en place d'une signature commune pour les publications des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

Monsieur Hugot confirme que la multiplicité des signatures défavorisait les universités françaises dans le classement de Shanghai et se félicite de la mise en œuvre d'une seule signature pour les publications des enseignants-chercheurs et chercheurs de la Région.

Monsieur Hilmoine indique que la présence de Lille dans le nom du PRES lui convient. Il demande s'il est possible de connaître les intentions de vote sur la question des statuts.

Monsieur Deremetz indique que la liste à laquelle il appartient votera « pour » puisqu'on ne peut pas faire autrement.

Monsieur Grevet demande s'il est possible que le PRES devienne un EPSCP (établissement public scientifique, culturel et professionnel) au lieu d'un EPCS (établissement public de coopération scientifique). Le Président explique que les PRES doivent avoir la même personnalité juridique : c'est celle de l'EPCS qui a été choisie pour être appliquée au niveau national.

Pour conclure ce débat, le Président propose au conseil d'administration de voter sur la délibération suivante :

« Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte que l'université Lille 3 adhère au Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Université Lille Nord de France » et adopte, à cet effet, les statuts du PRES « Université Lille Nord de France » que la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur a rédigés. »

Résultat du vote : 18 POUR / 3 contre / 4 abstentions.

Le conseil d'administration donne son approbation.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, le Président indique que l'intitulé officiel de l'université reconnu par la tutelle et utilisée par elle est : Université Lille III (cf. article 2 des statuts du PRES « Université Lille Nord de France »).

Lille 3: CA du 23 janvier 2009 – Désignation des représentants au CA du PRES

2. Désignation des représentants de l'université au conseil d'administration du PRES « Université de Lille Nord de France ».

Les statuts du PRES « Université de Lille Nord de France » stipulent que son conseil d'administration comprend « *outre le président ou le directeur de chaque membre fondateur, membre de droit, deux représentants de chacune des universités fondatrices désignés par leur conseil d'administration sur proposition du président d'université* » (cf. article 7 alinéa 1). En conséquence, le président de l'université, membre de droit du conseil d'administration du PRES «Université de Lille Nord de France», propose au conseil d'administration de l'université Lille 3 de désigner comme représentants:

- le vice-président du conseil scientifique, Monsieur Crubellier ;
- le vice-président chargé du CEVU, Monsieur Bach.

Le Président rappelle que la recherche et la formation tout au long de la vie font partie des missions premières du PRES. Il ajoute que le conseil d'administration du PRES et ses commissions seront en relations suivies avec les conseils des universités fondatrices.

Monsieur Galvez-Behar souhaite que le conseil d'administration de Lille 3 participe à l'élaboration de la feuille de route du PRES et demande à ce que les membres du conseil d'administration disposent des comptes rendus et relevés de décisions du conseil d'administration du PRES «Université de Lille Nord de France ».

Vote sur la proposition du Président visant à désigner le vice-président du conseil scientifique et le vice-président chargé du CEVU comme représentants de l'université Lille 3 au conseil d'administration du PRES «Université de Lille Nord de France ».

Résultat du vote: **21 POUR** / 1 abstention.

Le conseil d'administration approuve la proposition du Président.

Lille 3: CA du 10 juillet 2009 – Point sur le dossier Campus Grand Lille

2. Point sur le dossier Campus Grand Lille. 2.1 Le portage du dossier.

Le Président indique que la phase de décisions des opérations est engagée. Il reste deux questions à résoudre : la hauteur du financement par rapport à la demande, et la manière de gérer administrativement et politiquement le portage du dossier. Concernant le portage du dossier, le Président explique que plusieurs hypothèses ont été examinées. Les partenaires ont retenu le PRES comme instance de portage et de régulation. En conséquence, deux structures vont être installées dans le PRES :

- une structure de régulation et de suivi du dossier financier à laquelle participeront les universités, les collectivités territoriales, les représentants de l'État ;
- un groupe-projet « rapprochement des universités », instance universitaire qui réfléchira à la manière de mettre en place le rapprochement des établissements et proposera un calendrier de mise en œuvre.

Les statuts du PRES seront modifiés afin d'installer ces deux instances dès septembre

Le Président souligne que l'université de Lille est une réalité dans le domaine de la recherche et qu'il convient d'inventer la manière de structurer la confédération « université de Lille ».

2.2 Le financement du projet.

Les crédits du plan de relance seront étalés sur cinq années budgétaires et accompagneront les crédits du CPER qui s'achève en 2013. Il est également annoncé que l'emprunt national financerait l'innovation et la recherche. Le Président rappelle les priorités définies pour Lille 3 :

- learning center : 9 millions € (en complément des crédits CPER de 13 millions €) ;
- équipements sportifs : 4.3 millions € ;
- remplacement des modulaires et restructuration : 6 millions € ;
- aménagement des franges du campus, accès à l'université, terrasses ;
- pôle Roubaix avec l'UFR LEA : ce dossier qui est une priorité pour Lille 3 n'est pas retenu en priorité par les collectivités territoriales.

Au total, les besoins identifiés estimés aboutissent à une demande de financement de 49.3 millions € (phase 1 pour 22.8 millions €, phase 2 pour 26.5 millions €) sur une enveloppe attendue de 210 à 220 millions € pour l'opération campus lilloise.

Monsieur Galvez-Behar demande si le financement par les collectivités territoriales est compris dans cette enveloppe. Il souhaite savoir si les laboratoires de Lille 3 vont être regroupés dans un seul lieu et quelles sont les enveloppes accordées à chacune des universités. Le Président explique que les collectivités territoriales se sont engagées à donner ce que donnera l'État, c'est à dire que 1 € donné par l'État entraîne le financement d'1€ par les collectivités territoriales.

Le Président indique qu'il n'est pas envisagé de réunir l'ensemble des équipes de recherche dans un même lieu.

Le secrétaire général précise que la répartition de la phase 1 a été faite sur la base d'une enveloppe de 240 millions € :

- Lille 1 : 90 millions €
- Lille 2 : 75 millions €
- Lille 3 : 23 millions €
- CROUS : 46 millions €
- installation des sièges du PRES, de l'université de Lille, du CROUS dans le quartier des facultés à Lille (secteur de la rue Angellier) : 6 millions €.

Il souligne que si l'enveloppe définitive s'établit autour de 210 millions € il faudra procéder à des arbitrages.

Monsieur Aissi confirme les propos du Président sur le déroulement de l'opération campus lilloise. Il

souhaite néanmoins apporter des compléments d'information en ce qui concerne l'implication des collectivités territoriales. Il indique que le Président de la Région Nord - Pas-de-Calais a soutenu le label Campus et souhaite rester dans l'enveloppe initiale de 154 millions €, que de son côté la Présidente de la communauté urbaine de Lille estime que le financement accordé par l'État n'est pas suffisant surtout en comparaison de ce qui a été attribué à d'autres métropoles comme par exemple Strasbourg.

Quant au projet du campus de Roubaix, il pourrait évoluer vers un campus à l'échelle de Roubaix-Tourcoing soit 12 000 étudiants. Monsieur Aissi précise que ce schéma reste à valider. Concernant les résidences universitaires sur Lille 3, Monsieur Aissi explique que le Maire de Villeneuve d'Ascq est opposé à une construction importante dans un quartier qui nécessite une lourde opération de rénovation. Monsieur Aissi indique que le maire de Villeneuve d'Ascq exclut le rapatriement des résidences de Mons en Baroeul et préconise la rénovation de l'existant. Il ajoute que la Maire de Lille estime que les priorités doivent porter sur les pôles de compétitivité et que le dossier des résidences universitaires doit être géré par le conseil général et la LMCU, notamment dans le but de permettre aux étudiants de payer des loyers qui soient au niveau de leur budget.

Le Président souligne que le dialogue avec les collectivités et les universités est bien réel et s'en félicite.

Madame Merchez indique que le Conseil économique et social régional porte beaucoup d'intérêt au plan campus et au PRES. Elle estime qu'une confédération des universités est une formule qui aiderait les structures à se rejoindre. Elle trouve qu'il est important d'avoir une instance où les partenaires se rencontrent pour la mise en place du Campus Grand Lille.

Le Président précise que le Président du Conseil économique et social régional siège au conseil d'administration du PRES.

Monsieur Aissi rappelle que le PRES est régional et indique que les collectivités territoriales préfèrent la constitution d'un GIP pour le portage du projet parce que Campus Grand Lille est une opération métropolitaine et parce que dans une structure GIP les collectivités territoriales pourraient intervenir. Monsieur Aissi explique que Lille Métropole Communauté Urbaine siège au conseil d'administration du PRES sans voix délibérative. Il reconnaît que la mise en place d'un GIP demande du temps, ce qui ne permet pas d'être suffisamment réactif en vue de la mise en œuvre du projet Campus Grand Lille. Monsieur Aissi indique qu'il souhaitait porter à la connaissance du conseil ce point de divergence entre les universités et les collectivités territoriales.

Le Président précise qu'il existe dans le PRES des commissions où sont représentées les collectivités territoriales.

Monsieur de la Broise souhaite avoir des précisions sur le pôle de Roubaix. Le Président explique que le projet du cabinet d'études est de regrouper les « confettis » universitaires, ce qui pourrait concerner l'UFR des LEA et celle d'INFOCOM. Il précise que le projet d'un nouveau campus à Roubaix et le coût de cette opération ont surpris le Président de la Région Nord – Pas-de-Calais.

À propos du projet de fusion des universités, Monsieur Bernalicis demande quelle est la place des étudiants dans ce « vaste schmilblic ». Il signale que les étudiants sont associés au conseil d'administration du CROUS et trouve dommage qu'ils ne soient pas aussi associés aux réflexions sur le Campus Grand Lille, et ce, d'autant plus que le portage du projet est assuré par le PRES où les étudiants ne sont pas représentés.

Le Président indique que les étudiants ont un siège au conseil d'administration du PRES. Monsieur Bernalicis précise qu'il s'agit d'un siège pour un doctorant et signale que dans d'autres PRES siègent un doctorant et deux étudiants. Le Président explique que le PRES Université Lille Nord de France s'est constitué comme PRES de projet et n'inclut pas les formations et ne délivre pas de diplômes. Il ajoute que pour qu'il y ait des élus étudiants ou des personnels il faut qu'il y ait un corps électoral de l'établissement. Il souligne que les étudiants sont inscrits dans les universités et non au PRES.

Concernant le dossier Campus, le Président explique que pour l'instant ce dossier est à l'étape de montage technique et financier et qu'une fois l'enveloppe de crédits attribuée, les discussions avec les usagers débiteront.

Monsieur Hilmoine fait savoir qu'il est en total désaccord avec les propos du Président de l'université.

Pour conclure, le Président indique que le ministère devrait valider le dossier après le 17 juillet.

Monsieur Guignet indique qu'il est favorable à la confédération des universités mais se déclare opposé à la fédération des universités parce qu'il soutient l'unité mais certainement pas l'uniformité.

Le Président cite en exemple l'organisation structurelle de l'université d'Oxford. Cette université est en réalité une fédération de plusieurs collèges fermement attachés à leur indépendance.

Lille 3: CA du 12 mars 2010 – Hypothèses de structuration de l'ESR

Le Président ouvre la séance du conseil à 10 heures.

Le Président propose aux administrateurs de réunir le conseil pour de brèves séances de 2 heures afin de débattre des orientations stratégiques de l'université et de tenir à d'autres moments les séances du conseil d'administration consacrées aux dossiers relevant de la vie ordinaire de l'établissement.

Le Président signale que la presse présente en ce moment des opinions plus ou moins sarcastiques. Dans ce contexte, il estime important que les élus disposent des éléments sur lesquels ils pourront fonder leur réflexion. Il informe le conseil qu'il participera, ainsi que les autres présidents des universités de la région, au séminaire organisé ce samedi 13 mars sur les hypothèses de structurations de l'enseignement supérieur en région Nord Pas de Calais. Il précise qu'il en fera un compte rendu aux membres du conseil. Le Président indique que Monsieur Patrick Hetzel, directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, a déclaré lors d'une réunion en Région que *« la piste possible est le rapprochement [des universités] sans absorption forcément »*.

Le Président soumet également à la réflexion des administrateurs une déclaration du Président Axel Kahn faite à l'AEF à propos des campus d'excellence : *« on est en train de demander aux PRES et aux futurs campus d'excellence de dépasser la loi LRU avant même qu'elle ne soit appliquée à l'ensemble des établissements du pays »*. Le Président souligne que l'idée de déléguer à 30 personnes la représentation de l'ensemble des six universités de la région réunies n'est pas sensée.

Le Président signale que les médias se font aussi l'écho de « la manne de 7 milliards € » que les universités vont recevoir. Il souligne que cette somme représente en fait 30 millions € par université, ce qui correspond au budget annuel d'une grande école de commerce lilloise, ou à la moitié de ce que consacre annuellement la Région Rhône Alpes à l'enseignement supérieur. Le Président estime que, même s'il s'agit d'un élément crucial, le financement n'est pas l'enjeu majeur. Il rappelle que les collectivités territoriales ont bien compris que l'avenir de l'emploi est dans la matière grise. Voilà l'enjeu le plus important pour une université : être capable de garder et d'attirer la matière grise de premier plan.

C'est pourquoi il importe de réfléchir sur un temps long à la manière de structurer l'enseignement supérieur en région. Le Président rappelle le maillage université / antennes universitaires qui avait été mis en place dans le passé. À titre d'exemple, il rappelle que l'antenne universitaire de Cambrai était gérée par Lille 2 et par Lille 3 avant que ne soit décidé son rattachement à l'université de Valenciennes. Le Président regrette que ce maillage ait été « détricoté » par les politiques qui ont œuvré pour la création de nouvelles universités à la place des antennes lilloises et qui ont pesé récemment pour que l'IUFM soit rattaché à une seule université. Le Président considère qu'il faut maintenant retrouver l'équilibre perdu.

Le Président souligne aussi que le premier établissement d'enseignement supérieur installé à Lille était l'institut catholique et rappelle que, en réaction à cette installation, l'université, qui se trouvait à Douai, s'est déplacée, non sans mal, à Lille.

Le Président indique quels sont les réseaux structurants envisageables dans la Région :

- Structuration Écoles publiques et privées d'ingénieur en collégium.
- Structuration IUT : les IUT ont présenté une structuration commune pour annoncer la journée portes ouvertes et à cette occasion ont communiqué sous le label IUT et non sous celui des universités.

- Structuration université : les six universités de la région.
- Structuration Institut Catholique de Lille.

Le Président explique que les politiques sont en attente du rapprochement des universités. Il indique qu'il est important de voir comment on va agir pour rapprocher les universités, soulignant que ce projet ne doit pas être piloté par le haut. Il estime qu'une structuration réussie demande l'adhésion de la communauté. Il invite à se demander quelles sont les unités qui peuvent être force de proposition : les disciplines ? les thèmes sociétaux ? les sites (et, dans ce cas, Pont de Bois ou Villeneuve d'Ascq) ?

Le Président estime que les projets doivent être élaborés au delà de l'échéance du Grand Emprunt National parce qu'il y aura d'autres appels d'offres et d'autres modalités de financement pour développer la matière grise. À son avis l'enjeu primordial est de savoir où seront affectés les moyens de développement du tertiaire supérieur.

Le Président souligne que c'est à la confluence que se fait l'effervescence et invite à réfléchir sur la manière dont on pourrait structurer et favoriser les rencontres entre disciplines et renforcer la pluridisciplinarité.

Le Président conclut en attirant l'attention des administrateurs sur le fait que la structuration est en marche et que pour ne pas la subir l'université doit être force de proposition.

Monsieur Galvez Behar fait à titre personnel la déclaration suivante :

« Depuis près d'un mois, avec la perspective du grand emprunt, se répand dans les gazettes le projet d'une « université régionale ». Ces annonces se font dans la plus grande confusion. Elles tendent à assimiler les conditions d'une réponse au grand emprunt et le processus de structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau régional. »

Il convient de distinguer les deux plans et de rappeler certaines réalités. Les universités lilloises constituent un pôle universitaire fort de 2000 enseignants-chercheurs publiants, d'une quarantaine de laboratoires classés A ou A+ par l'AERES et de près de 55000 étudiants. Les autres universités publiques rassemblent près de 440 enseignants-chercheurs, quatre laboratoires classés A ou A+ et 35000 étudiants.

Du fait de cette répartition du potentiel de recherche, que la prise en compte des autres acteurs régionaux ne vient pas fondamentalement bouleverser, un schéma s'impose pour répondre au grand emprunt : un campus d'excellence sur la métropole lilloise, où sont concentrés les acteurs de la recherche tant publique que privée, et des laboratoires d'excellence dans les autres pôles régionaux. Faire d'une « université régionale » l'établissement candidat au grand emprunt revient à diluer notre potentiel et à affaiblir nos chances de succès.

En ce qui concerne la restructuration de l'espace régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, force est de constater que la notion d'« université régionale » est bien floue. Le sens que l'on donne à ces termes répétés de manière incantatoire depuis plusieurs semaines n'est pas clair. L'« université régionale » est-elle un PRES réformé ? Dans ce cas, on peut se demander pourquoi ses administrateurs n'ont pas déjà procédé aux changements nécessaires. L'« université régionale » est-elle un EPCSP unique avec son conseil d'administration, son conseil scientifique et son conseil des études ? On peut s'interroger sur la viabilité d'un tel mastodonte universitaire (3100 enseignants-chercheurs, 3000 personnels BIATOSS, 95000 étudiants) qu'envisage pourtant le président d'une autre université métropolitaine. S'agit-il enfin d'une entité d'un troisième type qui réclamerait sans doute l'adoption d'un nouveau cadre législatif, c'est-à-dire une LRU 2 ? Il serait paradoxal que certains opposants à la LRU fussent les acteurs de son renforcement. Entre ces

scenarii, il faudra choisir et assumer ses choix.

Une clarification rapide s'impose donc. Elle est d'autant plus nécessaire que ce projet pourrait signifier la fin du PRES créé en janvier 2009 voire celle de l'université de Lille annoncée en juillet 2008. Or, contrairement à ce qui a été affirmé dernièrement, le Campus Grand Lille n'est pas seulement un « gros projet immobilier » mais la volonté de créer un espace d'échanges scientifiques dense tout en renforçant le lien entre l'université et sa métropole et en renouant ainsi avec une longue tradition qui veut qu'une université s'identifie à un lieu. Il est à craindre que cet objectif ne soit plus d'actualité. Si tel était le cas, ce renoncement serait un reniement de la parole donnée. Quelle crédibilité pourrions-nous avoir en prétendant créer une « université régionale » alors que nous passerions par pertes et profits un projet dont nous jurions hier qu'il était fondamental ?

Dans ce contexte, il est indispensable que les universités s'affirment par la voix de leurs instances. Elles ne peuvent rester passives face aux pressions des collectivités territoriales et des dirigeants d'entreprises qui oublient que les failles du système régional d'innovation reposent avant tout sur la faiblesse de la R&D privée et non pas sur la prétendue défaillance des universités. La logique d'aménagement du territoire défendue par les élus et celle de la compétitivité économique prônée par les dirigeants d'entreprises peuvent être légitimes. Elles ne peuvent toutefois tenir lieu de logique universitaire et scientifique. Aussi chacune de nos universités doit-elle se faire entendre de manière autonome. L'hypothèse de l'université régionale doit être examinée sans céder à ces phénomènes de contagion mimétique qui sont souvent le signe de spéculations et de crises.

Si l'université régionale devait être la seule base de compromis entre les différentes parties prenantes – et à supposer qu'elle fût déjà possible en théorie –, il ne saurait cependant être question d'abandonner la perspective de rapprocher les campus lillois. Comment pouvons-nous espérer construire une université régionale dont le centre de gravité serait éclaté ? Quel que soit le scénario de structuration de l'espace régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, quel que soit le résultat du grand emprunt, les universités lilloises doivent donc poursuivre la démarche initiée avec le plan Campus. Il me semble que notre conseil d'administration devrait se prononcer clairement pour la constitution d'un campus lillois au sein de l'université régionale.

Dans ce processus à plusieurs niveaux, un certain nombre de principes doivent être absolument respectés. Tout d'abord, la gouvernance de l'université régionale doit tenir compte des équilibres actuels dans l'espace de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau de l'académie. Par ailleurs, une certaine liberté doit être donnée aux enseignants-chercheurs dans le choix de leur unité de recherche dans le cadre, bien entendu, d'une politique scientifique exigeante. Des garanties doivent aussi être apportées à l'ensemble des personnels notamment en matière d'affectation aux différents sites ; aussi la gouvernance nouvelle doit-elle être construite avec leurs représentants. Enfin, la représentation du monde économique doit être ouverte aux représentants des dirigeants et des salariés car le monde de l'entreprise ne se résume pas aux premiers.

Quoi qu'il en soit il importe que l'université prenne clairement position et qu'elle contribue, comme c'est son rôle, à éclaircir les choix et non pas à entretenir des ambiguïtés. »

Monsieur Bonte signale que pour réussir les entreprises ont pris conscience de la nécessité d'une stratégie partagée. Il souligne l'importance du rôle moteur des universités et de leur recherche comme accélérateur du développement de l'économie du savoir dans la Région Nord Pas de Calais. Il souligne que les entreprises sont « pauvres » en ce qui concerne la manière d'appliquer les ressources humaines dans leur management. Il considère qu'il appartient aux universités de prendre l'initiative pour jouer ce rôle nouveau dans l'économie régionale.

Madame Janssens-Merchez rappelle que le PRES Université Lille Nord de France est un outil de

coordination et qu'il y a un besoin d'interface en matière de recherche (recherche fondamentale / recherche appliquée), en matière de développement des relations entre l'université et le monde économique dans lesquelles elle souligne que les organisations syndicales ont aussi un rôle à jouer. Elle conclut en rappelant l'importance de la formation comme moyen de promotion de la population de la Région Nord Pas de Calais.

Monsieur Guignet revient sur l'idée de l'université régionale unique. Il se déclare favorable au dépassement des concurrences stériles entre les universités. Il est en faveur d'une coopération et non pour une concurrence désordonnée. Il souligne qu'il ne faut pas raisonner en termes de rapport de force mais de développement de coopérations renforcées.

Monsieur Guignet estime qu'un jour peut-être, dans 15 ou 20 ans, il y aura une seule université dans la Région avec un seul conseil d'administration mais aujourd'hui cela lui semble irréalisable. Pour sa part, il indique qu'il est favorable à un rapprochement progressif des universités et non à une fusion, organisation qui laisse présager la mise en place d'un seul conseil d'administration de 30 membres prenant des décisions pour 150 000 étudiants.

Il suggère que le conseil d'administration pourrait rédiger une motion déclarant que l'université Lille 3 est favorable à terme à un rapprochement des universités et que la structuration fédérale n'est pas réalisable à court terme. Il illustre ses propos en évoquant le cas de l'université de Strasbourg, université fusionnée où, d'après ce qu'il a appris, les sciences humaines ont été marginalisées par rapport aux sciences exactes.

Monsieur Guignet souhaite une prise de position du conseil d'administration indiquant qu'on ne va pas faire une fusion à court terme. En effet Monsieur Guignet craint que petit à petit, décision après décision, on aboutisse à l'irréversible sans que la communauté universitaire n'ait pu donner son avis.

Concernant l'antenne de Cambrai, Monsieur Guignet rappelle que sous la présidence de Monsieur Alluin, le conseil d'administration de Lille 3 a voté, sous la pression des politiques, pour que l'antenne de Cambrai soit rattachée à l'université de Valenciennes. Concernant l'antenne d'Arras, Monsieur Guignet rappelle que le Président Lottin a créé l'université d'Artois pour délester l'université Lille 3, alors submergée par le nombre croissant d'étudiants, notamment en histoire. Il souligne par ces deux exemples qu'il n'y a pas que les politiques qui ont œuvré pour que les universités renoncent aux antennes, les conseils d'administration des universités l'ont aussi voulu. Monsieur Guignet constate que les capacités de résistance s'amointrissent sur ce dossier, comme sur celui de la mastérisation. En effet, des pétitions sont signées et on se prépare à la remontée des maquettes. Il précise qu'il n'est pas hostile à la démarche de structuration mais seulement à long terme et qu'il refuse la marche forcée. Il indique qu'il n'est pas d'accord sur la mise en place d'une gouvernance construite sur le modèle de la LRU pour diriger l'université régionale unique et qu'il convient de l'exprimer clairement dans une prise de position. Enfin, il se demande si l'université unique apporterait vraiment un gros avantage aux étudiants.

Monsieur de la Broise constate une grande confusion dans les appellations : on parle de PRES, de campus d'excellence, de l'université de Lille, etc., et demande que derrière ces appellations les enjeux soient explicités. Il estime qu'un certain nombre de dossiers sont directement liés à une lecture régionale. Ainsi la mastérisation montre de fait qu'il y a une lecture régionale, qui ne lui semble pas rassurante vu la manière dont les établissements coopèrent sur cette question. Il estime que la lecture proprement lilloise d'une coopération n'est pas plus assurée à l'heure actuelle. Il indique que le SNESup souhaite une coopération lilloise et régionale mais qu'en l'absence de signe il demeure perplexe sur le fait de se précipiter à structurer à l'occasion du grand emprunt des éléments qui relèvent d'une logique plutôt concurrentielle. Il explique que la restructuration soulève aussi une problématique humaine et souhaite que les personnels soient associés aux discussions, qui ne doivent pas être limitées au format du conseil d'administration.

Monsieur Aissi estime qu'on donne l'impression de vouloir refaire le monde en quelques jours alors qu'il convient, à son avis, d'avoir une réflexion sur le long terme. Il est favorable à la proposition du Président de réunir le conseil d'administration lors de séances consacrées aux questions stratégiques.

Concernant le passage de l'Université de Lille à l'Université en région, Monsieur Aissi fait savoir que les acteurs territoriaux sont perplexes. Il précise que la communauté urbaine de Lille (LMCU) soutient le projet Université de Lille et estime que le projet « université en région » viendra l'accompagner et se réalisera par étapes. Il souligne que la transversalité est déjà une réalité entre les universités.

Monsieur Aissi rappelle que les entreprises travaillent déjà avec les universités, notamment dans les pôles de compétitivité et souligne le rôle de soutien de LMCU dans ce domaine. Pour conclure, Monsieur Aissi estime qu'il faut mettre en œuvre l'université de Lille puis l'université régionale.

Monsieur Deremetz observe que, lors des précédents conseils, on ne parlait que du plan campus et de l'université de Lille et que maintenant on parle d'une université régionale. Il se sent quelque peu déboussolé par la marche des événements. Monsieur Deremetz invite à ne pas « mettre la charrue avant les bœufs » : il ne convient pas de créer des structures factices mais il faut favoriser des dynamiques et des coopérations entre les établissements. Il a l'impression d'être dans le « speech act » et qu'il suffit de nommer les choses pour croire qu'elles existent. Quand il regarde le traitement des dossiers régionaux, Monsieur Deremetz constate qu'il est effectué beaucoup de travail pour peu de résultat. Dans ces conditions, il se demande comment l'université régionale pourrait exister et se demande aussi si le projet de l'université de Lille a encore un sens.

Monsieur Hilmoine estime que le dossier de la formation des maîtres permet de tester la manière dont les universités coopèrent au niveau régional. Il rappelle que la liste SNESup a choisi comme principe de fonctionnement d'examiner préalablement les questions avant de prendre une position publique tant au niveau local que régional. Il appelle de ses vœux un travail intersyndical sur le dossier des hypothèses de restructuration de l'enseignement supérieur en région. Il estime que ce dossier demande réflexion et qu'il ne faut pas se précipiter.

Monsieur Hilmoine estime qu'on ne peut pas attendre l'éventualité de crédits supplémentaires parce qu'il y a un risque de pénurie de moyens financiers. Monsieur Hilmoine annonce pour le prochain conseil d'administration le dépôt d'une motion sur la formation des enseignants. Il souhaite que la rédaction soit faite en intersyndicale.

Monsieur Hugot explique que le conseil d'administration, instance où, souligne-t-il, les personnels sont représentés, est un lieu de discussion pour l'avenir. Il indique qu'il est favorable à des réunions du conseil centrées sur des discussions stratégiques. Il souhaite qu'on évite deux écueils dans la restructuration : la mise en place d'« usines à gaz » et la création d'une oligarchie de présidents éloignés du réel.

On parle de fédération, de confédération, de fusion, pour sa part il ne voit que de la confusion. Vu les titres des journaux concernant la structuration (Université de Lille puis Université régionale), il s'attend maintenant à ce que les gazettes locales annoncent une structuration qui irait au-delà de la Région Nord Pas de Calais «de Dunkerque à Tamanrasset». Plus sérieusement, Monsieur Hugot estime que les universités lilloises pourraient suffire à constituer un campus intéressant et qu'il faudrait sans doute poursuivre l'action d'abord dans cette direction avant que d'envisager d'aller plus loin.

Madame Caubrière est d'accord pour la réunion du conseil d'administration pour discuter et réfléchir sur les orientations stratégiques. Elle constate une grande confusion dans la mise en place des structures récentes et à venir. Elle aimerait savoir comment ces différentes structures vont pouvoir coexister.

Monsieur Galvez-Behar estime que « l'Université de Lille » concentre les bons laboratoires et que la coopération régionale existe déjà avec le PRES et la MESHS. Il estime qu'il ne faut pas éliminer le scénario « Université de Lille » pour le scénario « université en Région ». Il rappelle qu'un engagement a été pris pour la mise en œuvre de l'Université de Lille, que des laboratoires co-habilités existent entre les universités de Lille 1 et Lille 3. Il considère que les sciences humaines et sociales n'ont rien à perdre dans un rapprochement des universités lilloises puisqu'il y a des SHS à Lille 1, Lille 2 et Lille 3. Il préconise de renforcer les coopérations régionales et de rester sur le chemin du rapprochement des universités lilloises.

Monsieur de la Broise souligne qu'il ne peut pas y avoir de projet de coopération s'il est pensé de façon isolée chacun dans son université. Il suggère la réunion conjointe des conseils d'administration des trois universités lilloises pour discuter du projet de coopération. Revenant sur la question des unités de référence à partir desquelles la réflexion sur la coopération pourrait être basée, Monsieur de la Broise estime que le champ de l'insertion professionnelle et des compétences doit être pris en compte. À propos des métiers de l'enseignement et du pilotage par la recherche, il s'étonne que le seul laboratoire habilité en sciences de l'éducation pour porter ce type de projet ne soit pas le seul à apparaître dans la discussions entre les universités sur les métiers de l'enseignement.

Le Président prend bonne note que les administrateurs sont favorables à des rendez-vous stratégiques. Il indique que le comité de développement de la LMCU a constitué un groupe sur les universités auquel les présidents sont associés. Il ajoute qu'un diaporama a été réalisé par ce comité à partir des données de l'AERES. Ce document de travail sera communiqué au conseil pour information. Il annonce qu'un PRES phase 2 est en cours d'élaboration.

Pour conclure, le Président attire l'attention des conseillers sur les points suivants :

- l'Université de Lille aura besoin de se définir par rapport aux universités périphériques et aussi par rapport aux universités de Courtrai et de Gand. Il souligne que Lille a une situation géographique stratégique et que la MESHS doit montrer en quoi elle est européenne.
- le Grand Emprunt : le Président explique qu'isolée l'Université de Lille a peu de chances de pouvoir bénéficier du Grand Emprunt.

Le Président indique que le rapport d'audit en vue du passage aux compétences élargies a été finalisé et il demande aux administrateurs s'ils sont d'accord pour que Monsieur Perritaz, Inspecteur Général de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche, chef de mission de cet audit, vienne présenter ses conclusions devant le conseil d'administration du 26 mars. Le Président ajoute que la décision de la date de passage aux responsabilités et compétences élargies sera soumise au vote du conseil d'administration suivant celui du 26 mars.

Monsieur Guignet demande si ce calendrier est la préfiguration d'un passage précoce aux responsabilités et compétences élargies. Le Président indique que les personnels ont besoin de savoir si l'université passera aux RCE avant l'échéance de janvier 2012.

Le conseil donne un avis favorable à la proposition du Président d'inviter Monsieur Perritaz au conseil d'administration du 26 mars.

Le Président rappelle que son mandat prend fin en octobre 2010. Il précise que la loi sur les libertés et responsabilités des universités permet de désigner un président avant la fin du mandat précédent. Il ajoute que le mandat du président de l'université doit être désormais en phase avec celui des conseillers. Il rappelle que le conseil d'administration a été élu en mai 2008 pour quatre ans. C'est pourquoi le prochain mandat présidentiel prendra fin en mai 2012.

Le Président demande au conseil s'il est d'accord pour que l'élection du président de l'université ait

lieu avant l'été.

Monsieur Hilmoine estime que cela demande une discussion et propose de reporter la décision au conseil d'administration du 26 mars.

Monsieur Aissi souligne qu'il est difficile de sensibiliser les collègues à une élection présidentielle au moment de la rentrée universitaire et qu'il faut permettre à l'établissement de fonctionner au mieux. Il estime qu'on pourrait décider dès maintenant si l'élection du président de l'université peut avoir lieu avant l'été.

Monsieur Galvez-Behar se trouve personnellement pris au dépourvu par cette annonce et propose de reporter la décision au prochain conseil d'administration.

Le Président convient de mettre la question du calendrier de l'élection du président de l'université à l'ordre du jour du conseil du 26 mars.

La séance est levée à 12h10.

Lille 3: CA du 23 avril 2010 – Structuration régionale et Grand Emprunt

1.2 Grand emprunt.

Le Président annonce qu'un temps de consultation est donné jusqu'à l'été pour répondre aux appels d'offres du grand emprunt. Il indique que le PRES Université Lille Nord de France porte la candidature de Lille pour la création d'un Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) consacré à la médecine personnalisée. Ce projet d'accompagnement du malade implique des collègues de Lille 3, notamment des enseignants-chercheurs en psychologie.

1.3 Déclaration du SGEN-CFDT 59/62.

Le Président passe la parole à Monsieur Galvez-Behar qui souhaite lire dans le cadre du point consacré aux informations la déclaration du SGEN-CFDT 59/62.

« Le rapprochement des universités régionales évoqué depuis plusieurs semaines suscite des interrogations voire de l'inquiétude chez les personnels des différents établissements. Alors que ce qu'il est convenu d'appeler « l'université régionale » pose un sérieux problème de définition et de gouvernance, une incertitude plane sur le devenir du PRES et sur le futur périmètre des universités remis en question depuis le plan Campus.

Cette situation de doute sur la structuration à venir de l'enseignement supérieur en région ne peut perdurer. Des dossiers fondamentaux comme la mastérisation, le rattachement envisagé de l'IUFM au PRES et le devenir de la recherche régionale nécessitent d'y voir plus clair quant à la nature de ce rapprochement.. Bien d'autres enjeux sont d'ailleurs concernés comme la pédagogie, mais aussi l'administration, la documentation, et généralement l'ensemble des personnels des universités concernées.

Le SGEN-CFDT demande qu'une clarification rapide intervienne et que soit mis en place un processus de décision partagé sur la base des principes suivants :

- La répartition géographique des implantations des formations de tous les niveaux doit garantir une offre de formation de proximité et de qualité ;*
- L'organisation de la recherche doit offrir des conditions de recherche améliorées à l'ensemble des chercheurs et enseignants-chercheurs ;*
- L'offre de formation régionale doit améliorer la lisibilité des parcours de formation possibles au plan régional.*

Par ailleurs, le SGEN-CFDT considère qu'un certain nombre de conditions doivent être impérativement respectées dans l'élaboration d'un scénario de rapprochement :

- Les décisions prises dans les instances inter-universitaires doivent faire l'objet d'une information publique ;*
- La question de l'emploi et des personnels doit être envisagée d'emblée ;*
- Le rapprochement, quelle que soit sa forme, ne doit pas se faire au prix d'une précarisation de l'emploi scientifique, pas plus que des emplois administratifs ou techniques.*
- Des représentants syndicaux doivent être associés à la réflexion sur la nature du rapprochement, à sa gouvernance et sur ses modalités. Dans toutes les instances où ils siègent, les élus SGEN-CFDT veilleront à ce que ces exigences préalables à toute décision soient respectées. »*

Monsieur Galvez-Behar précise que le SGEN Nord Pas de Calais a demandé un rendez-vous à Madame le Recteur, aux élus des collectivités territoriales en charge du dossier et au président du PRES.

2. Point d'étape sur les évolutions en cours : structuration régionale, emprunt national.

2.1 Structuration régionale.

Le Président souligne qu'un certain nombre de structures travaillent déjà sur ce dossier :

- Lille Métropole (LMCU) et son conseil de développement.

Le conseil de développement de la LMCU s'est emparé de la question des universités et a consulté les présidents des universités. Le conseil de développement publiera prochainement un rapport, qui pour l'heure est soumis à la lecture des présidents d'université. Le Président a été informé que le conseil de développement a prévu de présenter ses travaux vers mi-mai. Il explique que l'objectif de ce rapport est de montrer ce qui se fait de bien à Lille en matière d'enseignement supérieur et de recherche et il souligne que ce rapport prend appui sur les évaluations de l'AERES.

Le Président indique que Lille Métropole s'est également emparé du dossier « innovation et recherche » et a engagé des conseillers parmi lesquels Hervé Baussart, ancien président de l'université Lille 1.

- Le conseil régional.

Le Président indique que le conseil régional est dans l'attente de la structuration des universités. Il indique que la vice-présidente « enseignement supérieur et recherche » est Madame Sandrine Rousseau, enseignant-chercheur à Lille 1.

- Le PRES Université Lille Nord de France.

Le Président signale qu'une réunion entre les présidents d'université et les directeurs des écoles est prévue cet après-midi. Il souligne que le dialogue qui s'est établi permet de faire avancer le dossier. Le PRES va disposer de locaux temporaires loués dans le secteur d'Euralille avant d'emménager dans des locaux définitifs, qui restent encore à trouver.

2.2 Le grand emprunt : 22 milliards d'euros destinés à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Le Président signale que désormais la gouvernance n'est plus l'élément fondamental pour émarger au grand emprunt. En effet, Madame la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a déclaré dernièrement que c'est le projet scientifique qui est au centre du dispositif et que l'un des projets doit être construit autour des universités et du diplôme universitaire fondamental qu'est le doctorat.

Le Président souligne l'aspect scientifique des projets et rappelle que l'instance naturelle de réflexion et le lieu initiateur d'idées sur les projets en SHS est la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société, structure régionale copilotée avec le CNRS.

Le Président insiste sur l'importance de la labellisation « emprunt national » par un jury d'experts internationaux. Le Président souligne qu'il serait très dommageable pour la région de n'avoir aucun projet labellisé. Il indique que si 50% des forces scientifiques en SHS se trouvent à Paris, la plus importante communauté scientifique en SHS hors Paris se trouve à Lille. Le Président invite à monter des projets d'exigence scientifique portés par une structure.

Cependant, il estime que l'émergence de tels projets ne doit pas aboutir à détricoter les laboratoires existants et appelle à travailler en concertation. Les critères de l'appel d'offre du grand emprunt seront vraisemblablement connus vers le mois de juin. On peut penser que le critère de « masse critique » des équipes de recherche en fera partie.

Lille 3: CA du 7 mai 2010 – Motion commune des CA de Lille 3 et Lille 1

8. Informations

Le Président rappelle les affaires en cours concernant l'enseignement supérieur: l'opération campus et l'emprunt national.

Dans le cadre de l'opération campus, il précise que de nouvelles informations sont attendues concernant le partenariat public-privé.

Concernant l'emprunt national, une deuxième vague d'appels d'offres est annoncée (échéance 2011). Le Président estime que les universités doivent montrer leur volonté de travailler avec les Écoles et les collectivités territoriales et réaffirmer que les universités ont un rôle moteur dans ce travail de coopération parce qu'elles disposent des compétences scientifiques et ont pour mission de transmettre les savoirs. Enfin, le Président souligne que la réponse à l'appel d'offres de l'emprunt national devrait être faite sur la base de l'idée de l'initiative d'excellence en synergie avec la recherche.

Le Président indique que les documents liés à l'appel d'offres seront publiés prochainement et qu'il seront placés dans l'optique d'un projet d'université régionale. Il ajoute que les porteurs de projet seront réunis pour être informés de l'ensemble des procédures. Le Président indique qu'il a demandé que Lille 3 porte les projets SHS, domaine piloté scientifiquement par la MESHS.

Le Président demande aux membres du conseil de réfléchir à la manière dont l'université doit se nommer. Il explique que les autres universités de l'académie ont soit une identité géographique (Université du Littoral et de la Côte d'Opale, Université d'Artois, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis) soit une identité thématique (sciences et techniques pour Lille 1, droit et santé pour Lille 2).

9. Questions diverses : dépôt d'une motion.

Monsieur Fournier indique que la motion est déposée par les listes SUD, FERC-Sup CGT, SNESup et Univers.cité. Il ajoute que cette motion est lue et débattue dans le même temps au conseil d'administration de Lille 1.

Monsieur Fournier précise que cette motion, résultat des discussions avec des collègues de Lille 1, demande la réunion des trois conseils d'administration des universités lilloises pour discuter ensemble de la restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau régional et lillois.

Madame Broze indique que la liste Avenir Lille 3 votera pour cette motion afin de ne pas rompre une demande qui pourrait être unanime de la part des trois universités. Néanmoins, elle fait part de ses inquiétudes sur les questions de fond soulevées dans ce dossier. En premier lieu, elle se demande dans l'hypothèse où les trois conseils se réuniraient ce que pourraient dire les élus du conseil d'administration de Lille 3, soulignant que ce débat n'a pas encore eu lieu au conseil d'administration. En second lieu, elle rappelle que le dossier des masters de l'enseignement était l'occasion pour les six universités de discuter ensemble et de se mettre d'accord, or elle observe que le texte de l'accord régional a été interprété différemment et n'a été finalement respecté par personne.

Madame Broze indique que la question du périmètre est importante (périmètre à trois universités ? à six universités ? avec ou sans les écoles ? avec ou sans la Catho ?...) et qu'il faut la poser clairement sans rester sur un texte de projet qui pourrait convenir à tous. Enfin, elle observe qu'en matière de recherche les projets inter-universitaires existent et souligne qu'il faudrait savoir ce qu'on souhaite faire ensemble et pour quel objectif : est-ce pour être mieux visible au niveau international ? est-ce pour faire de l'aménagement du territoire ? Madame Broze est favorable à une rencontre des trois conseils d'administration mais souligne que cela ne suffit pas.

Monsieur Galvez-Behar estime qu'il n'est pas acceptable pour la communauté universitaire d'avoir une « injonction » d'où qu'elle vienne, de l'État ou de collectivités territoriales dirigistes. Il indique qu'il faut avoir une réflexion sur le projet politique de l'université : il rappelle que l'université doit tenir son

objectif d'excellence et garder son rôle social.

Concernant le projet de l'université de Lille, Monsieur Galvez-Behar rappelle que le conseil d'administration a voté la modification des statuts du PRES, dans lesquels la question du rapprochement des universités lilloises a été intégrée. Il souligne qu'on ne peut pas faire comme s'il n'existait plus que le seul scénario de l'université régionale. Il trouve inadmissible que l'établissement soit en aval de choix politiques forts et est scandalisé d'entendre certaines personnes dire publiquement qu'on travaille déjà à la gouvernance de l'université régionale.

Concernant la MESHS, il souligne que la question de la MESHS et de la question de l'identité de Lille 3 sont liées, notamment par une certaine conception des sciences de l'homme et de la société. Dans ce débat sur la restructuration, il considère que les sciences humaines et sociales (dont on dit trop souvent qu'elles sont fragiles) sont celles qui courent le plus grand risque. Il estime que la solution passe par la MESHS et par l'affirmation plus forte de l'identité de Lille 3.

Concernant la motion proposée, il estime que la communauté universitaire doit prendre la main et faire appel aux conseils d'administration des universités lilloises ne pas être refusé. Il déclare que le SGEN votera pour cette motion.

Monsieur Aissi explique que les collectivités territoriales s'intéressent à l'enseignement supérieur en privilégiant une attitude de négociation sans intention d'être dirigistes. Il rappelle que le plan campus a amené LMCU à s'intéresser à l'enseignement supérieur. Il souligne que LMCU ne fera pas ce qu'elle ne sait pas faire et qu'elle n'a pas d'attitude dirigiste. Il rappelle que dans l'opération campus, les collectivités territoriales se sont engagées à mettre 1€ pour 1€ donné par l'État. La contribution de LMCU sera de 30 millions € dans les dossiers de sa compétence.

Concernant l'emprunt national, Monsieur Aissi souligne que la question scientifique n'est pas le cœur de cible de LMCU. C'est pourquoi LMCU a mandaté Monsieur Hervé Baussart, ancien président de Lille 1, pour l'accompagner sur ce dossier et pour l'éclairer sur les projets scientifiques à soutenir.

Monsieur Aissi se réjouit de la réunion des trois conseils d'administration des universités lilloises parce que c'est à ces instances qu'il revient de déterminer la politique consensuelle des trois établissements.

Monsieur Hilmoine déclare que la liste SNESup votera pour cette motion. Il estime que cette réunion des trois conseils d'administration doit être comprise comme une prise de contact et un moment d'échange pour confronter les points de vue sur le rapprochement des universités. Il propose que l'ordre du jour et l'organisation de cette réunion soient élaborés par les trois présidents d'université.

Monsieur Bernalicis signale qu'il n'a pas reçu préalablement le texte de la motion. Il observe que la coopération entre les universités a déjà commencé avec l'opération campus et l'appel d'offres de l'emprunt national.

Monsieur Bernalicis rappelle qu'il avait réclamé la consultation des universités au moment de la constitution du PRES. Il souligne que le financement de l'opération campus n'est pas bouclé et indique que le projet lié au logement étudiant n'est pas financé. Monsieur Bernalicis déclare que la liste UNEF s'abstiendra sur le vote de la motion.

Monsieur Guignet demande au Président s'il pense pouvoir réunir les conseils avant l'été ou alors en septembre. Il déclare qu'il votera pour la motion.

Monsieur Galvez-Behar estime que le projet de construction de l'université de Lille a « du plomb dans l'aile » puisque c'est la constitution de l'université régionale qui est mise en avant dans la presse locale et qui reçoit l'appui du conseil régional. Il estime que la réunion des trois conseils d'administration des universités lilloises est un moyen de savoir si le scénario « université de Lille » pourrait encore tenir la route.

Le Président observe que l'idée d'une gouvernance régionale des établissements d'enseignement supérieur n'est pas réaliste notamment en raison des différences de statut des établissements. Le Président estime qu'une réunion des trois conseils d'administration lillois pourrait être mal ressentie par les autres universités de l'académie. Il estime souhaitable que les instances se parlent mais considère

qu'il ne revient pas aux présidents d'université d'organiser ni même de présider cette assemblée. Il suggère par exemple que les doyens d'âge des trois conseils d'administration se rencontrent pour organiser cette réunion.

Le Président réaffirme qu'on ne peut pas faire une université sans l'adhésion de la communauté universitaire.

Les membres du conseil revoient la rédaction de la motion et apportent des modifications. Monsieur Guignet indique qu'il votera pour ce texte même si la dimension juridique de la démarche est, à son avis, minimisée, puisque les conseils d'administration de trois universités indépendantes n'ont pas la possibilité de se réunir à moins que cette réunion soit considérée comme informelle.

Le texte finalisé est soumis au vote.

« Les élus du conseil d'administration de l'Université Lille 3 s'inquiètent de la non implication des instances élues des établissements dans le "projet campus". Il est illusoire de penser qu'un rapprochement au niveau régional pourra se produire dans de courts délais alors que celui des universités lilloises déjà prévu dans le plan Campus reste purement virtuel. Il n'est pas possible de porter de réel projet de coopération étroite entre universités sans impliquer la communauté universitaire.

Les élus du conseil d'administration de l'Université Lille 3 demandent solennellement qu'une réunion des trois conseils d'administration des universités publiques lilloises soit organisée le plus rapidement possible pour qu'une première prise de contact et de premiers échanges puissent avoir lieu et que la communauté universitaire, métropolitaine et régionale soit enfin partie prenante des évolutions de son université. »

Vote de la motion. Résultat du vote : 19 POUR / 3 contre.

Le Président lève la séance à 13h20.

Le conseil d'administration adopte la motion.

Lille 3: CA du 4 juin 2010 – Informations: opération campus, structuration régional et Grand Emprunt

1. Informations. 1.1 Opération campus.

Le Président annonce que le financement de l'opération campus est stabilisé. Les projets relatifs à l'aménagement du campus, aux ESUM (équipements sportifs), au learning center, au pôle image et à l'UFR des LEA sont assurés d'un financement. Le Président ajoute que les élus étudiants seront associés au projet sur le logement étudiant.

1.2 Structuration régionale.

Le document du PRES Université Lille Nord de France « *Premières réflexions contributives au projet de création d'une université régionale* » peut être consulté sur l'intranet.

Le Président indique que la Cour des comptes demande à l'État de clarifier sa politique de restructuration dans son référentiel sur la « politique de regroupements et de coopération dans l'enseignement supérieur ».

1.3 Grand Emprunt : « plan d'investissement d'avenir ».

Le Président indique que le calendrier des opérations donne du temps supplémentaire pour travailler au montage des projets. Il précise qu'une réunion de lancement se tiendra à la MESHS.

Le Président annonce qu'il réunira les conseils centraux et le conseil d'établissement [ndlr : réunion organisée le 30 juin] pour faire le point sur l'opération campus, les structurations dans l'académie et le plan d'investissement d'avenir.

Lille 3: CA du 9 juillet 2010 – Modification des statuts du PRES

Pas de compte-rendu détaillé.

Décision n°2010-81 : Modification des statuts du PRES Université Lille Nord de France.
Cf. texte en annexe.

Les modifications statutaires sont demandées pour permettre l'utilisation des crédits budgétaires qui seront reçus par le PRES au titre de l'Opération campus.

Le conseil d'administration approuve les modifications statutaires du PRES.	À la majorité (23 votants). 13 POUR / 8 contre / 2 abstentions.
--	--

Lille 3: CA du 8 octobre 2010 – Informations: initiative d'excellence, structuration régionale

1. Informations.

1.1 Initiative d'excellence.

Le Président informe le conseil que les contours du dossier «initiative d'excellence» se précisent. Il souligne que cette opération structurante est différente des précédentes. En effet, ce sont les universitaires qui doivent dire comment ils entendent travailler et quelles forces ils peuvent consacrer au développement de leurs stratégies de recherche et c'est aux universités qu'il appartient de dire quels moyens elles peuvent dégager pour accompagner ces stratégies de recherche.

Le Président souligne que la création des périmètres d'excellence sera faite par les universités elles-mêmes en adéquation avec leurs stratégies de recherche. Le Président rappelle qu'un outil a déjà démontré sa capacité fédérative en matière de recherche : la MESHS.

Le Président attire l'attention des administrateurs sur le document diagnostic STRATER qui leur a été communiqué et les invite à avoir une lecture approfondie de ce document, élaboré par les services du Ministère, visant à présenter un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans le Nord Pas de Calais. Il souligne qu'il s'agit d'une photographie qui, sans doute, a toutes les limites d'un document statistique, mais constitue néanmoins un outil d'analyse.

1.2 La structuration régionale des universités.

Cette question reste pendante. Le Président annonce que le conseil d'administration aura à examiner prochainement les relations entre le périmètre d'excellence et la structuration universitaire en région. Il précise qu'actuellement il est encore trop tôt pour en discuter en raison de réunions en cours notamment avec René Ricol, commissaire général à l'investissement, sur la mise en œuvre de l'initiative d'excellence mais aussi avec le Préfet de Région et Madame le Recteur Philippe.

Le Président annonce qu'il invitera les trois conseils centraux à une réunion d'information avant la fin du mois. [*La réunion des trois conseils s'est tenue le 22 octobre 2010*].

Lille 3: CA du 19 novembre 2010 – Motion des élus de Lille 3 et Lille 1 sur les groupes inter-universités

Lille 3: Lettre du Président de Lille 3 au Président du PRES et motion du CA de Lille 3 par rapport à l'IDEX

Monsieur le président,

Vous trouverez en annexe le texte d'une résolution votée par le conseil d'administration de Lille 3, ce vendredi 28 janvier. Il me semble important que vous en preniez connaissance, que vous en sachiez les attendus et que vous assuriez la communication de ces informations aux membres du bureau du PRES qui se réunit lundi 7 février. J'observe d'ailleurs que cette réunion du bureau précède immédiatement une rencontre avec les parlementaires de la Région.

Sous peine de ne pouvoir délivrer alors qu'un message vague, il est important que l'engagement de chaque établissement soit connu quant aux projets de structuration des universités de l'académie, quant à la candidature idex, quant à la volonté de travailler ensemble.

Voici un état des lieux pour Lille 3.

Réunis en une séance commune, le vendredi 14 janvier, le Conseil d'administration et le Conseil scientifique de Lille 3 ont débattu du document idex déposé le 7 janvier auprès de l'ANR et dont ils n'avaient pas pu avoir connaissance auparavant puisque, au 20 décembre, veille des vacances d'hiver, la première ligne du texte de cet avant-projet n'avait pas encore été écrite.

Le vendredi 28 janvier, l'ordre du jour du Conseil d'administration de Lille 3 comportait un point sur la stratégie de l'établissement par rapport au plan d'investissement d'avenir. Cette séance du CA, préparée par les échanges du 14 janvier, a permis un débat de haute tenue. 25 élus étaient présents et 4 représentés ; 26 des administrateurs de Lille 3 ont participé au vote de la résolution annexée à ce courrier.

Dans le contexte que nous connaissons, marqué par les doutes et les inquiétudes suscités par le calendrier déraisonnable qui a été imposé pour un sujet aussi important que la définition d'une stratégie d'avenir, il me semble tout à fait remarquable qu'il n'y ait eu que deux voix pour se prononcer « contre », souhaiter la remise à plat du dossier et, de fait, la renonciation à une candidature portée par le NPdeC.

Symétriquement, il ne faut en rien négliger ce que représentent les 10 abstentions ni le fait que bon nombre de ceux qui ont voté « pour » l'ont fait par raison, sans enthousiasme. Quel qu'ait été leur choix au moment du vote, il semble aux administrateurs de Lille 3 qu'il est grand temps de clarifier les enjeux, de fixer un cap et de s'y tenir. Ce courrier est donc une manière de leur rendre une parole publique dont ils considèrent qu'elle leur a été ôtée.

L'absence d'adhésion au projet PRES actuel dont ils ne voient que les limites, grandit à mesure que leur apparaissent

- l'absence de volonté de mise en place d'une stratégie commune (on pourrait sans doute évoquer la formation des maîtres, illustration exemplaire qui appelle un courrier particulier, et, plus généralement, l'absence de projets élaborés en commun),
- la coupure entre les instances du PRES et les établissements, - la décrédibilisation des diverses instances de concertation interne (« ateliers ») devenues invisibles,
- la montée en puissance d'une techno-structure qui s'installe dans le déficit démocratique,
- l'opacité des messages venant des collectivités.

L'absence de perspective d'évolution définie est alternativement comprise comme l'illustration de la captation de la décision par « les présidents », ou comme celle d'une absence croissante de volonté de travailler ensemble, alors même que les conseils sont invités à accepter « dans l'urgence » toutes sortes de projets et de réformes de statuts (du moins quand elles leur sont soumises) au nom même de cette « communauté de travail et de projets ».

Les membres du CA et du CS de Lille 3 sont particulièrement intéressés à savoir à quels réactions, débats et décisions a correspondu la présentation de l'avant-projet idex dans les autres établissements membres du PRES. Ils y sont d'autant plus attentifs que la légitimité de l'idex est dans sa capacité d'entraînement, que l'avant-projet comporte une partie intitulée

« jalons », avec des échéances, et qu'ils entendent être associés à la transformation de l'avant-projet en « projet ».

Par leurs abstentions ou leurs votes favorables, y compris avec les réserves que formule le texte, les administrateurs de Lille 3 ont voulu signifier leur souhait résolu de ne pas laisser s'accroître les handicaps et les

retards de notre région et de son enseignement supérieur. Ils entendent aussi faire valoir leur volonté d'assurer à l'université Lille 3 et à ses partenaires, une chance dans la logique de concours qu'installe le PIA. Ils veulent maintenant être assurés de la réalité d'engagements communs et de la volonté d'assumer les implications de ces engagements, notamment par la mise en place rapide d'une instance de concertation forte et démocratique, une instance représentative à la hauteur des enjeux et des besoins.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mon attachement et celui de l'université que je préside, à la définition du meilleur avenir possible pour l'enseignement supérieur dans le Nord – Pas de Calais,

Jean-Claude DUPAS

Décision n°2011-03 : Résolution du Conseil d'administration de Lille 3, réuni le 28 janvier 2011, sur l'« avant-projet IDEX ILNF »

"L'avant-projet IDEX ILNF ne répond pas à l'exigence que mérite un projet ambitieux pour l'enseignement supérieur et la recherche dans le Nord-Pas de Calais. Nous demandons par conséquent la mise en place d'urgence d'un travail concerté entre tous les acteurs, notamment sur :

- l'organisation régionale de la recherche et des formations ;*
- l'articulation entre les différentes structures proposées (IDEX, instituts, clusters, écoles doctorales, laboratoires,...) et les établissements.*

Nous demandons que les conseils centraux soient impliqués dans ce travail et que le projet définitif fasse l'objet d'un débat et d'un vote."

Le conseil d'administration vote la résolution.

À la majorité. (26 votants). 14 POUR / 2 contre / 10 abstentions.

ULCO: CA du 7 octobre 2008 – Approbation des statuts définitifs du PRES

III. Approbation des statuts définitifs du PRES

Le Président présente les statuts définitifs du PRES « Université Lille Nord de France » et expose les principales modifications par rapport à la précédente version :

- Suppression des références aux commissions « recherche » et « formation tout au long de la vie », elles sont maintenant mentionnées dans le règlement intérieur du PRES ;
- Renforcement de la place des universités au sein du conseil d'administration du PRES ;
- Augmentation du nombre de membres extérieurs au conseil d'administration du PRES.

Eric MASSE fait part de ses préoccupations sur le projet de fusion des universités lilloises évoqué lors de la présentation du projet « campus ». Il souhaiterait connaître le point de vue de la CRPU (conférence régionale des présidents d'université) et du Conseil Régional sur la cohérence de la création d'une seule université à Lille et sur la place des universités dites périphériques dans cette configuration.

Le Président affirme la nécessité d'engager des réflexions et des discussions sur cette question. Il estime qu'une seule grande université lilloise peut représenter un atout pour la métropole et la région Nord Pas de Calais, à charge pour les autres universités et à l'établissement de développer des interactivités importantes avec cette future université et de mettre en avant les spécificités de l'ULCO.

Joël MARCQ souligne le risque d'une subordination trop importante aux autres établissements et cite des exemples de cohabitations de formations refusées par certaines universités lilloises. Le Président indique que s'il y a des blocages, il faut que l'ULCO monte elle-même ses propres formations.

Faustin AISSI rappelle les caractéristiques du PRES et des statuts proposés. C'est un PRES de projet et de coopération, son statut juridique est celui d'un EPCS (établissement public de coopération scientifique), statut imposé par le MESR. Son président est élu par le conseil d'administration pour une durée de 2 ans. Enfin il estime que le PRES n'a pas de budget propre et évoque la question des droits d'inscription.

Le Président conteste ce dernier point. Le PRES dispose clairement d'un budget ; à cet égard l'article 16 du projet de statut y détaille les ressources de l'établissement. Il ajoute par ailleurs qu'il appartient aux universités de lever des fonds et que la Région doit s'engager financièrement si elle est favorable au PRES.

VOTE : Pour: 22, Abstention: 2

ULCO: CA du 23 février 2010 – Grand emprunt: positionnement du PRES ULNF

2. Grand emprunt : positionnement du PRES Université Lille Nord de France

Roger DURAND présente l'opération Grand emprunt annoncée par le Président de la République. Derrière cette opération, se manifeste une volonté très forte de restructuration de l'enseignement supérieur dans un certain nombre de centres d'excellence. Il évoque la visite de la DGESIP (état des lieux de l'enseignement supérieur dans la région).

A)

Pour l'enseignement supérieur et formations: 11 milliards d'euros

- Opération Campus Saclay
- 5 à 10 campus d'excellence (7,7 milliards d'euros)
- Formation professionnelle et égalité des chances

Pour la recherche: 8 milliards d'euros

- Valorisation : 3,5 milliards d'euros
- Laboratoires d'excellence : 1 milliard d'euros
- Equipements et recherche : 1 milliard d'euros
- Santé et biotechnologies : 2,5 milliards d'euros

Dans la mesure où ces financements seront issus d'un emprunt, le Président précise que les sommes allouées ne seront pas consommables, il ne sera possible de consommer et d'utiliser que le produit du placement de ces sommes.

B) Objectifs du Grand emprunt

- Créer des pôles d'excellence : recherche/Formations/Transfert
- Accélérer la dynamique de transformation du système de l'enseignement supérieur et de la recherche
 - Regroupement territorialement cohérents
 - Rapprochement Universités/Grande Ecoles
 - Réactivité du mode de gouvernance
 - Période probatoire de 3 ans (2011 – 2013)
 - Versement des fonds non consommables en fonction des objectifs atteints

C) Calendrier

- Cahier des charges : mi-mars
- Rendu : mi-juillet
- Jurys : automne
- Engagements concernant la gouvernance: donner un schéma cible en partant de l'état des lieux en décrivant le processus pour l'atteindre de façon réaliste.

D) Les enjeux pour la Région Nord Pas de Calais

- Etat des lieux : 6 universités publiques, 21 écoles d'ingénieurs, 1 université catholique, 9 organismes de recherche, 150000 étudiants, 3ème région de France. Le Président cite des indicateurs de comparaison qui situent la Région au niveau national et international et souligne son retard dans certains domaines. Il met en avant la volonté de structuration des acteurs au sein du paysage complexe de la Région notamment à travers le PRES.
- Un Campus d'excellence s'appuyant sur les forces du PRES
- Les conditions pour être parmi les 10 : appui des forces économiques et des forces politiques (contrairement au PRES), associer l'Université catholique.
- Une nouvelle gouvernance (cf. rapport AGHION- Gouvernance de type anglo- saxonne).

E) Enjeux pour l'ULCO

- Les Unités de Recherche d'excellence (classées A) : peu à l'ULCO (ex : LOG, IMN, HLLI)
- Projet INNOCOLD : recherche technologique autour des frigories (terminal méthanier) porté par la CUD, intérêt pour le PRES.
- Egalité des chances : internats d'excellence ; formations d'ingénieurs
- La stratégie de l'établissement (formations, recherche) dans le nouveau paysage régional : réflexions en cours, cf. projet de l'ULCO Campus Littoral.

Evolution du paysage de la recherche, des formations (risque en cas de faiblesse, exemples avec le secteur Economie Gestion). Nécessité de se rapprocher des autres forces de la Région en matière de recherche. Mise en

avant des spécificités (ex : environnement du Littoral).

Le Président précise que des discussions ont commencé dans d'autres universités (ex : Lille 3). Ce qui se dessine se fait à droit constant lequel permet de créer un grand établissement au niveau régional (y compris avec l'université Catholique) tout en préservant l'autonomie, l'identité juridique des universités membres. Ce grand établissement pourrait être doté d'un comité de pilotage ou d'un conseil d'administration restreint composé de 24 personnes : 6 représentants du monde universitaire, 6 représentants du monde industriel, 6 représentants du monde politique, 6 représentants extérieurs. Ils définiraient la stratégie en matière de recherche et de formation dans la région. En tout état de cause, le fonctionnement doit aller au delà de celui du PRES actuel. Ce fonctionnement pourrait s'articuler avec les écoles doctorales et un possible retour aux facultés disciplinaires et des départements de formations.

Ateliers mis en place, représentation de l'ULCO, groupes de travail constitués au niveau du PRES (beaucoup d'items) :

- « Campus d'excellence » (définition préalable de la gouvernance)
- « équipements de recherche » : équipements intermédiaires
- « Santé et biotechnologies » : cf. instituts hospitaliers universitaires
- S'agissant de la recherche et de la valorisation de la recherche : société d'accélération de transfert de technologie (aide, accompagnement), instituts Carnot.

Visite du PRES par l'AERES, l'IGAENR. Le PRES de coopération est insuffisant pour restructurer l'enseignement supérieur dans la région, passage à une nouvelle phase. Certaines prérogatives appartenant à l'ULCO actuellement peuvent disparaître. Nécessité d'une mise en avant de filières d'excellence à l'ULCO, et d'une collaboration avec d'autres établissements régionaux pour les disciplines moins fortes.

Philippe HUS s'interroge sur la gouvernance centralisée de ce grand établissement composée des Présidents des universités régionales, sur son efficacité et s'inquiète de la place de l'ULCO. Il fait part de ses réserves également sur ce statut de « grand établissement » qui permet de déroger aux droits d'inscription ministériels (cf. Paris Dauphine).

Roger DURAND répond que ces préoccupations sont légitimes et indique que le Grand emprunt est un amorçage vers une nouvelle organisation et une restructuration. Ce regroupement des forces peut permettre de faire figurer les universités dans les meilleures places au sein des classements internationaux, notamment en matière de publication.

ULCO: CA du 13 juillet 2010 – Modification des statuts du PRES

13. Modification des statuts du PRES

Faustin AISSI explique que le Président a fait des observations sur ces statuts qui posent problème, notamment au sein de l'article 3 sur le rapprochement des universités lilloises en vue de la création de l'université de Lille et sur le fait que le SMCO n'ait pas été accepté. Les changements proposés sont à la marge mais importants.

Virginie MARION POTY estime que la distinction entre l'Université Nord de France, le projet d'une université régionale, et le PRES n'est pas claire. Au nom du SNESUP, elle exprime son opposition aux modifications proposées pour les raisons suivantes 2 les membres associés ne comprennent que des Lillois, le SMCO s'est vu opposer un refus d'y entrer, l'article 3 mentionne le rapprochement des universités lilloises alors qu'on parle aujourd'hui d'une université régionale, le dernier alinéa de l'article 3 sur les «projets communs à tout ou partie de ses membres dans les domaines entrant dans leurs missions » risque d'entraîner une gestion lilloise des projets.

Florent OGET regrette la faible représentation des étudiants au sein du PRES.

Saad BOUHSINA estime que c'est inquiétant car l'université régionale semble se construire de manière détournée. Il souhaite la construction d'Une université régionale avec les six universités publiques, distincte du PRES.

Faustin AISSI indique que nous sommes dans un pays de texte et que les mots ont leur sens. On s'avance vers un pilotage du PRES. Il estime qu'une clarification est nécessaire car l'article 2 contient les éléments constitutifs de celle université régionale. Il exprime sa compréhension sur les réserves émises par certains membres du CA.

Joël MARCQ estime qu'une université régionale est en train de se mettre en place et fait part des contradictions car l'article 1 fait référence au code de la recherche alors qu'on parle des formations. La distinction des pouvoirs n'est pas claire. Il s'interroge et s'inquiète sur la place des universités fondatrices comme l'ULCO.

Carl VETTERS fait remarquer que ce n'est pas la première fois que les statuts du PRES sont évoqués en CA mais estime qu'il faut être vigilant aujourd'hui. Si le CA ne vote pas ces modifications, l'université enverra un message politique fort. Il estime qu'on est en train de vider les prises de décisions démocratiques des universités. Il demande si ces modifications ont été adoptées dans les autres universités, notamment à l'université d'Artois.

Concernant la remarque de Joël MARCQ sur les compétences du PRES en matière de formation, Sabine DUHAMEL précise que les compétences étaient annoncées dès le départ. Elle précise également que la commission Formation tout au long de la vie est composée des 6 Présidents d'université et de l'IUFM.

Virginie MARION POTY espère qu'une université régionale se mettra en place à côté du PRES.

Faustin AISSI indique que le SMCO et Valenciennes Métropole ont demandé leur adhésion au PRES mais ces demandes ont été retoquées. Il constate un déséquilibre entre la métropole lilloise (Communauté urbaine de Lille-CUDL) et les autres communautés urbaines et d'agglomération. Concernant le fonctionnement du PRES, Faustin AISSI précise que les commissions sont appelées à disparaître sous le prétexte que la gestion devenait trop lourde. Le bureau du PRES étudie actuellement un nouveau schéma de gouvernance plus souple d'où la nécessité d'être vigilant. Il ajoute que les modifications de statuts n'ont pas été soumises au CA de l'Université d'Artois. Il rappelle la position qu'il a fait l'objet d'une discussion entre le Président Roger DURAND et lui conduisant à la proposition de non soumission au vote du CA des statuts du PRES en l'état mais par contre de la possibilité d'arrêter et de transmettre les observations du CA. C'est un message politique sans pour autant prendre une position radicale.

Saad BOUHSINA souhaite au contraire que le CA vote sur ces statuts en les refusant et en proposant une autre rédaction. Les statuts du PRES ont depuis le début été rédigés par le MESR.

Faustin AISSI indique que le CA doit bien regarder sa vocation politique et voir comment le Président va négocier avec ses pairs si le CA prend une position radicale. Il faut laisser une possibilité d'évolution.

Joël MARCQ estime qu'on peut refuser le vote en le motivant par les incertitudes sur l'avenir. Le train est en marche par la volonté du MESR, l'ULCO ne peut pas seule changer les choses, il faut d'autres universités dans la même situation.

Virginie MARION POTY précise que si le CA vote contre, on risque de voter contre les modifications. Elle est d'accord pour refuser de voter ces modifications. Elle ajoute que si c'est une université régionale qui se profile, il faut une nouvelle réflexion avec les élus des conseils des universités.

Carl VETTERS indique qu'il faut être vigilant par rapport à cette structure qui est en train de se mettre en place. Le refus des communautés d'agglomérations hors la CUDL crée une inégalité sur le territoire.

Marc PREVOST se félicite que l'ULCO ait intégré le PRES pour pouvoir avoir un droit de regard sur ce qui se passe. Il demande pourquoi l'École nationale supérieure de chimie de Lille est un membre associé et s'interroge également sur l'absence des communautés d'agglomérations autre que la CUDL.

Faustin AISSI met en avant deux points de blocage: sur le refus du SMCO (qui faisait partie du Pôle universitaire) et l'absence d'étudiants dans les instances de décision.

Bénédicte BREMARD souhaiterait avoir des précisions sur les deux phrases de l'article 3 : rapprochement des universités lilloises et projets communs et tout ou partie de ses membres.

Faustin AISSI présente la première délibération:

- Le CA refuse de voter les modifications des statuts

VOTE: Pour : 14, Abstention : 1

Seconde délibération composée de quatre demandes :

- 1) Le CA souhaite qu'apparaissent dans les prochaines modifications des statuts la présence des autres communautés d'agglomérations, notamment le SMCO, en qualité de membres associés (article 2).
- 2) Le CA souhaite une meilleure représentation des étudiants et une meilleure représentation des membres fondateurs au conseil d'administration du PRES (article 7)
- 3) Le CA souhaite la suppression de la modification proposée au dernier alinéa de l'article 3: «Plus généralement, l'établissement a vocation à mettre en œuvre des projets communs et tout ou partie de ses membres dans les domaines entrant dans leurs missions ».
- 4) Le CA demande la réunion de 2 représentants de chacun des 3 conseils des 6 universités publiques en vue de réfléchir et la révision des statuts du PRES.

VOTE: Pour: 15 (unanimité).

Extrait du document présentant les modifications proposées de statuts du PRES

CHAPITRE Ier: DISPOSITIONS GENERALES

Art. 3. – L'établissement a pour missions :

(...)

- la conduite de projets communs visant à renforcer le rayonnement et l'attractivité des établissements dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche en vue d'assurer leur promotion internationale ;
- l'accompagnement du rapprochement des universités Lille I, Lille II, Lille III en vue de la création de l'université de Lille ;
- ~~– la coordination régionale des projets réalisés dans le cadre de l'« Opération Campus » et des projets structurants pour l'enseignement supérieur et la recherche.~~
- La coordination régionale des projets structurants pour l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Le pilotage, la mise en œuvre et le suivi de « l'opération Campus Lille International », notamment sous ses aspects immobiliers.

Ces missions font l'objet d'une déclinaison en activités ou en projets qui figurent dans le programme d'orientation stratégique de l'établissement. Celui-ci est revu tous les deux ans.

Plus généralement, l'établissement a vocation à mettre en œuvre des projets communs à tout ou partie de ses membres dans les domaines entrant dans leurs missions.

CHAPITRE II: ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Art.4. – Le président par ses décisions, le conseil d'administration par ses délibérations, assurent l'administration de l'établissement. Le président est assisté d'un bureau et d'un directeur, placé sous son autorité. Le conseil d'administration est assisté d'une commission scientifique et pédagogique, d'une commission des grands projets et d'un comité de suivi de « l'opération Campus Lille International ».

Art.9. - Le conseil d'administration détermine la politique de l'établissement. A ce titre, il délibère notamment sur :

- Les orientations générales de l'établissement ;
 - Le budget de l'établissement et ses modifications, les budgets annexes et leurs modifications, le compte financier et l'affectation des résultats ;
 - L'organisation générale et le fonctionnement de l'établissement, et notamment la création et la suppression des départements et des services ;
- (...)

Article 12-1

La commission « grands projets » propose au bureau d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'administration de l'Université Lille Nord de France la création de comités techniques dotés de budgets annexes au budget de l'établissement.

La composition, les modes d'organisation et de fonctionnement de la commission « grands projets » et des éventuels comités techniques sont fixées par le règlement intérieur.

Article 12-2

Le comité Campus chargé du suivi de l'opération « Campus Lille International » est présidé par le président de l'établissement Université Lille Nord de France. Il fait des propositions sur toutes les questions relatives à « l'opération Campus Lille International » et donne un avis sur le budget annexe et les comptes afférents. Ses propositions sont transmises au conseil d'administration de l'établissement.

Le président vérifie l'exécution des propositions retenues après approbation du conseil d'administration.

Sa composition, ses modes d'organisation et de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur.

ULCO: Assemblée des 3 conseils du 30 novembre 2010 – Participation de l'ULCO à l'IDEX

1. Participation de l'ULCO au projet IDEX (initiative d'excellence) du PIA (programme d'investissements d'avenir) : état d'avancement du projet ;

Roger DURAND présente le projet IDEX et les enjeux pour l'ULCO.

Enjeux et objectifs du PIA:

L'enseignement supérieur doit devenir un des moteurs de la croissance

- o En investissant massivement dans des pôles universitaires d'excellence
- o En renforçant l'effort en matière de recherche et développement
- o En valorisant mieux la recherche

Créer des pôles d'excellence de reconnaissance internationale

- o Recherche/Formations/Transfert

Accélérer la dynamique de transformation du système d'enseignement supérieur et de recherche

- o Regroupements territorialement cohérents
- o Rapprochement Universités/Grandes Ecoles
- o Réactivité du mode de gouvernance

Calendrier

- AAP: appel à projets (automne 2010)
 - EQUIPEX, LABEX, SATT...
- IDEX (campus d'excellence) : rendu du projet pour la présélection 04-01-11
- Jurys internationaux: printemps

Initiatives impactant l'ULCO

- IDEX: Initiative d'excellence
- SATT: Société d'accélération du transfert de technologies
- LABEX: Laboratoires d'excellence
- EQUIPEX: Equipements d'excellence
- Plateforme d'innovation
 - INNOCOLD
 - Nouvelles vagues Pôle AQUIMER

EQUIPEX

- PRES: 20 projets (12+8 en réseau)
- ULCO: 3 projets (Laboratoire d'océanologie et géosciences, LOG, Wimereux)
 - ISIBOP-EC: porté par LOG/ULCO - Plateforme fixe de mesure des propriétés physiques et biologiques (au large en Manche Est)
 - RIMA: porté par le réseau national des stations et laboratoires marins - Systèmes de simulation: méso et microcosmes
 - FONCE: porté par IFREMER - Hydrodynamique, courantologie

LABEX

- PRES: 7 projets
- ULCO: participation à 2 projets
 - CaPPA: Physique et chimie de l'environnement atmosphérique (LPCA)
 - Le cycle des aérosols: estimation de leurs effets sur la qualité de l'air, sur le climat
 - ADA: Argumenter, décider, agir (HLLI, TVES)
 - Réexamen du rôle et de la portée de l'argumentation en SHS
 - Projet fédérant les SHS autour de leurs principaux apports à l'intérêt public: débat éclairé, décision consciente, action réfléchie

Partenariat public-privé

- SATT PRES Université Lille Nord de France, Amiens, Reims
 - Société de valorisation de site, filiale du PRES
- Pôle d'excellence économique régional sur l'énergie
 - INNOCOLD - Recherche, innovation et développements industriels liés à la récupération des frigories

- Filière «tubes»
- Pôle de compétitivité AQUIMER
 - Plateforme d'innovation «nouvelles vagues»
 - Développement de l'aquaculture: station pilote
 - Valorisation des produits et coproduits: développements technologiques

IDEX: objectifs

- 5 à 10 pôles pluridisciplinaires d'excellence de recherche et d'enseignement supérieur
- Organisés sous forme de regroupements territorialement cohérents
- Construits sur des forces scientifiques d'excellence
- Action ayant une vocation structurante et intégratrice pour les acteurs de l'enseignement supérieur et la recherche

Une initiative d'excellence IDEX portée par le PRES

- Enjeux
 - Considérables pour l'ensemble des acteurs et partenaires de l'enseignement supérieur
- Réunir les conditions pour être parmi les 5-10 projets retenus niveau national
 - Équité territoriale
 - Le projet IDEX doit conduire à une politique de site
 - ULCO le développement de ses spécificités dans le cadre de son projet « Campus littoral »

IDEX: cahier des charges

- Ambition et stratégie du projet
- Périmètre d'excellence
- Projet et perspectives
 - Recherche Formations Valorisation
 - Accompagnement et vie de campus
- Gouvernance Organisation Pilotage
- Moyens

IDEX le périmètre d'excellence

- Défini par la performance scientifique (masse critique d'équipes référencées A et A+) et par le classement A+ de formations master
- S'appuie sur l'ensemble des briques élémentaires d'excellence: IHU, IRT, LABEX, EQUIPEX, SATT...
 - Domaines académique et technologique

IDEX le périmètre d'excellence

- Quatre clusters d'excellence
 - Biologie-Santé(IHU,3LABEX)
 - STIC(1LABEX:ICON)
 - SHS(1LABEX:ADA)
 - Environnement(1LABEX:PCA)
- Quatre clusters en émergence
 - Transports(1IRT,1LABEX)
 - Matériaux(1LABEX,IFMAS,INNOCOLD)
 - Ingénierie urbaine Politique de la ville
 - Finances Management

IDEX: éléments d'organisation

- Gouvernance propre à l'IDEX
- COS international
- Directoire scientifique
- Conseil d'administration / de surveillance
- Évolution de la gouvernance et de l'organisation du PRES
- Instituts régionaux de recherche (ex: Institut de l'Environnement) dans 1 an
- Collèges et collèges pluridisciplinaires de formation en vue du prochain contrat
- Une nouvelle gouvernance dans 4ans

IDEX: les moyens

- LABEX: moyens sacralisés + moyens de l'établissement
- IDEX: moyens PIA + engagements des différentes institutions pour les UR du périmètre d'excellence
 - 20 postes EC ou IR/an (1/an pour l'ULCO)

Campus de la Mer

- Positionnement dans le PRES
 - Projet émergent du PRES
- Institut Régional de l'Environnement
 - Cluster Environnement (LABEX)
 - GISIRENI
 - GIS Campus de la mer
 - Laboratoires

Roger DURAND indique que ce projet, qui s'inscrit dans une dynamique régionale, est porté par l'ensemble des partenaires de la région et que l'ULCO doit y participer. Au niveau régional, l'ULCO doit pouvoir revendiquer au moins un institut dont la direction serait physiquement présente dans notre Université.

François SCHMITT exprime son incompréhension sur les clusters où la thématique du « Marin » n'apparaît pas dans le périmètre d'excellence. Roger DURAND précise que dans certains cas, les clusters se substituent au Labex ; les instituts comprennent des GIS, Labex, Equipex ; Il ajoute que le LOG est bien présent et cela, à travers 3 Equipex. le PRES porte les IDEX, dans lesquels les laboratoires ne sont pas forcément ; les laboratoires portent les Equipex.. Le PRES n'a pas demandé une remontée des projets directement auprès des laboratoires mais le LOG aurait pu prendre des initiatives et déposer également un Labex.

Marc PREVOST s'interroge sur la transformation des fédérations de recherche en instituts régionaux de recherche. Roger DURAND répond que dans certains domaines (ex: SHS) la structuration et l'organisation sont déjà faites contrairement à d'autres domaines comme l'environnement par exemple.

Cedric JAMET estime que l'ULCO a pris le train en marche et s'interroge sur l'organisation des Labex (nomination d'un directeur), le coût en termes de postes pour l'ULCO et les implications pour les laboratoires de l'ULCO. Le Président conteste le fait que l'ULCO ait pris le train en marche. Il insiste sur sa présence dans toutes les réunions pour défendre l'ULCO et ses laboratoires notamment pour l'existence d'un institut physiquement à l'ULCO sur la thématique Environnement. Roger DURAND assure que le « Marin » sera dans cet institut comme il l'est dans le GIS Campus de la Mer, projet émergent du PRES. Robin BOCQUET rejoint les propos de François SCHMITT en affirmant que ce n'est pas clair.

Sandrine ROUSSEAU (Conseil Régional) estime que les universités non métropolitaines peuvent se positionner sur des domaines de l'excellence et prône la répartition des forces sur le territoire. Un institut de l'environnement est une bonne idée à condition de mettre en place une politique pour l'accompagner.

Pirouz SHIRALI regrette le défaut d'information sur les dossiers qui devaient être transmis pour les Labex. Il réclame des efforts de pédagogie notamment s'agissant des personnes qui participent aux réunions à l'ULCO dans le domaine de l'environnement. Il indique qu'il ne faut pas limiter l'environnement à la pollution atmosphérique. Il regrette également que certains laboratoires (non notés A ou A+) soient mis de côté. Le Président admet un défaut de communication concernant les décisions et les documents élaborés par le PRES.

Franck GIULIANI précise que le volet formation tout au long de la vie (FTLV) possède beaucoup d'atouts sur le territoire régional à faire valoir.

Roger DURAND reconnaît que l'ULCO pourra se positionner grâce à sa FTLV et non pas grâce à sa recherche.

Sandrine ROUSSEAU estime que dans le cadre du projet IDEX, l'Université doit être un facteur de croissance et le contenu du projet dans sa forme actuelle, manque de synergie et de liens avec le territoire. Roger DURAND ajoute que ce projet va apporter des financements supplémentaires et qu'il peut être une locomotive pour tirer les laboratoires qui ne seront pas dans le périmètre d'excellence. Ce dernier doit être dynamique et ouvert.

Robin BOCQUET, vice-président CS, précise qu'il ne faut pas confondre les Labex, l'Institut en environnement et

le cluster des sciences de l'environnement atmosphérique (qui s'appuie sur le Labex orienté uniquement vers la pollution atmosphérique par les aérosols). Il évoque les notations des laboratoires qui favorisent les anciens laboratoires.

Imelda ELLIOTT soulève les difficultés en matière de logement à Boulogne. Le CROUS n'étant pas propriétaire, il n'est pas possible de louer les logements étudiants pendant les périodes de stage. Roger DURAND répond que le CROUS dispose en général d'une délégation de gestion, il paie les loyers aux propriétaires même si les logements sont vides.

Concernant l'insertion professionnelle, Imelda ELLIOTT demande si l'ODESSE peut offrir des statistiques fiables et récentes. Il est en effet indispensable que les responsables de formation connaissent les taux d'insertion pour le pilotage des formations. Le Président répond qu'il faut lui donner les moyens nécessaires pour effectuer ce travail mais que c'est d'abord la tutelle qui demande ces statistiques.

Enfin, Imelda ELLIOTT s'interroge sur l'offre de formation unique régionale et se demande si dans la perspective d'un seul contrat quadriennal, toutes les formations sont concernées ou seulement les formations d'excellence. Roger DURAND indique que le PRES ne prend pas des décisions non approuvées par les universités. Aujourd'hui, il n'existe pas d'offre unique de formation mais on doit tendre vers cela. Néanmoins un seul contrat ne veut pas dire une offre unique de formation. Il précise qu'il existe déjà des indicateurs PRES dans le contrat d'établissement de l'ULCO en vue d'une mutualisation (recherche et formation) dans le prochain contrat.

Faustin AISSI, vice-président du CA, indique que des experts vont travailler sur le schéma directeur de l'immobilier et prendre en compte les besoins futurs de l'université en matière de formation et de recherche. Il estime que l'on s'oriente vers des formations régionales.

Virginie MARION-POTY se demande à quoi va servir le redéploiement de postes de l'ULCO au sein des instituts régionaux dans le PRES.

Roger DURAND explique que si l'ULCO n'est pas retenue dans les IDEX, elle n'aura pas besoin d'y mettre des moyens. L'idée est de jouer sur la masse salariale, de réaffecter des postes et de ne pas toucher à la dotation quadriennale. L'ULCO a prévu de redéployer un poste par an (départ en retraite), qui sera mis à disposition de l>IDEX (gouvernance propre). Si les objectifs de l'excellence ne sont pas atteints, les postes retourneront à l'ULCO.

Faustin AISSI propose aux conseils le vote d'une motion :

« Après avoir pris connaissance de l'état d'avancement du projet IDEX porté par le PRES, le congrès de l'ULCO du 30/11/2010 affirme sa volonté de voir :

- Pris en compte deux projets émergents, inscrits dans son projet de développement et s'appuyant sur l'excellence du territoire ainsi qu'une forte implication du monde économique : le projet INNOCOLD dans le cadre du Cluster « Matériaux » et celui du Campus de la mer en partenariat avec le pôle de compétitivité Aquimer ;
- Confirmer et renforcer son identité dans le domaine de l'environnement dans lequel elle s'investit depuis sa création, par l'accueil de l'Institut de l'environnement qui devra faire partie de la douzaine d'Instituts structurant la recherche en région d'ici un an. »

Concernant le projet INNOCOLD, Jean-Michel BRYLINSKI demande quelles sont les forces de l'ULCO impliquées. Roger DURAND répond qu'il est porté par Edmond ABI-AAD à l'ULCO et par des entreprises dont EDF et sa filiale dans le domaine du gaz liquéfié. Il ajoute qu'il n'existe pas de recherche sur cette thématique dans la Région et souligne la nécessité d'investir dans les technologies du froid.

Henri BASSON et Jean SENAME (ADELFA) émettent des doutes sur la construction par EDF du terminal méthanier prévu à Dunkerque. Le Président précise que le projet INNOCOLD sera menacé s'il n'y a pas de terminal.

Dominique GODEFROY remarque dans le texte de la motion, que le Pôle Aquimer est présenté comme s'appuyant sur l'ULCO, alors qu'il s'agit du contraire. LE texte est reformulé ainsi : « en partenariat avec le pôle Aquimer ».

Joël MARCQ préférerait la notion de « singularité » à celle d'« identité » de l'ULCO dans le domaine de l'environnement, dans le texte de la motion.

Le Président soumet la motion au vote des trois conseils :

VOTE : Pour : 35 (unanimité)

Faustin AISSI précise que depuis deux ans, les Présidents d'université sont appelés à participer à de nombreux projets et donc à se déplacer sur Lille, Paris, ce qui impacte le budget des établissements. Le PRES n'a pas de budget propre ; son fonds d'amorçage émane des établissements. Or le budget de l'ULCO est passé aux RCE et est donc devenu contraint. Le Président affirme qu'une équité des forces (personnels, fonds propres) entre établissements dans le PRES est souhaitée et que le PRES se tournera vers les collectivités pour connaître leurs engagements financiers.



Délibération n° 2009-059

Séance du 8 octobre 2009

Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC

Objet : Statuts du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Lille Nord de France »

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni le 8 octobre 2009 en salle de réunion du bâtiment Froissart de l'université sur la convocation et sous la présidence de Marie-Pierre MAIRESSE, Présidente de l'Université.

Le quorum étant atteint,

Mme la Présidente présente aux conseillers des propositions de modifications des statuts de l'établissement public de coopération scientifique du PRES « Université – Lille Nord de France »

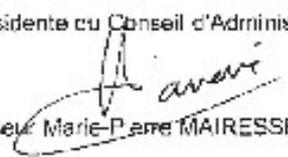
Les conseillers prennent en compte la proposition et Mme la Présidente propose de procéder au vote avec une motion que l'opération Campus doit être comprise comme concernant le projet de campus « Grand Lille ».

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX, LA MODIFICATION DES STATUTS DU PRES « LILLE NORD DE FRANCE » SOUS RESERVE QUE L'OPERATION CAMPUS STIPULEE DANS LA CONVENTION EST RELATIVE AU PROJET DE CAMPUS « GRAND LILLE ».

Fait à Valenciennes, le 13 octobre 2009

La Présidente du Conseil d'Administration,


Professeuse Marie-Pierre MAIRESSE

Date de publication : 29/10/2009